

BULLETIN OFFICIEL DU CNRS

cnrs

dépasser les frontières

www.cnrs.fr

N°9

SEPTEMBRE 2013

Table des matières

07. Mesures particulières du CNRS

07.01. Décisions de nomination, cessation de fonction

07.01.01. DR1

07.01.01.05. 2013

- Décision portant nomination de Mme Catherine GOUSSEFF directrice de l'UMR8083 - DEC132071INSHS - 04/09/2013
- Décision portant nomination de Mme Karine PENALBA aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8168 intitulée Mondes Américains - DEC132713DR01 - 19/06/2013
- Décision portant renouvellement de M. Alain Mangeol aux fonctions de directeur par intérim de l'UPS2999 - DEC132134INSHS - 30/08/2013
- Décision portant nomination de M. Sébastien Lechevalier aux fonctions de directeur et de M. Jean-François Huchet aux fonctions de directeur adjoint de l'UPS2999 - DEC132136INSHS - 30/08/2013
- nomination de Olivier BORRAZ directeur par interim du CSO UMR7116 - DEC132144INSHS - 04/09/2013
- Décision portant nomination de M. Florent Brayard aux fonctions de directeur et de M. Sylvain Piron aux fonctions de directeur adjoint de l'UMR8558 - DEC132226INSHS - 30/08/2013
- Décision portant nomination de Mme Marie-Laure DERAT aux fonctions de directrice adjointe de l'UMR8171 (CEMAf) - DEC132230INSHS - 30/08/2013
- nomination de M. Olivier REMAUD, directeur de l'unité mixte de recherche 8036 Centre d'études sociologiques et politiques Raymond Aron (CESPRA), dirigé par M. Philippe URFALINO - DEC131882INSHS - 29/08/2013
- Décision portant nomination de Mme Léa LIMA aux fonctions de directrice adjointe de l'unité mixte de recherche UMR3320, intitulée LISE. - DEC131876INSHS - 04/09/2013
- Décision portant nomination de Mme Isabelle FANGET aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8192 intitulée Laboratoire de dynamique membranaire et maladies neurologiques - DEC132714DR01 - 16/07/2013
- Décision portant nomination de Mme Gaëlle MINARD aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8006 intitulée Procédés et Ingénierie en Mécanique et Matériaux (PIMM) - DEC132771DR01 - 16/07/2013
- Décision portant nomination de M. Rodolphe ALVES DE SOUSA aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR8601 intitulée Laboratoire de Chimie et Biochimie Pharmacologiques et Toxicologiques - DEC132841DR01 - 16/07/2013
- Décision portant nomination de Mme Marie-Elise JAUEN aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8601 intitulée Laboratoire de Chimie et Biochimie Pharmacologiques et Toxicologiques - DEC132842DR01 - 16/07/2013
- Décision portant nomination de Mme Sandrine EL MARHOMY aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8118 intitulée Laboratoire de physiologie cérébrale - DEC132128DR01 - 02/07/2013
- Décision portant nomination de Mme Brigitte DELHOMME aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte FRE3235 intitulée Génétique Moléculaire et Défense antivirale - DEC132715DR01 - 16/07/2013
- Décision portant cessation de fonctions et nomination de Monsieur Daniel Fabre, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche UMR8177 intitulée « Institut interdisciplinaire d'anthropologie du contemporain » (IIAC).
- DEC132623INSHS - 16/09/2013

- Décision portant nomination de Mme Isabelle Sourbès-Verger aux fonctions de directrice par intérim de l'UMR8560 - DEC132527INSHS - 04/09/2013

07.01.02. DR2

07.01.02.05. 2013

- Décision fin de fonctions ACMO - Isabelle Lendo UMR7598 - DEC132436DR02 - 06/08/2013

07.01.03. DR3

07.01.03.05. 2013

- Décision de nomination AP M. VACANT (UMR7207) - DEC132549DR03 - 01/09/2013

- Décision de nomination AP M. HAUTEMAYOU (UMR8205) - DEC132534DR03 - 01/09/2013

- Décision de nomination AP Mme DETOURNAY (UMR8134) - DEC132521DR03 - 01/09/2013

- Décision de nomination AP Mme DEL MAESTRO (UMR144) - DEC132518DR03 - 01/09/2013

- Décision de nomination aux fonctions d'assistant de prévention (AP) de Monsieur Xavier Simoes au sein de l'unité UPS2259 dirigée par Monsieur Bernard Caron (DU) - DEC132760DR03 - 18/09/2013

- Décision mettant fin aux fonctions d'ACMO de Mme Maryvonne Coso-Barrafon au sein de l'unité MOY300 dirigée par M. Brice Kerber (délégué régional) - DEC132758DR03 - 01/06/2013

- Décision mettant fin aux fonctions d'ACMO/AP de Mme Delphine Champeval au sein de l'unité UMR3347 dirigée par M. Simon Saule (DU) - DEC132756DR03 - 18/09/2013

- Décision portant nomination de M. Patrice Médina aux fonctions d'assistant(e) de prévention au sein de l'unité UPS44 intitulée Transgénèse et archivage d'animaux modèles (Service des Animaux Transgéniques) (TAAM-SEAT) - DEC132693DR03 - 01/09/2013

- Décision portant nomination de Mme Corinne PALESCANDOLO aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8049 intitulée Laboratoire d'informatique Gaspard Monge (LIGM) - DEC132692DR03 - 01/09/2013

- Décision portant nominations de Monsieur Salah Naili aux fonctions de directeur et de Madame Gilberte aux fonctions de directrice adjointe de l'unité mixte de recherche UMR8208 intitulée Modélisation et simulation multi-échelle (MSME) - DEC132344INSIS - 05/09/2013

- Décision portant nomination de Mme Ilse HURBAIN KOSMATH aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR144 intitulée Compartimentation et dynamique cellulaires (CDC) - DEC132691DR03 - 01/09/2013

- Décision de nomination de Madame Isabelle LEGLISE aux fonctions de directrice par intérim de l'unité mixte de recherche UMR8202 intitulée "Structure et Dynamique des Langues" - DEC132112INSHS - 30/08/2013

07.01.04. DR4

07.01.04.05. 2013

- Assistant(e) de prévention AP d'une unité mixte - Julie Neveu - UMR8621 - DEC132058DR04 - 24/07/2013

- Assistant(e) de prévention AP d'une unité mixte - Jean-Paul Bares - UMR8618 - DEC132053DR04 - 22/07/2013

- Assistant(e) de prévention AP d'une unité mixte - Christelle Vasnier - UMR8621 - DEC132060DR04 - 24/07/2013

- Assistant(e) de prévention AP d'une unité mixte Nicolas Mandville - UMR8609 - DEC132051DR04 - 30/07/2013

- Assistant(e) de prévention AP d'une unité mixte - Claudine Le Vaou - UMR8626 - DEC132075DR04 - 30/07/2013

- Assistant(e) de prévention AP d'une unité mixte - Olivier Brand-Foissac - UMR8627 - DEC132076DR04 - 29/07/2013

- Assistant(e) de prévention AP d'une unité - Jocelyne Boulay - UPR3404 - DEC132100DR04 - 08/07/2013

- Assistant(e) de prévention AP d'une unité - Thérèse Allègre - UPS3364 - DEC132105DR04 - 25/07/2013
- Assistant(e) de prévention AP d'une unité mixte - Frédéric Moron - UMR8501 - DEC132038DR04 - 29/07/2013
- Assistant(e) de prévention AP d'unité mixte - Benoit Choteau - UMR8182 - DEC132121DR04 - 15/06/2013
- Assistant(e) de prévention AP d'une unité mixte - Aurore Brézard Oudot - UMR8507 - DEC132049DR04 - 29/07/2013
- Assistant(e) de prévention AP d'une unité mixte - Sylvie Gautier - UMR8502 - DEC132046DR04 - 19/07/2013
- Assistant(e) de prévention AP d'une unité mixte - Bernard Pieyre - UMR8502 - DEC132042DR04 - 19/07/2013
- Assistant(e) de prévention AP d'une unité mixte - Jean-Pierre Dalac - UMR8502 - DEC132041DR04 - 19/07/2013
- Assistant(e) de prévention AP d'une unité mixte - Michèle Veber - UMR8502 - DEC132039DR04 - 19/07/2013
- Assistant(e) de prévention AP d'une unité mixte - Catherine Macadre - UMR8618 - DEC132054DR04 - 22/07/2013
- Assistant(e) de prévention AP d'une unité mixte - Florence Lorieux - UMR8621 - DEC132059DR04 - 24/07/2013

07.01.05. DR5

07.01.05.05. 2013

- Décision portant cessation de fonctions et nomination de Mme Emmanuelle Guillard, directrice par intérim de l'unité mixte de recherche UMR125 intitulée « Unité mixte CNRS/Saint-Gobain : surface du verre et interfaces (SVI) » - DEC132584INP - 01/09/2013
- Décision portant nomination de Mme Sabine Barbut aux fonctions de responsable du service des affaires générales de la délégation Ile-de-France Ouest et Nord - DEC132825DR05 - 02/09/2013
- Décision portant nomination de M. Noël Dimarcq aux fonctions de chargé de mission - DEC132437INP - 23/09/2013
- Décision portant cessation de fonctions et nomination de Mme Valérie Véniard-Martin, directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche UMR7642 intitulée « Laboratoire des solides irradiés (LSI) » - DEC132581INP - 01/09/2013
- Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Philippe Lecheminant, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche UMR8089 intitulée « Laboratoire de Physique Théorique et Modélisation (LPTM) » - DEC132582INP - 01/09/2013
- Décision de nomination de M Edouard CHALLE Directeur adjoint de l'unité mixte de recherche UMR7176 intitulée "Pôle de Recherche en Economie de Gestion" - DEC131918INSHS - 13/06/2013
- Décision portant nomination de M. Philippe Cavelier aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord - DEC132119DAJ - 02/09/2013
- Décision portant nomination de Mme Aude Grezka aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte de recherche UMR7187 intitulée "Lexiques, Dictionnaires, Informatique". - DEC132242DR05 - 12/07/2013
- Décision portant nomination de M. Sébastien Michelin aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche UMR7646 intitulée Laboratoire d'hydrodynamique (LadHyX) - DEC132336INSIS - 10/09/2013

07.01.06. DR6

07.01.06.05. 2013

- Décision portant nomination de Mme Sophie MONTUIRE et M. Pierre CAMBERLIN aux fonctions de directeurs adjoints de l'UMR6282 - DEC132575INEE - 03/09/2013

- Décision portant nomination de M. Yannick Toussaint aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche UMR7503 intitulée « Laboratoire lorrain de recherche en informatique et ses applications (LORIA) » - DEC132268INS2I - 19/08/2013

- Décision portant nomination de MM Dominique Thomas et Raphaël Schneider aux fonctions de directeurs adjoints de l'unité mixte de recherche UMR7274 intitulée Laboratoire Réactions et Génie des Procédés (LRGP) - DEC132294INSIS - 10/09/2013

07.01.07. DR7

07.01.07.05. 2013

- Décision de nomination de Monsieur Jean-Claude POMMIER en qualité de chargé de mission à temps partiel du 1er septembre 2013 au 31 août 2014 - DEC132316INSIS - 23/09/2013

- Décision portant nomination de Mme Florence-Hélène TRAN aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR5557 intitulée « Ecologie microbienne » - DEC131967DR07 - 09/07/2013

- Décision portant nomination de M. Carlos MIRO SABATE aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR5278 intitulée « Hydrazines et Composés Energétiques Polyazotés » - DEC131962DR07 - 10/07/2013

- Décision portant nomination de Mme Anne BAUDOUIN aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR5246 intitulée « Institut de Chimie et Biochimie Moléculaires et Supramoléculaires » - DEC131934DR07 - 03/07/2013

- Décision portant cessation de fonctions de M. Jean-Baptiste VAN DER HENST, agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au sein de l'unité UMR5304 intitulée « Laboratoire sur le langage, le cerveau et la cognition » - DEC131886DR07 - 04/09/2013

- Décision portant nomination de M. Frédéric GALISSON aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR5086 intitulée "Bases moléculaires et structurales des systèmes infectieux" - DEC131460DR07 - 03/05/2013

- Décision régulière portant nomination de Monsieur Philippe BOISSE aux fonctions de directeur du groupement de recherche GDR3371 intitulé « Mise en œuvre des composites et propriétés induites » - MIC - DEC132337INSIS - 16/09/2013

- Décision portant nomination de Mme Inga KHOUDIR aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR6533 intitulée « Laboratoire de physique corpusculaire » - DEC132156DR07 - 15/07/2013

- Décision nomination de Mme Sophie KERN Directrice de l'UMR5596 intitulée Dynamique Du Langage - DEC132455INSHS - 30/08/2013

- Décision portant cessation de fonctions de Mme Anne DHENAIN, agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au sein de l'unité UMR5278 intitulée "laboratoire hydrazines et composés énergétiques polyazotés" - DEC132219DR07 - 03/09/2013

- Décision portant cessation de fonctions de M. Vincent GIRARD, agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au sein de l'unité UMR5240 intitulée « Microbiologie, adaptation et pathogénie » - DEC131997DR07 - 11/07/2013

07.01.08. DR8

07.01.08.05. 2013

- Décision portant nomination de M. Nicolas CALVE aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR7315 intitulée "Science des Procédés Céramiques et de Traitements de Surface" (SPCTS). - DEC132477DR08 - 04/09/2013

- Décision portant nomination de M. Yvan STROPPIA aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR7322 intitulée "Laboratoire d'Economie d'Orléans" (LEO). - DEC132478DR08 - 06/09/2013

- Décision portant nomination de M. Yves ROLLAND aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR7324 intitulée "Cités, Territoires, Environnement et

Sociétés" (CITERES). - DEC132480DR08 - 04/09/2013

- Décision portant nomination de M. Laurent CATHERINE aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR7327 intitulée "Institut des Sciences de la Terre d'Orléans" (ISTO). - DEC132481DR08 - 05/09/2013

- Décision portant nomination de M. Christophe HONSTETTRE aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR7347 intitulée "Matériaux, Microélectronique, Acoustique, Nanotechnologies" (GREMAN). - DEC132483DR08 - 04/09/2013

- Décision portant nomination de M. Benoît METROT aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR7348 intitulée "Laboratoire de Mathématiques et Applications" (LMA). - DEC132484DR08 - 03/09/2013

- Décision portant nomination de M. Romain THERON aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR7349 intitulée "Laboratoire de Mathématiques, Analyse, Probabilités, Modélisation d'Orléans" (MAPMO). - DEC132485DR08 - 03/09/2013

- Décision portant nomination de M. Olivier THIBAUT aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR7350 intitulée "Laboratoire de Mathématiques et Physique Théorique" (LMPT). - DEC132486DR08 - 03/09/2013

- Décision portant nomination de M. Sébastien GUIFFAN aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR7355 intitulée "Immunologie et Neurologie Expérimentales et Moléculaires" (INEM). - DEC132487DR08 - 06/09/2013

- Décision portant nomination de M. Alain MOTTET aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMS2268 intitulée "Juriscope - Accès aux droits étrangers et promotion du droit français et du droit francophone" (JURISCOPE). - DEC132488DR08 - 05/09/2013

- Décision portant nomination de M. Laurent CATHERINE aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMS3116 intitulée "Observatoire des Sciences de l'Univers en région Centre" (OSUC). - DEC132489DR08 - 03/09/2013

- Décision portant nomination de M. Thomas NODIMAR aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UPR841 intitulée "Institut de Recherche et d'Histoire des Textes" (IRHT). - DEC132490DR08 - 05/09/2013

- Décision portant nomination de M. Christian CHAUVEAU aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UPR3021 intitulée "Institut de Combustion, Aérothermique, Réactivité et Environnement" (ICARE). - DEC132491DR08 - 09/09/2013

- Décision portant nomination de M. Hervé DOREAU aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UPR3346 intitulée "Institut P' : Recherche et Ingénierie en Matériaux, Mécanique et Energétique" (P'). - DEC132493DR08 - 03/09/2013

- Décision portant nomination de M. Jean-Christophe VERGEZ aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UPR3346 intitulée "Institut P' : Recherche et Ingénierie en Matériaux, Mécanique et Energétique" (P'). - DEC132494DR08 - 03/09/2013

- Décision portant nomination de Mme Marie-Noëlle BRANLE aux fonctions de chargée de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UPR3346 intitulée "Institut P' : Recherche et Ingénierie en Matériaux, Mécanique et Energétique" (P'). - DEC132495DR08 - 03/09/2013

- Décision portant nomination de M. Yannick BERTEAUX aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UPR4301 intitulée "Centre de Biophysique Moléculaire" (CBM). - DEC132496DR08 - 04/09/2013

- Décision portant nomination de M. Amélie CHERFOUH aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UPS44 intitulée "Transgénèse et Archivage d'Animaux Modèles" (TAAM). - DEC132497DR08 - 06/09/2013

- Décision portant nomination de M. Emmanuel THETAS aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité USR704 intitulée "Station de Radioastronomie de Nançay" (SRN). - DEC132498DR08 - 06/09/2013

- Décision portant nomination de M. Alain RAVAZ aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité USR3501 intitulée "Maison des Sciences de l'Homme Val de Loire" (MSHVL). - DEC132499DR08 - 18/09/2013
- Décision portant nomination de M. Jean-Yves BOURON aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité USR3565 intitulée "Maison des Sciences de l'Homme et de la Société de Poitiers" (MSHS). - DEC132500DR08 - 04/09/2013
- Décision portant nomination de M. Paco BUSTAMANTE aux fonctions de directeur par intérim de l'UMR7266-LIENSs - DEC132576INEE - 03/09/2013
- Décision de nomination de M. Cédric AUDEBERT aux fonctions de directeur-adjoint de l'UMR7301 - MIGRINTER - DEC132194INSHS - 30/08/2013
- Décision portant nomination de Mme Aurélia DE MOUSSAC aux fonctions de chargée de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR7302 intitulée "Centre d'Etudes Supérieures de Civilisation Médiévale" (CESCM). - DEC132475DR08 - 02/09/2013
- Décision portant nomination de M. Jean-Yves BOURON aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR7301 intitulée "Migrations Internationales, Espaces et Sociétés" (MIGRINTER). - DEC132474DR08 - 06/09/2013
- Décision portant nomination de M. Jean-Pierre ROUX aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR7285 intitulée "Institut de Chimie des Milieux et Matériaux de Poitiers" (IC2MP). - DEC132472DR08 - 04/09/2013
- Décision portant nomination de Mme Elisabeth PROUTEAU aux fonctions de chargée de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR7266 intitulée "Littoral, Environnement et Sociétés" (LIENSs). - DEC132470DR08 - 12/09/2013
- Décision portant nomination de M. Franck GUY aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR7262 intitulée "Institut de Paléoprimateologie, paléontologie Humaine : Evolution et Paléoenvironnements" (IPHEP). - DEC132469DR08 - 03/09/2013
- Décision portant nomination de M. Laurent HAGERMAN aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR7252 intitulée "XLIM". - DEC132468DR08 - 11/09/2013
- Décision portant nomination de M. Jean-Yves DURBIZE aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR7247 intitulée "Physiologie de la Reproduction et des Comportements" (PRC). - DEC132467DR08 - 04/09/2013
- Décision portant nomination de Mme Maryse CASTAN aux fonctions de chargée de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité MOY800 intitulée "Délégation Centre Limousin Poitou-Charentes" (DCLPC). - DEC132465DR08 - 04/09/2013
- Décision portant nomination de M. Pierre RIFFLET aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité FRE3520 intitulée "Centre de Recherche sur la Matière Divisée" (CRMD). - DEC132464DR08 - 03/09/2013
- Décision portant nomination de M. James HABRIOUX aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité FRE3511 intitulée "Institut de Physiologie et Biologie Cellulaire" (IPBC). - DEC132463DR08 - 02/09/2013
- Décision portant nomination de M. Juan CREUS aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité FRE3474 intitulée "Laboratoire des Sciences de l'Ingénieur pour l'Environnement" (LaSIE). - DEC132462DR08 - 03/09/2013
- Décision portant nomination de M. Romain THERON aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité FR2964 intitulée "Fédération Denis Poisson" (FDP). - DEC132461DR08 - 09/09/2013
- Décision portant nomination de M. Pascal MEICHEL aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité ERL6305 intitulée "Ordonnancement et Conduite " (OC). - DEC132460DR08 - 09/09/2013
- Décision portant nomination de Mme Sandra LABOURE aux fonctions d'Assistante de Prévention au sein de l'unité UPR841 intitulé "Institut de Recherche et d'Histoire des Textes" - IRHT -

DEC132705DR08 - 26/08/2013

- Décision portant cessation de fonctions de Mme Véronique TREMAULT, agent chargé de la mise en oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au sein de l'unité UPR841 intitulée Institut de Recherche et d'Histoire des Textes - IRHT. - DEC132706DR08 - 26/08/2013

07.01.09. DR10

07.01.09.05. 2013

- Décision portant nomination de M. Yann BUGEAUD aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche UMR7501 intitulée Institut de recherche mathématique avancée - DEC132143INSMI - 15/07/2013

07.01.10. DR11

07.01.10.05. 2013

- Décision portant nomination de Monsieur Gioacchino VIGGIANI aux fonctions de directeur et de Messieurs Pascal VILLARD, Robert PEYROUX et Frédéric DUFOUR aux fonctions de directeurs adjoints de l'unité mixte de recherche UMR5521 intitulée « Sols, solides, structures et risques (3SR) » - DEC132333INSIS - 12/09/2013

- Décision portant nomination par intérim de M. Sylvain Douté aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche UMR5274 intitulée " Institut de Planétologie et Astrophysique de Grenoble" - DEC132571INSU - 17/09/2013

- Décision portant cessation de fonctions de Mr Jean Paul LAURENT, assistant de prévention (AP) de l'unité UMR5564 intitulée LTHE - DEC132768DR11 - 12/06/2013

- Décision portant cessation d'activité de Mr Jean Paul MASSON, aux fonctions d'assistant de prévention (AP) au sein de l'unité UMR5275 intitulée ISTerre - DEC132761DR11 - 27/09/2012

- Décision portant cessation de fonctions de Mr Colin PARLIER, assistant de prévention (AP) au sein de l'unité UMR5266 intitulée SIMAP - DEC132759DR11 - 05/07/2013

- Décision portant cessation de fonctions de Mr Stéphane TORELLI, assistant de prévention (AP) au sein de l'unité UMR5250 intitulée DCM - DEC132757DR11 - 30/08/2013

- Décision portant nomination de Monsieur Raphaël GALLET aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR5814 intitulée LAPP - DEC132754DR11 - 12/07/2013

- Décision portant cessation de fonctions de Mme Vanessa RIVA, assistant de prévention au sein de l'unité UMR5814 intitulée LAPP - DEC132753DR11 - 11/07/2013

07.01.11. DR12

07.01.11.05. 2013

- Décision portant nomination de M. André ANGELINI aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité MOY1200 intitulée Délégation Provence et Corse - DEC132506DR12 - 28/08/2013

- Décision portant nomination de M. Jean RUBENACH aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité MOY1200 intitulée Délégation Provence et Corse - DEC132507DR12 - 28/08/2013

- nomination de de Mme Sylvie MAZZELLA, directrice de l'unité mixte de recherche UMR7305 intitulée LAMES - DEC131880INSHS - 29/08/2013

- Décision portant nomination de Mme Christine DURAND aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR7299 intitulée Centre Camille Jullian - Histoire et archéologie de la Méditerranée, de la Protohistoire à la fin de l'Antiquité (CCJ) - DEC131558DR12 - 15/07/2013

- Décision de nomination de M. Xavier LAFON aux fonctions de directeur de l'USR3155 intitulée "Institut de recherches sur l'architecture antique", à compter du 1er août 2013 - DEC132580INSHS - 03/09/2013

07.01.12. DR13

07.01.12.05. 2013

- nomination de M. Eric DE MARI aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche UMR5815 intitulée Dynamiques du droit. - DEC131874INSHS - 29/08/2013

- Nomination de Mme Agnès MIGNOT aux fonctions de directrice par intérim et de M. Nicolas GALTIER et M. Pierre-Olivier ANTOINE aux fonctions de directeurs adjoints par intérim de l'UMR5554-ISEM - DEC132578INEE - 16/09/2013

07.01.13. DR14

07.01.13.05. 2013

- Nomination de M Gwenaël KAMINSKI directeur adjoint par intérim de l'UMR5263 en remplacement de M Eric RAUFASTE - DEC132588INSHS - 13/09/2013

- Décision de nomination de Mme Hélène DEBAX comme directrice et de Mmes Sylvie MOUYSET et Sophie DULUCQ comme directrices-adjointes de l'unité mixte de recherche UMR5136 intitulée « France méridionale et Espagne : histoire des sociétés du Moyen-Âge à l'époque contemporaine », à compter du 1er septembre 2013 - DEC132579INSHS - 03/09/2013

07.01.14. DR15

07.01.14.05. 2013

- Décision de Nomination de M Jean-Marie LOZACHMEUR directeur par intérim et de M Vincent REQUILLART directeur adjoint par intérim de l'UMR5604 - DEC132593INSHS - 13/09/2013

- nomination de M. Andrew SMITH aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche UMR5116 intitulée Centre Emile DURKHEIM - DEC131878INSHS - 29/08/2013

07.01.15. DR16

07.01.15.05. 2013

- Décision portant nomination de Madame Leila Choukroune aux fonctions de directrice adjointe de l'unité de service et recherche USR3330, intitulée savoirs et mondes indiens ». - DEC132502INSHS - 16/09/2013

- Décision portant nomination de Monsieur Michel Mouton aux fonctions de directeur de l'unité de service et recherche USR3141, intitulée Centre français d'archéologie et de sciences sociales (CEFAS). - DEC132501INSHS - 16/09/2013

- Décision portant nomination de Mme Hélène Melat aux fonctions de directrice de l'unité de service et recherche USR3060, intitulée Centre franco-russe de recherche en sciences humaines et sociales de Moscou. - DEC132458INSHS - 16/09/2013

- Décision portant nomination de Monsieur Eberhard Kienle aux fonctions de directeur de l'unité de service et recherche USR3135, intitulée « Institut français du Proche-Orient (IFPO) ». - DEC132503INSHS - 16/09/2013

07.01.16. DR17

07.01.16.05. 2013

- Décision portant nomination de M. Benoît SAUSSOL aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche UMR6205 intitulée Laboratoire de Mathématiques de Bretagne Atlantique - DEC131946INSMI - 15/07/2013

- Décision portant nomination de M. Yves DENECHERE aux fonctions de directeur adjoint de l'UMR6258 (CERHIO) - DEC132228INSHS - 30/08/2013

07.01.17. DR18

07.01.17.05. 2013

- Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Pierre DEBES, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche UMR8524 intitulée Laboratoire Paul PAINLEVE - DEC132569INSMI - 02/09/2013

- Décision portant nomination de M. Philippe Sabot aux fonctions de directeur et de Mme Natalia Grabar aux fonctions de directrice adjointe de l'unité mixte de recherche UMR8163 intitulée Savoirs, Textes, Langage (STL) - DEC132619INSHS - 16/09/2013

- portant nomination de M. Bertrand GEAY aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche UMR7319 intitulée CURRRAP - DEC131883INSHS - 26/09/2013

07.01.18. DR19

07.01.18.05. 2013

- Décision portant nomination de M. Pierre CALKA aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche N°6085 intitulée Laboratoire de Mathématiques Raphaël Salem - DEC131894INSMI - 12/07/2013
- Décision de fin de fonction ACMO de Monsieur Philippe BAZIN - LCS (UMR6506) - DEC131799DR19 - 01/06/2013
- Décision portant nomination de Madame Aurélie TATUAM CHATUE aux fonctions d'ingénieur régional de prévention et de sécurité de la délégation Normandie. - DEC132613DR19 - 23/09/2013
- Nomination de André-Joseph DARDAINE aux fonctions d'assistant de prévention au CRHQ - UMR6583 - DEC131802DR19 - 14/06/2013

07.01.19. DR20

07.01.19.05. 2013

- Nomination aux fonctions d'assistant de prévention (AP) de D. MOMIER au sein de l'unité UMR7277 - DEC132829DR20 - 18/07/2013

07.01.20. Administration centrale

07.01.20.05. 2013

- Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Pascal Griset aux fonctions de directeur de l'unité propre de service URM3088 intitulée « Support de l'Institut des sciences de la communication du CNRS » - DEC132231DAJ - 02/09/2013
- Décision portant nomination de M. Raymond Bérard aux fonctions de directeur de l'unité propre de service UPS76 intitulée « Institut de l'information scientifique et technique » - DEC132237DAJ - 17/09/2013
- Décision portant nomination de Mme Sylvie Périnal aux fonctions de cheffe du service allocation et gestion des ressources, adjointe de la directrice de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation de la gestion - DEC132448DAJ - 01/09/2013
- Décision portant nomination de Mme Ophélie Robin aux fonctions de cheffe du service budget et optimisation des ressources, adjointe à la directrice de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation de la gestion - DEC132447DAJ - 01/09/2013
- Décision portant cessation de fonctions et nomination à la direction de l'innovation et des relations avec les entreprises - DEC132594DAJ - 02/09/2013
- Décision portant nomination de M. Dominique Wolton aux fonctions de conseiller auprès du Président - DEC132673DAJ - 23/09/2013
- Décision portant renouvellement des fonctions de M. Michel Tararine, directeur du bureau du CNRS à Moscou - DEC132509DAJ - 02/09/2013
- Décision portant prorogation du mandat de M. Luc Le Calvez, directeur du bureau du CNRS à Hanoï - DEC132508DAJ - 02/09/2013
- Décision mettant fin à la mission de chargé de mission de Monsieur Laurent MICOUIN - DEC132362INC - 18/09/2013

07.01.22. Instituts

07.01.22.05. 2013

- Décision portant nomination de M. Bruno Lucas aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'Institut des Sciences Biologiques (INSB)
- DEC132218DAJ - 15/07/2013
- Décision portant nomination de Mme Catherine Larroche aux fonctions de directrice adjointe administrative de l'Institut de Chimie (INC) - DEC132117DAJ - 02/09/2013
- Décision portant nomination de Monsieur Jérôme ROSE aux fonctions de chargé de mission - DEC131770INSU - 27/05/2013

- Décision portant cessation de fonctions de M. Gérard ELDIN, chargé de mission - DEC131068INSU - 27/03/2013
- Décision portant nomination de Madame Jacqueline BOUTIN aux fonctions de chargée de mission - DEC131033INSU - 25/03/2013
- Décision portant nomination de M. Zoubair Zadvat aux fonctions de directeur adjoint administratif de l'Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions - DEC132450DAJ - 09/08/2013
- Décision nomination de M. Christoph Sorger aux fonctions de directeur de l'Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions - DEC132449DAJ - 03/09/2013
- Décision portant nomination de M. Mehran Mostafavi aux fonctions de délégué scientifique de l'Institut de Chimie - DEC132612DAJ - 09/09/2013
- Décision de nomination de Monsieur Pierre-Michel Forget en tant que chargé de mission - DEC132602INEE - 23/09/2013

07.02. Décisions - délégations de signature

07.02.01. DR1

07.02.01.05. 2013

- Décision donnant délégation de signature à Madame Marie-Madeleine MERVANT-ROUX, directrice de l'unité UMR7172 intitulée Atelier de Recherche sur l'Intermédiaire et les Arts du Spectacle (ARIAS), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC132694DR01 - 12/09/2013
- Décision donnant délégation de signature à Madame Josette RIO pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7172 intitulée Atelier de Recherche sur l'Intermédiaire et les Arts du Spectacle (ARIAS) - DEC132695DR01 - 12/09/2013
- Décision donnant délégation de signature à Monsieur Eric BUSSIERE directeur de l'unité UMR8138 intitulée Identités, relations internationales et civilisations de l'Europe (IRICE), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC132696DR01 - 12/09/2013
- Décision donnant délégation de signature à Madame Sandrine MARAS pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8138 intitulée Identités, relations internationales et civilisations de l'Europe (IRICE) - DEC132697DR01 - 12/09/2013
- Décision donnant délégation de signature à Madame Jacqueline FAGARD, directrice par intérim de l'unité UMR8158 intitulée Laboratoire Psychologie de la Perception, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC132698DR01 - 12/09/2013
- Décision portant cessation de fonctions et nomination de Monsieur Pascal GRISET, directeur de l'unité UPS3088 intitulée Support de l'institut des sciences de la communication du CNRS (ISCC), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC132769DR01 - 20/09/2013
- Décision donnant délégation de signature à Monsieur Andrei GOREA pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8158 intitulée Laboratoire Psychologie de la Perception - DEC132699DR01 - 12/09/2013

07.02.02. DR2

07.02.02.05. 2013

- Décision donnant délégation de signature à Monsieur Philippe Derreumaux, directeur, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPR9080 intitulée "Laboratoire de biochimie théorique" - DEC132178DR02 - 29/03/2013
- Décision donnant délégation de signature à Madame Anne Abeillé, directrice de l'UMR7110 intitulée Laboratoire de Linguistique Formelle, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) - DEC131860DR02 - 19/12/2012
- Délégation de signature consentie à Madame Anne Abeillé, directrice de l'unité UMR7110 intitulée Laboratoire de Linguistique Formelle, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131859DR02 - 19/12/2012

- Délégation de signature consentie à Monsieur Antoine Triller par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire suite remplacement de Monsieur Bensaude Olivier par Monsieur Le Hir Hervé - DEC131779DR02 - 25/02/2013

- Décision donnant délégation de signature à Monsieur Marc Renneville, directeur pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS3598 intitulée "Humanités Numériques" - DEC131776DR02 - 30/04/2013

- Délégation de signature consentie à Monsieur Neil Ribe par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131733DR02 - 23/05/2013

- Décision donnant délégation de signature à Monsieur Marc Renneville, directeur de l'unité UMS3598 intitulée "Humanités Numériques", par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - DEC131775DR02 - 30/04/2013

- Décision donnant délégation de signature à Madame Sylvie Schneider-Maunoury, directrice de l'unité mixte de recherche UMR7622 intitulée "Biologie du développement", pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU). - DEC132635DR02 - 01/05/2013

- Décision donnant délégation de signature à Madame Sylvie Schneider-Maunoury, directrice de l'unité mixte de recherche UMR7622 intitulée "Biologie du développement", par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - DEC132634DR02 - 01/05/2013

07.02.03. DR3

07.02.03.05. 2013

- Décision de délégation de signature consentie par M. Hérault pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (PRM), en sa qualité de directeur de l'unité UPS44 intitulée TAAM-SEAT - DEC132627DR03 - 04/09/2013

- Décision de délégation de signature consentie à M. Hérault en tant que directeur de l'unité UPS44 intitulée SEAT, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC132625DR03 - 04/09/2013

07.02.04. DR4

07.02.04.05. 2013

- Délégation de signature de V. Debisschop à J.A. Scarpaci et ses collaborateurs - UMR8609 - DEC132653DR04 - 09/09/2013

- Délégation de signature de F. Yvon à ses collaborateurs - UPR3251 - DEC132214DR04 - 01/07/2013

- Délégation de signature de E. Wilmart à ses collaborateurs - MOY1692 - DEC132631DR04 - 01/01/2013

- Délégation de signature de V. Debisschop à E. Wilmart et ses collaborateurs - MOY1692 - DEC132630DR04 - 01/01/2013

- Délégation de signature de V. Debisschop à F. Yvon à ses collaborateurs - UPR3251 - DEC132213DR04 - 01/07/2013

- Délégation de signature de J.A. Scarpaci à ses collaborateurs - UMR8609 - DEC132654DR04 - 09/09/2013

07.02.05. DR5

07.02.05.05. 2013

- Décision donnant délégation de signature (Délégation Ile-de-France Ouest et Nord) - DEC132138DAJ - 02/09/2013

- Décision donnant délégation de signature à Mme Laurence Corvellec, adjointe au délégué régional, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe Cavelier, délégué régional de la délégation Ile-de-France Ouest et Nord - DEC132686DR05 - 09/09/2013

07.02.06. DR6

07.02.06.05. 2013

- Décision donnant délégation de signature à Christian Klein et Samuel Herrmann pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5584 intitulée « Institut de Mathématiques de Bourgogne ». - DEC132533DR06 - 01/09/2013

- Décision donnant délégation de signature à Jean-Christophe Foltete et Isabelle Mouret pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité USR3124 intitulée « Maison des Sciences de l'Homme et de l'Environnement Claude Nicolas Ledoux ». - DEC132591DR06 - 01/09/2013

- Décision donnant délégation de signature à Jean-Claude Daumas, directeur par intérim de l'unité USR3124 intitulée « Maison des Sciences de l'Homme et de l'Environnement Claude Nicolas Ledoux » par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC132590DR06 - 01/09/2013

07.02.07. DR7

07.02.07.05. 2013

- Décision portant modification de la décision n°DEC130969DR07 du 15 janvier 2013 donnant délégation de signature à M. Gilbert Deleage, directeur de l'unité FR3302 intitulée Institut de biologie et chimie des protéines, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC132781DR07 - 19/09/2013

- Décision portant modification de la décision n° DEC130976DR07 du 15 janvier 2013 donnant délégation de signature à Mme Jannick Rumeau, directrice de l'unité GDR3585 intitulée Liquides Ioniques et PolymèreS, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC132752DR07 - 10/09/2013

- Décision donnant délégation de signature à M. Jean-Yves Delannoy, directeur par intérim de l'unité UMR5268 intitulée Laboratoire des polymères et des matériaux avancés, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC132746DR07 - 01/09/2013

07.02.08. DR8

07.02.08.05. 2013

- Délégation de signature consentie à M. Dominique BAILLARGEAT, Directeur de l'unité UMR7252 intitulée "XLIM", par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - DEC132603DR08 - 04/09/2013

- Délégation de signature consentie à Mme Catherine BESSADA, Directrice de l'unité UPR3079 intitulée "Conditions Extrêmes et matériaux : Haute Température et Irradiation" (CEMHTI), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - DEC132704DR08 - 04/09/2013

- Délégation de signature consentie à M. Paco BUSTAMANTE, Directeur par intérim de l'unité UMR7266 intitulée "Littoral, Environnement et Sociétés" (LIENSs) par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - DEC132773DR08 - 18/09/2013

- Délégation de signature consentie par M. Raymond QUERE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR3423 intitulée "Fédération de recherche mathématique et interactions, images et information numérique, réseaux et sécurité" - MIRES - DEC132869DR08 - 25/09/2013

- Délégation de signature consentie par M. Paco BUSTAMANTE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7266 intitulée "Littoral, Environnement et Sociétés" - LIENSs - DEC132870DR08 - 23/09/2013

- Délégation de signature consentie par Mme Catherine BESSADA pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPR3079 intitulée "Conditions Extrêmes et Matériaux : Haute Température et Irradiation" - CEMHTI. - DEC132871DR08 - 25/09/2013

- Délégation de signature consentie à M. Jean FEUILLARD, Directeur de l'unité FR3503 intitulée "Génomique, Environnement, Immunité, Santé, Thérapeutique" - GEIST, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - DEC132872DR08 - 20/09/2013

- Délégation de signature consentie par M. Hervé WATIER pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité GDR3260 intitulée "Anticorps et ciblage

thérapeutique" - ACCITH - DEC132874DR08 - 12/04/2013

07.02.09. DR10

07.02.09.05. 2013

- Décision donnant délégation de signature à M. Marcel Hibert pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR7200 intitulée « Laboratoire d'Innovation Thérapeutique » - DEC132606DR10 - 29/08/2013

- Décision donnant délégation de signature à M. Marcel Hibert, directeur de l'UMR7200 intitulée « Laboratoire d'Innovation Thérapeutique », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC132605DR10 - 29/08/2013

- Décision donnant délégation de signature à M. Yann Bugeaud pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7501 intitulée « Institut de Recherche Mathématique Avancée » - DEC132586DR10 - 01/09/2013

07.02.10. DR11

07.02.10.05. 2013

- Décision donnant délégation de signature à M. Bernard CHENNEVIER, directeur de l'unité mixte de recherche UMR5628, intitulée Laboratoire des Matériaux et Génie Physique (LMGP), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC132639DR11 - 06/09/2013

- Décision donnant délégation de signature à M. Philippe CARDIN, directeur de l'unité mixte de recherche UMR5275, intitulée Institut des Sciences de la Terre (ISTerre), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC132647DR11 - 06/09/2013

- Décision donnant délégation de signature à M. Radu BURLACU, directeur de l'unité mixte de recherche UMR5820, intitulée Centre d'Etudes et de Recherches Appliquées à la Gestion (CERAG), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC132636DR11 - 06/09/2013

07.02.11. DR12

07.02.11.05. 2013

- Délégation de signature pour les actes de la PRM (Sylvie MAZZELLA - UMR7305) - DEC132678DR12 - 01/09/2013

- Délégation de signature de Philippe Bonfils en sa qualité d'ordonnateur secondaire (FR3076) - DEC132196DR12 - 12/07/2013

- Délégation de signature de Sylvie Mazella en sa qualité d'ordonnateur secondaire (UMR7305 - Lames) - DEC132677DR12 - 01/09/2013

- Délégation de signature pour les actes de la PRM (Jean-Marc LAYET - UMR7345) - DEC132154DR12 - 26/06/2013

- Délégation de signature de Jean Marc Layet (UMR7345) en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC132153DR12 - 26/06/2013

- Délégation de signature de James Sturgis en sa qualité d'ordonnateur secondaire (UMR7255) - DEC132675DR12 - 04/07/2013

07.02.12. DR13

07.02.12.05. 2013

- Délégation de signature de M. Christian DEVAUX UMR5236 - DEC132669DR13 - 09/09/2013

- UMR5236 - Délégation de signature PRM de M. Christian DEVAUX - DEC132672DR13 - 09/09/2013

- UMS3282 - Délégation de signature de M. Nicolas ARNAUD - DEC132729DR13 - 16/09/2013

- UMR5815 - Délégation de signature de M. Eric DE MARI - DEC132716DR13 - 17/09/2013

07.02.13. DR14

07.02.13.05. 2013

- Décision donnant délégation pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) M. Serge Cohen, directeur de l'UMR5219 Intitulé Institut de Mathématiques de Toulouse - DEC132516DR14 - 19/08/2013

- Délégation de signature consentie à Serge Cohen par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC132515DR14 - 19/08/2013

- Délégation de signature consentie à M. Jean-Marie Lozachmeur par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC132791DR14 - 19/09/2013

07.02.15. DR16

07.02.15.05. 2013

- Décision donnant délégation de signature à Marcel BABIN, directeur de l'unité UMI3376 intitulée "TAKUVIK" par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC132459DR16 - 19/08/2013

- Délégation de signature consentie à Monsieur Joël Bertrand (directeur par intérim de la DIRE) par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC132655DR16 - 06/09/2013

- Délégation de signature consentie à M. Dominique MASSIOT, directeur de l'Institut de Chimie, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

- DEC132652DR16 - 06/09/2013

- Décision donnant délégation de signature à M. Philippe COQUET, directeur de l'unité UMI3288 intitulée «CNRS International-NTU-Thales Research Alliance (CINTRA)» par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC132637DR16 - 05/09/2013

- Délégation de signature consentie à M. Christoph Sorger, directeur de l'Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC132632DR16 - 16/09/2013

07.02.17. DR18

07.02.17.05. 2013

- Délégation de signature consentie au directeur d'unité par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire à Pierre DEBES - UMR8524 - DEC132598DR18 - 02/09/2013

- Délégation de signature consentie à Caroline TOKARSKI par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

- DEC130383DR18 - 04/02/2013

- Délégation de signature au directeur d'unité ordonnateur secondaire ERIC GREGOIRE - UMR8188 - DEC132621DR18 - 01/09/2013

07.02.18. DR19

07.02.18.05. 2013

- Décision donnant délégation de signature à Monsieur Dominique DURAND pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6534 intitulée Laboratoire de Physique Corpusculaire. - DEC132629DR19 - 15/09/2013

- Décision donnant délégation de signature à Monsieur Dominique DURAND, Directeur de l'unité UMR6534 intitulée Laboratoire de physique corpusculaire, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - DEC132626DR19 - 15/09/2013

07.02.20. Administration centrale

07.02.20.05. 2013

- Décision portant modification de la décision DEC122283DAJ du 31 août 2012 donnant délégation de signature à Mme Chantal Chambellan-Le-Levier, directrice de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation de la gestion - DEC132451DAJ - 01/09/2013

- Décision donnant délégation de signature ponctuelle à M. Patrice Bourdelais, Directeur de l'Institut des Sciences Humaines et Sociales - DEC132751DAJ - 23/09/2013

- Décision donnant délégation de signature (Direction de l'innovation et des relations avec les entreprises) - DEC132616DAJ - 09/09/2013

07.02.21. Instituts

07.02.21.05. 2013

- Décision donnant délégation de signature à M. Chritoph Sorger, directeur de l'Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions - DEC132452DAJ - 03/09/2013

- Décision portant modification de la décision DEC131043DAJ du 2 avril 2013 donnant délégation de signature (Institut de Chimie) - DEC132118DAJ - 02/09/2013

07.03. Décisions - création et renouvellement de structures

07.03.01. DR1

07.03.01.05. 2013

- Décision portant création du groupement de recherche GDR3607 intitulé "Connaissance de l'Europe médiane". - DEC132068INSHS - 04/09/2013

07.03.07. DR7

07.03.07.05. 2013

- Décision portant création de l'unité mixte de service UMS3602 intitulée Persée - DEC132181DIST - 04/09/2013

07.03.10. DR11

07.03.10.05. 2013

- Portant prorogation de l'unité mixte de service UMS2920 intitulée : Observatoire des Micro et Nano Technologies (OMNT). - DEC132195INSIS - 26/09/2013

07.03.19. DR20

07.03.19.05. 2013

- Décision modifiant la décision DEC122734DSI pour l'UMR7250 - DEC132266INSIS - 02/09/2013

07.04. Décisions tarifaires

07.04.16. DR17

07.04.16.05. 2013

- Décision relative au tarif des inscriptions aux Colloques, gérées par la Délégation Bretagne-Pays-de-la-Loire, MOY1700 - DEC132617DR17 - 02/09/2013

- Décision relative à la tarification des locations de chambres à l'IMN - UMR6502 - DEC132280DR17 - 26/07/2013

07.06. Autres décisions

07.06.08. DR8

07.06.08.05. 2013

- Décision portant modification des dispositions relatives à l'unité mixte de recherche UMR7322 intitulée "laboratoire d'économie d'Orléans" - DEC131987INSHS - 04/09/2013

07.06.11. DR12

07.06.11.05. 2013

- Décision modifiant la décision n° DEC122740DSI du 5 janvier 2012 portant création et renouvellement des fédérations de recherche - DEC130684INSMI - 12/07/2013

07.06.15. DR16

07.06.15.05. 2013

- Décision portant nomination de Mme Corinne AMENGUAL aux fonctions de sous-directrice de l'unité propre de recherche UPR8641 intitulée Centre de Recherche Paul Pascal - DEC132712INC - 16/09/2013

- Décision relative à la vacance de sièges au sein de Conseils scientifiques de l'institut du Centre national de la recherche scientifique - DEC132843SGCN - 26/09/2013

- Décision modifiant la décision n° DEC120541SGCN du 07 février 2012 relative à la nomination des membres du bureau du conseil scientifique de l'institut écologie et environnement du Comité national de la recherche scientifique - DEC132835SGCN - 25/09/2013

07.06.18. DR19

07.06.18.05. 2013

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR6273 intitulée Centre Michel de Bouârd - Centre de recherches archéologiques et historiques anciennes et médiévales - DEC132620DR19 - 02/09/2013

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR6634 intitulée Groupe de physique des matériaux - DEC132622DR19 - 02/09/2013

07.06.20. Administration centrale

07.06.20.05. 2013

- Décision modifiant la décision DEC132445DRH du 29/08/2013 arrêtant la liste des fonctionnaires accueillis en détachement sur un emploi de chercheur au CNRS (campagne 2013 - modification 2) - DEC132611DRH - 30/08/2013

- Décision portant modification de la composition de la Commission de Réforme du Centre National de la Recherche Scientifique - DEC132596DRH - 06/09/2013

- Décision modifiant la décision DEC132445DRH du 29/08/2013 arrêtant la liste des fonctionnaires accueillis en détachement sur un emploi de chercheur au CNRS (campagne 2013 - modification 1) - DEC132577DRH - 30/08/2013

DEC132071INSHS

Décision portant nomination de Mme Catherine GOUSSEFF aux fonctions de directrice de l'unité mixte de recherche n° 8083 intitulée Centre d'Etudes des Mondes Russe, Caucasien et Centre-Européen.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° 10A004DSI en date du 18 décembre 2009 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 8083 intitulée Centre d'Etudes des Mondes Russe, Caucasien et Centre-Européen et nommant M. Alain BLUM directeur de cette unité ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1

Mme Catherine GOUSSEFF, Chargée de recherche de 1^{ère} classe au CNRS, est nommée directrice de l'unité mixte de recherche susvisée à compter du 1^{er} juillet 2013, en remplacement de M. Alain BLUM, démissionnaire.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 4 septembre 2013

Pour le président et par délégation,
Le directeur général délégué à la science
Joël Bertrand

DEC132713DR01

Décision portant nomination de Mme Karine PENALBA aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte 8168 intitulée Mondes Américains

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC112669INSHS portant renouvellement de l'unité mixte n°8168 intitulée Mondes Américains et nommant Mme Véronique BOYER en qualité de directrice ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 1^{er} février 2013 ;

Considérant que Mme **Karine PENALBA** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris A du 13 au 15 mai, puis du 12 au 14 juin 2013 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme **Karine PENALBA**, AI, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n°8168 intitulée Mondes Américains à compter du 15 juin 2013.

Mme **Karine PENALBA** exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme **Karine PENALBA** est placée directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry sur Seine le 19 juin 2013

Véronique BOYER

Directrice de l'UMR 8168

Visa de Alain MANGEOL, délégué régional Paris A

Visa de Pierre-Cyrille HAUTCOEUR, président de l'EHESS

DEC132134INSHS

Décision portant renouvellement de M. Alain MANGEOL aux fonctions de directeur par intérim de l'unité propre de service n° 2999 intitulée « Réseau Asie - Institut des mondes asiatiques » (IMASIE)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° 159-87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision n° 130135INSHS portant cessation de fonctions et nomination de M. Alain Mangeol aux fonctions de directeur par intérim de l'unité propre de service n° 2999 intitulée « Réseau Asie - Institut des mondes asiatiques » (IMASIE) ;

Vu l'avis du directeur de l'Institut des Sciences humaines et sociales ;

DECIDE :

Article 1

M. Alain MANGEOL, délégué régional pour la circonscription Paris A du CNRS, est renouvelé dans ses fonctions de directeur par intérim de l'unité propre de service susvisée, pour la période du 1^{er} mai au 31 août 2013.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 30 août 2013

Pour le président et par délégation,
Le directeur général délégué à la science
Joël Bertrand

DEC132136INSHS

Décision portant nomination de M. Sébastien LECHEVALIER aux fonctions de directeur et de M. Jean-François HUCHET aux fonctions de directeur adjoint de l'unité propre de service n° 2999 intitulée « Réseau Asie - Institut des mondes asiatiques » (IMASIE)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 159-87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° 100009DAJ en date du 18 janvier 2010 portant renouvellement de l'unité propre de service intitulée « Réseau Asie - Institut des mondes asiatiques » (IMASIE) ;

Vu l'avis émis par le Directeur de l'Institut des Sciences humaines et sociales ;

DECIDE :

Article 1

M. Sébastien LECHEVALIER, Maître de conférences à l'EHESS, est nommé directeur de l'unité propre de service n° 2999 intitulée « Réseau Asie - Institut des mondes asiatiques » (IMASIE), à compter du 1^{er} septembre 2013.

M. Jean-François HUCHET, Professeur à l'INALCO, est nommé directeur adjoint de l'unité propre de service n° 2999 intitulée « Réseau Asie - Institut des mondes asiatiques » (IMASIE), à compter du 1^{er} septembre 2013.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 30 août 2013

Pour le président et par délégation,
Le directeur général délégué à la science
Joël Bertrand

DEC132144INSHS

Décision portant cessation de fonctions de Mme Christine Musselin et nomination de M. Olivier Borraz, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°7116, intitulée Centre de sociologie des organisations (CSO)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° 08A012DSI en date du 19 décembre 2008 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7116 intitulée Centre de sociologie des organisations et nommant Mme Christine Musselin, directrice de cette unité;

Vu la décision n° 123228DGDS en date du 21 décembre 2012 portant prorogation de l'unité mixte de recherche n°7116 intitulée Centre de sociologie des organisations et nommant Mme Christine Musselin, directrice de cette unité;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

- I. Il est mis fin aux fonctions de Mme Christine Musselin, directrice de l'unité mixte de recherche susvisée, appelée à d'autres fonctions à compter du 1^{er} juillet 2013.
- II. A compter de cette même date, M. Olivier Borraz, Directeur de recherche de 2^{ème} classe au CNRS, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 décembre 2013.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 04/09/2013

Pour le président et par délégation,
Le directeur général délégué à la science

Joël Bertrand

DEC132226INSHS

Décision portant nomination de M. Florent BRAYARD aux fonctions de directeur et de M. Sylvain PIRON aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n° 8558 intitulée « Centre de recherches historiques » (CRH)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° 10A004DSI en date du 18 décembre 2009 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 8558 intitulée « Centre de recherches historiques » (CRH) et nommant M. Gérard Beaur directeur de cette unité ;

Vu la décision n° 110176INSHS du 28 janvier 2011 portant nomination de M. Christophe Duhamelle aux fonctions de directeur et de Mme Isabelle Backouche aux fonctions de directrice adjointe de l'unité mixte de recherche n°8558 ;

Vu la décision n° 111154INSHS du 21 juin 2011 portant nomination de Mme Judith Lyon-Caen aux fonctions de directrice adjointe de l'unité mixte de recherche n°8558 ;

Vu la décision n° 130319INSHS du 19 février 2013 portant nomination de M. Florent Brayard aux fonctions de directeur par intérim et de M. Sylvain Piron aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n°8558 ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1

M. Florent BRAYARD, Chargé de recherche au CNRS, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} août 2013.

M. Sylvain PIRON, Maître de conférences à l'EHESS, est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} août 2013.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 30 août 2013

Pour le président et par délégation,
Le directeur général délégué à la science
Joël Bertrand

DEC132230INSHS

Décision portant nomination de Mme Marie-Laure DERAT aux fonctions de directrice adjointe de l'unité mixte de recherche n° 8171 intitulée Centre d'Etudes des Mondes Africains (CEMAf)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° 10A004DSI en date du 18 décembre 2009 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 8171 intitulée Centre d'Etudes des Mondes Africains (CEMAf) et nommant M. Pierre Boilley directeur de cette unité ;

Vu la décision n° 130868INSHS en date du 29 mars 2013 portant nomination de Mme Marie-Laure Derat aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche n° 8171 intitulée Centre d'Etudes des Mondes Africains (CEMAf) ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1

Mme Marie-Laure DERAT, Chargée de recherche au CNRS, est nommée directrice adjointe de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} août 2013.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 30 août 2013

Pour le président et par délégation,
Le directeur général délégué à la science
Joël Bertrand

DEC131882INSHS

Décision portant nomination de M. Olivier REMAUD, directeur de l'unité mixte de recherche 8036 Centre d'études sociologiques et politiques Raymond Aron (CESPRA), dirigé par M. Philippe URFALINO.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° n°10A007DSI en date du 18 décembre 2009 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°8036 intitulée CESPRA et nommant M. Philippe URFALINO, directeur de cette unité ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Olivier REMAUD, maître de conférences à l'EHESS, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} juillet 2013, en remplacement de M. Philippe URFALINO, démissionnaire.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 29/08/2013

Pour le président et par délégation,
Le directeur général délégué à la science
Joël Bertrand

DEC 131876INSHS

Décision portant nomination de Mme Léa LIMA aux fonctions de directrice adjointe de l'unité mixte de recherche 3320, intitulée LISE (Laboratoire Interdisciplinaire pour la Sociologie Economique)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° 11A002DSI en date du 4 janvier 2011 portant création de l'unité mixte de recherche n°3320 intitulée LISE et nommant Mme Isabelle BERREBI HOFFMANN directrice de cette unité;

Vu l'accord du partenaire;

Vu l'avis du conseil de laboratoire;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Léa LIMA, Maître de conférences du CNAM, est nommée directrice adjointe de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} juillet 2013.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 04/09/2013

Pour le président et par délégation,
Le directeur général délégué à la science
Joël Bertrand

DEC132714DR01

Décision portant nomination de Mme Isabelle FANGET aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8192 intitulée Laboratoire de dynamique membranaire et maladies neurologiques

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC10A004DSI portant renouvellement de l'unité mixte UMR8192 intitulée Laboratoire de dynamique membranaire et maladies neurologiques et nommant M. François DARCHEN en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 28 avril 2009;

Considérant que Mme **Isabelle FANGET** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Ile de France Ouest et Nord, du 19 au 21 juin, puis du 13 au 15 septembre 2006.

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme **Isabelle FANGET**, IE1C, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8192 intitulée Laboratoire de dynamique membranaire et maladies neurologiques à compter du 1^{er} janvier 2010.

Mme **Isabelle FANGET** exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme **Isabelle FANGET** est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry sur Seine le 16 juillet 2013

François DARCHEN

Directeur de l'UMR8192

Visa de Alain MANGEOL, délégué régional Paris A

Visa de Frédéric DARDEL, président de l'Université Paris Descartes

DEC132771DR01

Décision portant nomination de Mme Gaëlle MINARD aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8006 intitulée Procédés et Ingénierie en Mécanique et Matériaux (PIMM)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC113027INSIS portant renouvellement de l'unité mixte UMR8006 intitulée Procédés et Ingénierie en Mécanique et Matériaux (PIMM) et nommant M. Gilles REGNIER en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 26 janvier 2009 ;

Considérant que Mme **Gaëlle MINARD** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris A et la délégation Ile de France Est, les 3, 4, 5, 30, 31 mars et 1^{er} avril 2009.

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme **Gaëlle MINARD**, AI, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8006 intitulée Procédés et Ingénierie en Mécanique et Matériaux (PIMM) à compter du 1^{er} janvier 2010.

Mme **Gaëlle MINARD** exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme **Gaëlle MINARD** est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry sur Seine le 16 juillet 2013

Gilles REGNIER

Directeur de l'UMR8006

Visa de Alain MANGEOL, délégué régional Paris A

Visa de Laurent CARRARO, directeur général de l'ENSAM

DEC132841DR01

Décision portant nomination de M. Rodolphe ALVES DE SOUSA aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR8601 intitulée Laboratoire de Chimie et Biochimie Pharmacologiques et Toxicologiques

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC10A004DSI portant renouvellement de l'unité mixte UMR8601 intitulée Laboratoire de Chimie et Biochimie Pharmacologiques et Toxicologiques et nommant Mme Isabelle ARTAUD en qualité de directrice ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 05 avril 2004 ;

Considérant que M. **Rodolphe ALVES DE SOUSA** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris A, du 08 au 10 février 2005 et du 08 au 10 mars 2005 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : M. **Rodolphe ALVES DE SOUSA**, IE1C, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR8601 intitulée Laboratoire de Chimie et Biochimie Pharmacologiques et Toxicologiques à compter du 1^{er} janvier 2010.

M. **Rodolphe ALVES DE SOUSA** exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. **Rodolphe ALVES DE SOUSA** est placé directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry sur Seine le 16 juillet 2013

Isabelle ARTAUD

Directrice de l'UMR8601

Visa de Alain MANGEOL, délégué régional Paris A

Visa de Frédéric DARDEL, président de l'Université Paris Descartes

DEC132842DR01

Décision portant nomination de Mme Marie-Elise JAOUEN aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8601 intitulée Laboratoire de Chimie et Biochimie Pharmacologiques et Toxicologiques

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC10A004DSI portant renouvellement de l'unité mixte UMR8601 intitulée Laboratoire de Chimie et Biochimie Pharmacologiques et Toxicologiques et nommant Mme Isabelle ARTAUD en qualité de directrice ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 10 juillet 2000;

Considérant que Mme **Marie-Elise JAOUEN** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris A, du 08 au 10 février 2005 et du 08 au 10 mars 2005 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme **Marie-Elise JAOUEN**, IR1, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8601 intitulée Laboratoire de Chimie et Biochimie Pharmacologiques et Toxicologiques à compter du 1^{er} janvier 2010.

Mme **Marie-Elise JAOUEN** exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme **Marie-Elise JAOUEN** est placée directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry sur Seine le 16 juillet 2013

Isabelle ARTAUD

Directrice de l'UMR8601

Visa de Alain MANGEOL, délégué régional Paris A

Visa de Frédéric DARDEL, président de l'Université Paris Descartes

DEC132128DR01

Décision portant nomination de Mme Sandrine EL MARHOMY aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte 8118 intitulée Laboratoire de physiologie cérébrale

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC10A004DSI portant renouvellement de l'unité mixte n°8118 intitulée Laboratoire de physiologie cérébrale et nommant M. Alain MARTY en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 29 mai 2012 ;

Considérant que Mme **Sandrine EL MARHOMY** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris A du 13 au 15 mai, puis du 12 au 14 juin 2013.

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme **Sandrine EL MARHOMY**, TCS, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n°8118 intitulée Laboratoire de physiologie cérébrale à compter du 15 juin 2013 .

Mme **Sandrine EL MARHOMY** exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPPF1122325C susvisés.

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme **Sandrine EL MARHOMY** est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry sur Seine le 2 juillet 2013

Alain MARTY

Directeur de l'UMR 8118

Visa de Alain MANGEOL, délégué régional Paris A

Visa de Frédéric DARDEL, président de l'Université René Descartes

DEC132715DR01

Décision portant nomination de Mme Brigitte DELHOMME aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte FRE3235 intitulée Génétique Moléculaire et Défense antivirale

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC122741DSI portant renouvellement de l'unité mixte FRE3235 intitulée Génétique Moléculaire et Défense antivirale et nommant M. Philippe DJIAN en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 21 septembre 2007;

Considérant que Mme **Brigitte DELHOMME** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris A, du 01 au 03 avril 1997 et du 03 au 05 juin 1997.

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme **Brigitte DELHOMME**, IEHC, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte FRE3235 intitulée Génétique Moléculaire et Défense antivirale à compter du 1^{er} janvier 2012.

Mme **Brigitte DELHOMME** exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme **Brigitte DELHOMME** est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry sur Seine le 16 juillet 2013

Philippe DJIAN

Directeur de la FRE3235

Visa de Alain MANGEOL, délégué régional Paris A

Visa de Frédéric DARDEL, président de l'Université Paris Descartes

DEC132623INSHS

Décision portant cessation de fonctions et nomination de Monsieur Daniel Fabre, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche UMR8177 intitulée « Institut interdisciplinaire d'anthropologie du contemporain » (IIAC).

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° 10A004DSI en date du 18 décembre 2009 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 8177 intitulée « Institut interdisciplinaire d'anthropologie du contemporain » (IIAC) et nommant M. Marc ABELES directeur de cette unité ;

Vu la décision n° 121679INSHS du 7 juin 2012 portant nomination de M. Claude Fischler aux fonctions de directeur et de M. Daniel Fabre aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n° 8177 intitulée « Institut interdisciplinaire d'anthropologie du contemporain » (IIAC).

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. Il est mis fin aux fonctions de Monsieur Claude Fischler, directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, admis à faire valoir ses droits à la retraite, à compter du 1^{er} septembre 2013.

II. A compter de cette même date, Monsieur Daniel Fabre, directeur d'études EHESS, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 1^{er} janvier 2014.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 16 septembre 2013

Pour le président et par délégation,
Le directeur général délégué à la science
Joël Bertrand

DEC132527INSHS

Décision portant cessation de fonctions et nomination de Mme Isabelle SOURBES-VERGER, directrice par intérim de l'unité mixte de recherche n° 8560 intitulée Centre Alexandre Koyré - Centre de recherche en histoire des Sciences et des Techniques (CAK-CRHST)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° 10A004DSI en date du 18 décembre 2009 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 8560 intitulée Centre Alexandre Koyré - Centre de recherche en histoire des Sciences et des Techniques (CAK-CRHST) et nommant Mme Jeanne Peiffer, directrice de cette unité ;

Vu l'accord du partenaire ;

DECIDE :

Article 1

- I. Il est mis fin aux fonctions de Mme Jeanne PEIFFER, directrice de l'unité mixte de recherche susvisée, admise à faire valoir ses droits à la retraite, à compter du 21 août 2013.
- II. A compter de cette même date, Mme Isabelle SOURBES-VERGER, Chargée de recherche de 1^{ère} classe au CNRS, est nommée directrice par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 décembre 2013.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 4 septembre 2013

Pour le président et par délégation,
Le directeur général délégué à la science
Joël Bertrand

DEC132436DR02

Décision portant cessation de fonctions de Mme Isabelle Lendo, agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au sein de l'unité UMR7598 intitulée Laboratoire Jacques-Louis Lions

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

vu la circulaire MFPPF1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° 121247DR02 du 05/04/2012 portant nomination de Mme Isabelle Lendo aux fonctions d'ACMO,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par Mme Isabelle Lendo, dans l'unité du CNRS n°7598, à compter du 01/09/2013.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 06/08/2013

Le directeur de l'unité
Benoît Perthame

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Christine d'Argouges

Décision portant nomination de M. Renaud VACANT aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7207 intitulée Centre de recherche sur la paléobiodiversité et les paléoenvironnements (CR2P)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la note du 13 avril 2010 relative à la nature et les conditions d'exercice de la fonction d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité du MNHN ;

Vu la décision n° DEC123228DGDS du 21 décembre 2012 portant renouvellement de l'unité mixte n°7207 intitulée Centre de recherche sur la paléobiodiversité et les paléoenvironnements et nommant M. Philippe JANVIER en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 21 septembre 2009 ;

Considérant que M. Renaud VACANT a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par les Délégations CNRS d'Ile-de-France du 13 au 15 octobre 2009 et du 17 au 19 novembre 2009 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Renaud VACANT, AI, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n°7207 intitulée Centre de recherche sur la paléobiodiversité et les paléoenvironnements (CR2P), à compter du 1^{er} janvier 2013.

M. Renaud VACANT exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Renaud VACANT est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1^{er} septembre 2013

Le directeur de l'unité
Philippe JANVIER

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du Directeur général du MNHN (ou de son délégué)

Décision portant nomination de M. David Hautemayou aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR8205 intitulée Unité de recherche NAVIER

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la note du 13 avril 2010 relative à la nature et les conditions d'exercice de la fonction d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité du MNHN ;

Vu la décision n° DEC10A004DSI du 18 décembre 2009 portant renouvellement l'unité mixte UMR8205 intitulée Unité de recherche NAVIER et nommant M. Karam Sab en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du ;

Considérant que M. David Hautemayou a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par les Délégations CNRS d'Ile-de-France du 30 mars au 1^{er} avril 2011 et du 16 au 18 mai 2011 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : M. David Hautemayou, IE1, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR8205 intitulée Unité de recherche NAVIER, à compter du 1^{er} janvier 2013.

M. David Hautemayou exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, M. David Hautemayou est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Champs-sur-Marne, le 1^{er} septembre 2013

Le directeur de l'unité
Karam Sab

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du Directeur de l'Ecole des Ponts ParisTech (ou de son délégué)

Visa de la Directrice générale de l'IFSTTAR (ou de son délégué)

Décision portant nomination de Mme Virginie Detournay aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8134 intitulée Laboratoire Techniques, Territoires et Sociétés (LATTS)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC10A004DSI du 1^{er} janvier 2010 portant renouvellement de l'unité mixte n°8134 intitulée Laboratoire Techniques, Territoires et Sociétés (LATTS) et nommant M. Olivier Coutard en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 3 novembre 2008 ;

Considérant que Mme Virginie Detournay a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par les Délégations CNRS d'Ile-de-France du 13 au 15 octobre 2009 et du 17 au 19 novembre 2009 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Virginie Detournay, AI, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8134 intitulée Laboratoire Techniques, Territoires et Sociétés (LATTS), à compter du 1^{er} janvier 2013.

Mme Virginie Detournay exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Virginie Detournay est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marne-la-Vallée, le 1^{er} septembre 2013

Le directeur de l'unité
Olivier Coutard

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du Président de l'UPEMLV (ou de son délégataire)

Décision portant nomination de Mme Laurence Del Maestro aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR144 intitulée Compartimentation et dynamique cellulaires (CDC)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC11A002DSI du 4 janvier 2011 portant renouvellement de l'unité mixte n°144 intitulée Compartimentation et dynamique cellulaires (CDC) et nommant M. Bruno Goud en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 9 décembre 2008 ;

Considérant que Mme Laurence Del Maestro a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par les Délégations CNRS d'Ile-de-France du 28 au 30 janvier 2009 et du 10 au 13 mars 2009 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Laurence Del Maestro, AI, est nommée aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR144 intitulée Compartimentation et dynamique cellulaires (CDC), à compter du 1^{er} janvier 2013.

Mme Laurence Del Maestro exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, Mme Laurence Del Maestro est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1^{er} septembre 2013

Le directeur de l'unité
Bruno GOUD

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du Directeur de l'Institut Curie (ou de son délégué)

DEC132760DR03

Décision portant nomination de M. Xavier Simoes aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UPS2259 intitulée Cultures, Langues, Textes

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC121190INSHS du 1er février 2012 nommant M. Bernard Caron directeur de l'unité UPS2259 intitulée Cultures, Langues, Textes ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 6 septembre 2013 ;

Considérant que M. Xavier Simoes a suivi la formation initiale d'assistant(e) de prévention organisée par les Délégations CNRS d'Ile-de-France du 19 au 21 juin 2006 et du 13 au 15 septembre 2006 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Xavier Simoes, TCN, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité du CNRS UPS2259, à compter du 6 septembre 2013.

M. Xavier Simoes exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Xavier Simoes est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 18 septembre 2013

Le directeur de l'unité
Bernard Caron

Visa du délégué régional CNRS

DEC132758DR03

Décision portant cessation de fonctions de Mme Maryvonne Coso-Barrafon agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au sein de l'unité MOY300 intitulée Délégation régionale Ile-de-France Est

LE DELEGUE REGIONAL

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC100128DR03 du 19 février 2010 portant nomination de Mme Maryvonne Coso-Barrafon aux fonctions d'ACMO,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par Mme Maryvonne Coso-Barrafon, dans l'unité du CNRS MOY300, à compter du 15 juin 2013.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Thiais, le 1er juin 2013

Le délégué régional
Brice Kerber

DEC132756DR03

Décision portant cessation de fonctions de Mme Delphine Champeval agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au sein de l'unité UMR3347 intitulée Signalisation normale et pathologique de l'embryon aux thérapies innovantes des cancers

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC100134DR03 du 6 juillet 2010 portant nomination de Mme Delphine Champeval aux fonctions d'ACMO,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par Mme Delphine Champeval, dans l'unité du CNRS n° 3347, à compter du 3 décembre 2013.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Orsay, le 18 septembre 2013

Le directeur de l'unité
Simon Saule

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du directeur de l'Institut Curie

Visa de la déléguée régionale de l'INSERM

DEC132693DR03

Décision portant nomination de M. Patrice Médina aux fonctions d'assistant(e) de prévention au sein de l'unité UPS44 intitulée Transgénèse et archivage d'animaux modèles (Service des Animaux Transgéniques) (TAAM-SEAT)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC122738DSI du 5 décembre 2012 nommant M. Yann Hérault directeur de l'unité UPS44 intitulée Transgénèse et archivage d'animaux modèles (Service des Animaux Transgéniques) (TAAM-SEAT) ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 2 décembre 2012 ;

Considérant que M. Patrice Médina a suivi la formation initiale d'assistant(e) de prévention organisée par les Délégations CNRS d'Ile-de-France du 2 au 4 octobre 2007 et du 6 au 8 novembre 2007 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Patrice Médina, TCE, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité du CNRS n°UPS44 intitulée Transgénèse et archivage d'animaux modèles (Service des Animaux Transgéniques) (TAAM-SEAT), à compter du 1^{er} janvier 2013.

M. Patrice Médina exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Patrice Médina est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} septembre 2013

Le directeur de l'unité
Yann Hérault

Visa du délégué régional
Brice Kerber

Décision portant nomination de Mme Corinne PALESCANDOLO aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8049 intitulée Laboratoire d'informatique Gaspard Monge (LIGM)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC10A004DSI du 1^{er} janvier 2010 portant renouvellement de l'unité mixte n°8049 intitulée d'informatique Gaspard Monge (LIGM) et nommant Mme Marie-Pierre BEAL en qualité de directrice ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 15 mai 2013 ;

Considérant que Mme Corinne PALESCANDOLO a suivi la formation initiale d'assistant(e) de prévention organisée par l'Université Paris-Est Marne la Vallée du 04 février 2013 au 15 février 2013 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Corinne PALESCANDOLO, AI, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8134 intitulée Laboratoire Techniques, Territoires et Sociétés (LATTs), à compter du 1^{er} janvier 2013.

Mme Corinne PALESCANDOLO exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Corinne PALESCANDOLO est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Champs-sur-Marne, le 1^{er} septembre 2013

Le directeur de l'unité
Marie-Pierre BEAL

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du Président de l'UPEMLV (ou de son délégué)

DEC132344INSIS

Décision portant nominations de M. Salah Naili, aux fonctions de directeur, et de Mme Gilberte Chambaud, aux fonctions de directrice adjointe, de l'unité mixte de recherche n°8208 intitulée Modélisation et simulation multi-échelle (MSME)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n°10A004DSI en date du 18 décembre 2009 portant création de l'unité mixte de recherche n°8208 intitulée Modélisation et simulation multi-échelle (MSME) et nommant M. Christian Soize directeur de cette unité ;

Vu la décision n°130793INSIS du 15 avril 2013 portant nominations par intérim de M. Salah Naili, aux fonctions de directeur, et de Mme Gilberte Chambaud, aux fonctions de directrice adjointe, de l'unité mixte de recherche n° 8208 intitulée Modélisation et simulation multi-échelle (MSME) en remplacement de M. Christian Soize, démissionnaire ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

- I. M. Salah Naili, Professeur de l'Université Paris-Est Créteil, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 4 août 2013.
- II. Mme Gilberte Chambaud, Professeur de l'Université de Paris-Est Marne-la-Vallée, est nommée directrice-adjointe de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 4 août 2013.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président et par délégation,
Le directeur général délégué à la science
Joël Bertrand

Décision portant nomination de Mme Ilse Hurbain Kosmath aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR144 intitulée Compartimentation et dynamique cellulaires (CDC)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC11A002DSI du 4 janvier 2011 portant renouvellement de l'unité mixte n°144 intitulée Compartimentation et dynamique cellulaires (CDC) et nommant M. Bruno Goud en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 29 avril 2004 ;

Considérant que Mme Ilse Hurbain Kosmath a suivi la formation initiale d'assistant(e) de prévention organisée par les Délégations CNRS d'Ile-de-France du 7 au 9 novembre 2011 et du 1^{er} au 5 décembre 2011 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Ilse Hurbain Kosmath, IR2, est nommée aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR144 intitulée Compartimentation et dynamique cellulaires (CDC), à compter du 1^{er} janvier 2013.

Mme Ilse Hurbain Kosmath exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Ilse Hurbain Kosmath est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1^{er} septembre 2013

Le directeur de l'unité
Bruno Goud

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du Directeur de l'Institut Curie (ou de son délégataire)

DEC132112INSHS

Décision portant nomination de Mme Isabelle LEGLISE aux fonctions de directrice par intérim de l'unité mixte de recherche 8202 intitulée Structure et Dynamique des Langues.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° 122735DSI en date du 5 janvier 2012 portant création de l'unité mixte de recherche n°8202 intitulée Structure et Dynamique du Langage et nommant Mme Anaïd DONABEDIAN-DEMOPOULOS directrice de cette unité ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Isabelle LEGLISE, Chargée de recherche CNRS, est nommée directrice par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, jusqu'au 31 décembre 2013, en remplacement de Mme Anaïd DONABEDIAN, démissionnaire.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président et par délégation,
Le directeur général délégué à la science
Joël Bertrand

DEC132058DR04

Décision portant nomination de Melle Julie NEVEU aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR8621 intitulée Institut de génétique et microbiologie

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPF1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu le contrat quadriennal conclu avec l'Université Paris-Sud le 24 mai 2011, approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n° UMR8621, dont le directeur est Monsieur Jean-Pierre ROUSSET ;

Considérant que Melle Julie NEVEU a suivi la formation initiale d'assistant de prévention ;

DECIDE :

Article 1 : Melle Julie NEVEU, AI, est nommée aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR8621, à compter du 18/02/2013.

Melle Julie NEVEU exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3. de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, Melle Julie NEVEU est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

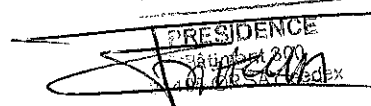
Fait à Gif-sur-Yvette, le 24 juillet 2013

Le directeur de l'unité
Jean-Pierre ROUSSET



Pour le CNRS,
La déléguée régionale
Véronique DEBISSCHOP

Pour l'Université Paris-Sud,
Le président
Jacques BITTOUN



UNIVERSITÉ PARIS-SUD
PRESIDENCE
24 juillet 2013



Délégation
Île-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Avenue de la Terrasse
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30
F. 01 69 82 33 33

DEC132053DR04

Décision portant nomination de M. Jean-Paul BARES aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR8618 intitulée Institut de biologie des plantes

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu le contrat quadriennal 2010-2013 conclu avec l'Université Paris-Sud le 24 mai 2011 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n° UMR8618, dont le directeur est Monsieur Michel DRON ;

Considérant que M. Jean-Paul BARES a suivi la formation initiale d'assistant de prévention ;

DECIDE :

Article 1 : M. Jean-Paul BARES, AI, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR8618, à compter du 05/02/2013.

M. Jean-Paul BARES exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3. de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Jean-Paul BARES est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 22 juillet 2013

Le directeur de l'unité

Michel DRON

Professeur de Biologie et Pathologie Végétale
Directeur Institut Biologie des Plantes

Tél. : 01 69 15 33 60
michel.dron@u-psud.fr



Pour le CNRS,
La déléguée régionale
Véronique DEBISSCHOP

Pour l'Université Paris-Sud,
Le président
Jacques BITTOUN

Professeur Jacques BITTOUN
Président de l'Université Paris-Sud



Délégation
Île-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Avenue de la Terrasse
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30
F. 01 69 82 33 33

DEC132060DR04

Décision portant nomination de Mme Christelle VASNIER aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR8621 intitulée Institut de génétique et microbiologie

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu le contrat quadriennal conclu avec l'Université Paris-Sud le 24 mai 2011, approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n° UMR8621, dont le directeur est Monsieur Jean-Pierre ROUSSET ;

Considérant que Mme Christelle VASNIER a suivi la formation initiale d'assistant de prévention ;

DECIDE :

Article 1 : Mme Christelle VASNIER, AI, est nommée aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR8621, à compter du 18/02/2013.

Mme Christelle VASNIER exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3. de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, Mme Christelle VASNIER est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

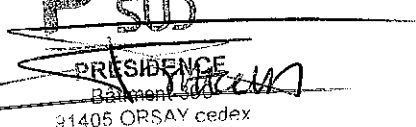
Fait à Gif-sur-Yvette, le 24 juillet 2013

Le directeur de l'unité
Jean-Pierre ROUSSET



Pour le CNRS,
La déléguée régionale
Véronique DEBISSCHOP

Pour l'Université Paris-Sud,
Le président
Jacques BITTOUN



PRÉSIDENCE
Bâtiment 500
91405 ORSAY cedex



Délégation
Île-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Avenue de la Terrasse
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30
F. 01 69 82 33 33

DEC132051DR04

Décision portant nomination de M. Nicolas MANDVILLE aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR8609 intitulée Centre de sciences nucléaires et de sciences de la matière

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC121973IN2P3 nommant Monsieur Jean-Antoine SCARPACI, directeur de l'unité de recherche n° UMR8609, à compter du 15/07/2012 ;

Considérant que M. Nicolas MANDVILLE a suivi la formation initiale d'assistant de prévention ;

DECIDE :

Article 1 : M. Nicolas MANDVILLE, AI, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR8609, à compter du 31/05/2013.

M. Nicolas MANDVILLE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3. de la circulaire visée.


Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Nicolas MANDVILLE est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

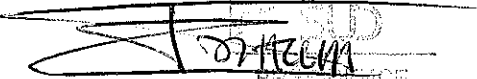
Fait à Gif-sur-Yvette, le 30 juillet 2013

Le directeur de l'unité
Jean-Antoine SCARPACI


Jean-Antoine SCARPACI
DIRECTEUR DU CSNSM


Pour le CNRS,
La déléguée régionale
Véronique DEBISSCHOP

Pour l'Université Paris-Sud,
Le président,
Jacques BITTOUN


UNIVERSITÉ PARIS
SUD
PRÉFECTURE
Bâtiment 300
91405 ORSAY cedex



Délégation
Île-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Avenue de la Terrasse
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30
F. 01 69 82 33 33

DEC132075DR04

Décision portant nomination de Mme Claudine LE VAOU aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR8626 intitulée Laboratoire de physique théorique et modèles statistiques

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPPF1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC122995INP nommant Monsieur Emmanuel TRIZAC, directeur de l'unité de recherche n° UMR8626, à compter du 01/12/2012 ;

Considérant que Mme Claudine LE VAOU a suivi la formation initiale d'assistant de prévention ;

DECIDE :

Article 1 : Mme Claudine LE VAOU, TCE, est nommée aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR8626, à compter du 06/02/2013.

Mme Claudine LE VAOU exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3. de la circulaire visée.

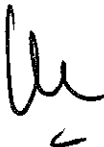
Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, Mme Claudine LE VAOU est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.


Fait à Gif-sur-Yvette, le 30 juillet 2013

Le directeur de l'unité
Emmanuel TRIZAC

LPTMS
Université Paris Sud
Bât. 100
F - 91405 ORSAY CEDEX


Pour le CNRS,
La déléguée régionale
Véronique DEBISSCHOP

Pour l'Université Paris-Sud,
Le président
Jacques BITTOUN


PRÉSIDENCE
Professeur Jacques BITTOUN
91405 ORSAY cedex
Président de l'Université Paris-Sud



Délégation
Île-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Avenue de la Terrasse
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30
F. 01 69 82 33 33

DEC132076DR04

Décision portant nomination de M. Olivier BRAND-FOISSAC aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR8627 intitulée Laboratoire de physique théorique

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu le contrat quadriennal conclu avec l'Université Paris-Sud le 24 mai 2011, portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° UMR8627, dont le directeur est Monsieur Hendrik-Jan HILHORST ;

Considérant que M. Olivier BRAND-FOISSAC a suivi la formation initiale d'assistant de prévention ;

DECIDE :

Article 1 : M. Olivier BRAND-FOISSAC, IR1, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR8627, à compter du 28/02/2013.


M. Olivier BRAND-FOISSAC exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3. de la circulaire visée.


Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Olivier BRAND-FOISSAC est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 29 juillet 2013

Le directeur de l'unité
Hendrik-Jan HILHORST


Hendrik-Jan HILHORST
Directeur du LPT
ORSAY


Pour le CNRS,
La déléguée régionale
Véronique DEIBSCHOP


Pour l'Université Paris-Sud,
Le président
Jacques BITTOUN

91405 ORSAY cedex



Délégation
Île-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Avenue de la Terrasse
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30
F. 01 69 82 33 33

DEC132100DR04

Décision portant nomination de Mme Jocelyne BOULAY (THEVENOT) aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UPR3404 intitulée Centre de génétique moléculaire

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC11A001DSI portant création de l'unité n° UPR3404 à compter du 01/01/2011, dont le directeur est Monsieur Frédéric BOCCARD ;

Considérant que Mme Jocelyne BOULAY (THEVENOT) a suivi la formation initiale d'assistant de prévention ;

DECIDE :

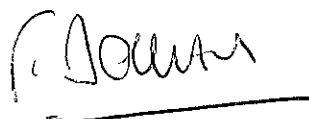
Article 1 : Mme Jocelyne BOULAY (THEVENOT), AI, est nommée aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UPR3404, à compter du 21/02/2013.

Mme Jocelyne BOULAY (THEVENOT) exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe 1.4.3. de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, Mme Jocelyne BOULAY (THEVENOT) est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 8 juillet 2013
Le directeur de l'unité
Frédéric BOCCARD



Pour le CNRS,
La déléguée régionale
Véronique DEBISSCHOP



Délégation
Île-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Avenue de la Terrasse
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30
F. 01 69 82 33 33

DEC132105DR04

Décision portant nomination de Mme Thérèse ALLEGRE aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UPS3364 intitulée Ingénierie, radioprotection, sûreté et démantèlement

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPPF1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC100007INP portant création de l'unité n° UPS3364 à compter du 15/01/2010, dont le directeur est Monsieur Nicolas PAUWELS ;

Considérant que Mme Thérèse ALLEGRE a suivi la formation initiale d'assistant de prévention ;

DECIDE :

Article 1 : Mme Thérèse ALLEGRE, AI, est nommée aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UPS3364, à compter du 08/02/2013.

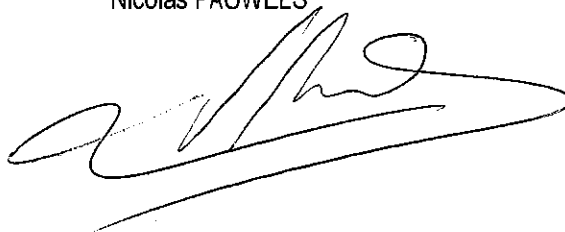
Mme Thérèse ALLEGRE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3. de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, Mme Thérèse ALLEGRE est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.


Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 25 juillet 2013

Le directeur de l'unité
Nicolas PAUWELS



Pour le CNRS,
La déléguée régionale
Véronique DEBISSCHOP



Délégation
Île-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Avenue de la Terrasse
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30
F. 01 69 82 33 33

DEC132038DR04

Décision portant nomination de M. Frédéric MORON aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR8501 intitulée Laboratoire Charles Fabry

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC130328INP nommant Monsieur Pierre CHAVEL, directeur de l'unité de recherche n° UMR8501, à compter du 01/02/2013 ;

Considérant que M. Frédéric MORON a suivi la formation initiale d'assistant de prévention ;

DECIDE :

Article 1 : M. Frédéric MORON, AI, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR8501, à compter du 29/05/2013.

M. Frédéric MORON exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe 1.4.3. de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Frédéric MORON est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

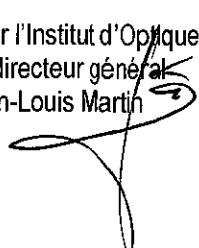
Fait à Gif-sur-Yvette, le 29 juillet 2013

Pierre CHAVEL Directeur de l'unité
Directeur du Laboratoire Charles Fabry
UMR 8501
Institut d'Optique Graduate School
et CNRS



Pour le CNRS,
La déléguée régionale
Véronique DEBISSCHOP

Pour l'Institut d'Optique Graduate School,
Le directeur général
Jean-Louis Martin



Délégation
Île-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Avenue de la Terrasse
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30
F. 01 69 82 33 33

DEC132121DR04

Décision portant nomination de M. Benoit CHOTEAU aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR8182 intitulée Institut de chimie moléculaire et des matériaux d'Orsay

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu le contrat quadriennal 2010-2013 conclu avec l'Université Paris-Sud le 24 mai 2011 approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2010, de l'unité mixte de recherche n° UMR8182, dont le directeur est Monsieur Jean-Pierre MAHY ;

Considérant que M. Benoit CHOTEAU a suivi la formation initiale d'assistant de prévention ;

DECIDE :

Article 1 : M. Benoit CHOTEAU, AI, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR8182, à compter du 15/06/2013.

M. Benoit CHOTEAU exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3. de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Benoit CHOTEAU est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 15 juin 2013
Le directeur de l'unité
Jean-Pierre MAHY

Pour le CNRS,
La déléguée régionale
Véronique DEBISSCHOP

Pour l'Université Paris-Sud,
Le président
Jacques BITTOU

UNIVERSITÉ
PARIS
SUD
SECURITE
Bâtiment 300
91405 ORSAY cedex

Délégation
Île-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Avenue de la Terrasse
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30
F. 01 69 82 33 33

DEC132049DR04

Décision portant nomination de Mme Aurore BREZARD OUDOT aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR8507 intitulée Laboratoire de génie électrique de Paris

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu le contrat quadriennal 2010-2013 entre le CNRS et SUPELEC signé le 29 mars 2011 approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2010, de l'UMR8507 intitulée "Laboratoire de génie électrique de Paris", dont le directeur est Monsieur Frédéric BOUILLAULT ;

Considérant que Mme Aurore BREZARD OUDOT a suivi la formation initiale d'assistant de prévention ;

DECIDE :

Article 1 : Mme Aurore BREZARD OUDOT, IE2, est nommée aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR8507, à compter du 15/02/2013.

Mme Aurore BREZARD OUDOT exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3. de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, Mme Aurore BREZARD OUDOT est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 29 juillet 2013
Le directeur de l'unité
Frédéric BOUILLAULT



Pour le CNRS,
La déléguée régionale
Véronique DEBISSCHOP



Pour SUPELEC,

Gilles FLEURY
Directeur de la Recherche
et des Relations Industrielles



Délégation
Île-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Avenue de la Terrasse
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30
F. 01 69 82 33 33

DEC132046DR04

Décision portant nomination de Mme Sylvie GAUTIER aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR8502 intitulée Laboratoire de physique des solides

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu le contrat quadriennal 2010-2013 conclu avec l'Université Paris-Sud le 24 mai 2011 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° UMR8502, dont le directeur est Madame Dominique CHANDESRIS ;

Considérant que Mme Sylvie GAUTIER a suivi la formation initiale d'assistant de prévention ;

DECIDE :

Article 1 : Mme Sylvie GAUTIER, AI, est nommée aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR8502, à compter du 22/02/2013.

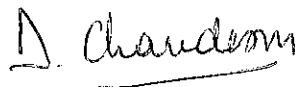
Mme Sylvie GAUTIER exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3. de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, Mme Sylvie GAUTIER est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 19 juillet 2013


Le directeur de l'unité
Dominique CHANDESRIS



Pour le CNRS,
La déléguée régionale
Véronique DEBISSCHOP



Pour l'Université Paris-Sud,
Le président
Jacques BITTOUN



Pour le président de la Délégation

E. AUGÉ



Délégation
Île-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Avenue de la Terrasse
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30
F. 01 69 82 33 33

DEC132042DR04

Décision portant nomination de M. Bernard PIEYRE aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR8502 intitulée Laboratoire de physique des solides

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu le contrat quadriennal 2010-2013 conclu avec l'Université Paris-Sud le 24 mai 2011 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° UMR8502, dont le directeur est Madame Dominique CHANDESRIS ;

Considérant que M. Bernard PIEYRE a suivi la formation initiale d'assistant de prévention ;

DECIDE :

Article 1 : M. Bernard PIEYRE, AI, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR8502, à compter du 22/02/2013.

M. Bernard PIEYRE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3. de la circulaire visée.

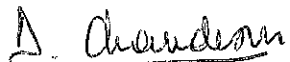
Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Bernard PIEYRE est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 19 juillet 2013

Le directeur de l'unité

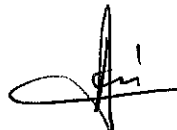
Dominique CHANDESRIS



Pour le CNRS,
La déléguée régionale
Véronique DEBISSCHOP



Pour l'Université Paris-Sud,
Le président
Jacques BITTOUN



Pour le Président et par Délégation
E. AUGE



Délégation
Île-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Avenue de la Terrasse
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30
F. 01 69 82 33 33



Délégation Ile-de-France Sud

Décision portant nomination de M. Jean-Pierre DALAC aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR8502 intitulée Laboratoire de physique des solides

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPF1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu le contrat quadriennal 2010-2013 conclu avec l'Université Paris-Sud le 24 mai 2011 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° UMR8502, dont le directeur est Madame Dominique CHANDESRIS ;

Considérant que M. Jean-Pierre DALAC a suivi la formation initiale d'assistant de prévention ;

DECIDE :

Article 1 : M. Jean-Pierre DALAC, TCE, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR8502, à compter du 22/02/2013.

M. Jean-Pierre DALAC exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3. de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Jean-Pierre DALAC est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 19 juillet 2013

Le directeur de l'unité
Dominique CHANDESRIS

Pour le CNRS,
La déléguée régionale
Véronique DEBISCHOP

Pour l'Université Paris-Sud,
Le président
Jacques BITTOUN

Pour le Président de la Délégation

EMBOUGE

DEC132039DR04

Décision portant nomination de Mme Michèle VEBER aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR8502 intitulée Laboratoire de physique des solides

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu le contrat quadriennal 2010-2013 conclu avec l'Université Paris-Sud le 24 mai 2011 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° UMR8502, dont le directeur est Madame Dominique CHANDESRIIS ;

Considérant que Mme Michèle VEBER a suivi la formation initiale d'assistant de prévention ;

DECIDE :

Article 1 : Mme Michèle VEBER, DR2, est nommée aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR8502, à compter du 22/02/2013.

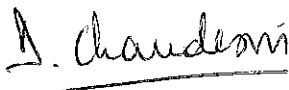
Mme Michèle VEBER exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3. de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, Mme Michèle VEBER est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

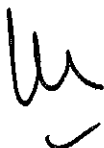
Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 19 juillet 2013

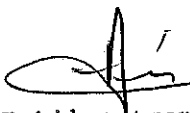
Le directeur de l'unité
Dominique CHANDESRIIS



Pour le CNRS,
La déléguée régionale
Véronique DEBISSCHOP



Pour l'Université Paris-Sud,
Le président
Jacques BITTOUN



Pour le Président et par Délégation

E. AUCE



Délégation
Île-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Avenue de la Terrasse
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30
F. 01 69 82 33 33

DEC132054DR04

Décision portant nomination de Mme Catherine MACADRE aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR8618 intitulée Institut de biologie des plantes

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPF1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu le contrat quadriennal 2010-2013 conclu avec l'Université Paris-Sud le 24 mai 2011 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n° UMR8618, dont le directeur est Monsieur Michel DRON ;

Considérant que Mme Catherine MACADRE a suivi la formation initiale d'assistant de prévention ;

DECIDE :

Article 1 : Mme Catherine MACADRE, TCE, est nommée aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR8618, à compter du 05/02/2013.

Mme Catherine MACADRE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe 1.4.3. de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, Mme Catherine MACADRE est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 22 juillet 2013

Le Directeur de l'Unité

Michel DRON
Professeur de Pathologie Végétale
Directeur Institut Biologie des Plantes

Tél. : 01 69 15 33 60
michel.dron@u-psud.fr

Pour le CNRS,
La déléguée régionale
Veronique DEBISSCHOP

Pour l'Université Paris-Sud,
Le président
Jacques BITTOUN

PRESIDENCE
Bâtiment 300
91405 Orsay cedex
Professeur Jacques BITTOUN

Président de l'Université Paris-Sud



Délégation
Île-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Avenue de la Terrasse
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30
F. 01 69 82 33 33

DEC132059DR04

Décision portant nomination de Melle Florence LORIEUX aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR8621 intitulée Institut de génétique et microbiologie

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPF1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu le contrat quadriennal conclu avec l'Université Paris-Sud le 24 mai 2011, approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n° UMR8621, dont le directeur est Monsieur Jean-Pierre ROUSSET ;

Considérant que Melle Florence LORIEUX a suivi la formation initiale d'assistant de prévention ;

DECIDE :

Article 1 : Melle Florence LORIEUX, AI, est nommée aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR8621, à compter du 18/02/2013.

Melle Florence LORIEUX exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3. de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, Melle Florence LORIEUX est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

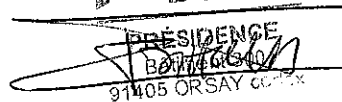
Fait à Gif-sur-Yvette, le 24 juillet 2013

Le directeur de l'unité
Jean-Pierre ROUSSET



Pour le CNRS,
La déléguée régionale
Véronique DEBISSCHOP

Pour l'Université Paris-Sud,
Le président
Jacques BITTOUN



PRÉSIDENCE
BITTOUN
91105 ORSAY cedex



Délégation
Île-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Avenue de la Terrasse
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30
F. 01 69 82 33 33

DEC132584INP

Décision portant cessation de fonctions et nomination de Mme Emmanuelle Guillard, directrice par intérim de l'unité mixte de recherche UMR125 intitulée « Unité mixte CNRS/Saint-Gobain : surface du verre et interfaces (SVI) »

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° 10A002DSI en date du 18 décembre 2009 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°125 intitulée « Unité mixte CNRS/Saint-Gobain : surface du verre et interfaces » et nommant Mme Elin Sondergard, directrice de cette unité ;

Vu l'accord du partenaire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

- I. Il est mis fin aux fonctions de Mme Elin Sondergard, directrice de l'unité mixte de recherche susvisée, appelée à d'autres fonctions, à compter du 1^{er} septembre 2013.
- II. A compter de cette même date, Mme Emmanuelle Guillard, chargée de recherche au sein de Saint-Gobain Recherche, est nommée directrice par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 décembre 2013.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président et par délégation,
Le directeur général délégué à la science
Joël Bertrand

DEC132825DR05

Décision portant nomination de Mme Sabine Barbut aux fonctions de responsable du service des affaires générales de la délégation Ile-de-France Ouest et Nord

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 132138DAJ du 2 septembre 2013 donnant délégation de signature à M. Philippe Cavelier, délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Sabine Barbut, Ingénieure d'étude, est nommée, à compter du 2 septembre 2013, responsable du service des affaires générales de la délégation Ile-de-France Ouest et Nord.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 2 septembre 2013

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Philippe Cavelier

DEC132437INP

Décision portant nomination de M. Noël Dimarcq aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Noël Dimarcq, directeur de recherche de première classe au CNRS, est nommé chargé de mission auprès du Président pour l'Institut de Physique, du 1^{er} septembre 2013 au 31 décembre 2013.

Sa mission a pour objet de suivre les activités des laboratoires de l'Institut de Physique dans le domaine de la photonique.

Pour l'exercice de cette mission, M. Noël Dimarcq demeure affecté à l'UMR8630 « Systèmes de référence temps-espace (SYRTE) » - OBSERVATOIRE DE PARIS 61, avenue de l'Observatoire - 75014 PARIS.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le Président
Alain Fuchs

DEC132581INP

Décision portant cessation de fonctions et nomination de Mme Valérie Véniard-Martin, directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche UMR7642 intitulée « Laboratoire des solides irradiés (LSI) »

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° 123228DGDS en date du 21 décembre 2012 portant prorogation de l'unité mixte de recherche n°7642 intitulée « Laboratoire des solides irradiés » et nommant Mme Martine Soyer directrice de cette unité ;

Vu l'accord des partenaires ;

DECIDE :

Article 1^{er}

- I. Il est mis fin aux fonctions de M. François Beuneu, directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, admis à faire valoir ses droits à la retraite, à compter du 1^{er} août 2013.
- II. A compter de cette même date, Mme Valérie Véniard-Martin, directrice de recherche de deuxième classe au CNRS, est nommée directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 décembre 2013.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président et par délégation,
Le directeur général délégué à la science
Joël Bertrand

DEC132582INP

Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Philippe Lecheminant, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche UMR8089 intitulée « Laboratoire de Physique Théorique et Modélisation (LPTM) »

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° 10A004DSI en date du 18 décembre 2009 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°8089 intitulée « Laboratoire de Physique Théorique et Modélisation » et nommant M. Trong Tuong Truong, directeur de cette unité ;

Vu l'accord du partenaire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

- I. Il est mis fin aux fonctions de M. Trong Tuong Truong, directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, admis à faire valoir ses droits à la retraite, à compter du 1er septembre 2013.
- II. A compter de cette même date, M. Philippe Lecheminant, professeur d'université de deuxième classe à l'Université de Cergy-Pontoise, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 décembre 2013.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président et par délégation,
Le directeur général délégué à la science
Joël Bertrand

DEC131918INSHS

Décision portant nomination de M. Edouard CHALLE aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche 7176 intitulée « Pôle de Recherche en Economie de Gestion »

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n°08A012DSI en date du 19 décembre 2008 portant création de l'unité mixte de recherche n°7176 intitulée Pôle de Recherche en Economie et Gestion de l'Ecole Polytechnique et nommant M Pierre Jean BENGHOZI directeur de cette unité ;

Vu la décision n°123228DGDS en date du 21 décembre 2012 portant prorogation de l'unité mixte de recherche n°7176 intitulée Pôle de recherche en Economie et Gestion de l'Ecole Polytechnique ;

Vu la décision n°123258INSHS en date du 16 janvier 2013 portant nomination de M Edouard CHALLE directeur adjoint par intérim de cette unité ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Edouard CHALLE, Chargé de recherche 1^{ère} classe CNRS, est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} juillet 2013, en remplacement de Monsieur Jean François LALLIER, démissionnaire.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président et par délégation,
Le directeur général délégué à la science
Joël Bertrand

DEC132119DAJ

Décision portant nomination de M. Philippe Cavelier aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS,

DECIDE :

Art. 1^{er}. – M. Philippe Cavelier, ingénieur de recherche, est nommé délégué régional de la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 02 septembre 2013

Alain Fuchs

DEC132242DR05

Décision portant nomination de Mme Aude Grezka aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte de recherche n° 7187 intitulée Lexiques, Dictionnaires, Informatique.

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC123228DGDS du 21 décembre 2012 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 7187 intitulée Lexiques, Dictionnaires, Informatique et nommant M. Salah Mejri en qualité de directeur ;

Considérant que Mme Aude Grezka a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS du 19 au 21 septembre 2012 (1^{ère} session) et du 12 au 14 juin 2013 (2^{ème} session),

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Aude Grezka, Ingénieur de Recherche CNRS, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte de recherche n° 7187 intitulée Lexiques, Dictionnaires, Informatique, à compter du 1^{er} juillet 2013.

Mme Aude Grezka exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Aude Grezka est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 12 juillet 2013

Le directeur de l'unité
Salah Mejri

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du président de l'Université Paris 13
(ou de son délégué)

DEC132336INSIS

Décision portant nomination de Monsieur Sébastien Michelin aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°7646 intitulée Laboratoire d'hydrodynamique (LadHyX)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n°08A012DSI en date du 19 décembre 2008 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7646 intitulée Laboratoire d'hydrodynamique (LadHyX) et nommant M. Jean-Marc Chomaz directeur de cette unité ;

Vu la décision n°123228DGDS du 21 décembre 2012 portant prorogation pour une durée de deux ans à compter du 1^{er} janvier 2013 de l'unité mixte de recherche n°7646 intitulée Laboratoire d'hydrodynamique (LadHyX) ;

Vu la décision n°122239INSIS en date du 25 janvier 2013 portant nomination de Monsieur Christophe Clanet aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n°7646 intitulée Laboratoire d'hydrodynamique (LadHyX) en remplacement de Monsieur Jean-Marc Chomaz ;

Vu la décision n°123242INSIS du 25 janvier 2013 portant nomination de Monsieur Sébastien Michelin aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n°7646 intitulée Laboratoire d'hydrodynamique (LadHyX) ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Monsieur Sébastien Michelin, Maître de conférences de l'Ecole Polytechnique, est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} juillet 2013.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président et par délégation,
Le directeur général délégué à la science
Joël Bertrand

DEC132575INEE

Décision portant nomination de Mme Sophie MONTUIRE et M. Pierre CAMBERLIN aux fonctions de directeurs adjoints de l'unité mixte de recherche 6282 intitulée « *Biogéosciences* »

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° 122742DSI en date du 5 janvier 2012 portant création de l'unité mixte de recherche n°6282 intitulée *Biogéosciences* et nommant M. Pascal NEIGE directeur de cette unité ;

Vu la décision n° 123078INEE en date du 4 février 2013 portant nomination de Mme Sophie MONTUIRE et M. Pierre CAMBERLIN aux fonctions de directeurs adjoints par intérim de l'unité mixte de recherche n°6282 intitulée *Biogéosciences* ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Sophie MONTUIRE, directeur d'études à l'EPHE, et M. Pierre CAMBERLIN, professeur à l'Université de Bourgogne, sont nommés directeurs adjoints de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} mai 2013.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président et par délégation,
Le directeur général délégué à la science
Joël Bertrand

DEC132268INS2I

Décision portant nomination de M. Yannick Toussaint aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche UMR7503 intitulée « Laboratoire lorrain de recherche en informatique et ses applications (LORIA) »

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° 122886DGDS en date du 19 décembre 2012 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7503 intitulée « Laboratoire lorrain de recherche en informatique et ses applications (LORIA) » et nommant M. Jean-Yves Marion directeur de cette unité ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Yannick Toussaint, chargé de recherche à INRIA, est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} septembre 2013.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 19 août 2013

Pour le président et par délégation,
Le directeur général délégué à la science
Joël Bertrand

DEC132294INSIS

Décision portant nomination de Messieurs Dominique Thomas et Raphaël Schneider aux fonctions de directeurs adjoints de l'unité mixte de recherche n°7274 intitulée «Laboratoire Réactions et Génie des Procédés (LRGP)»

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n°122886DGDS en date du 19 décembre 2012 portant création de l'unité mixte de recherche n°7274 intitulée Laboratoire Réactions et Génie des Procédés (LRGP) et nommant M. Laurent Falk directeur de cette unité ;

Vu la décision n°130296INSIS du 20 mars 2013 portant nomination de Messieurs Dominique Thomas et Raphaël Schneider aux fonctions de directeurs adjoints par intérim de l'unité mixte de recherche n°7274 intitulée «Laboratoire Réactions et Génie des Procédés (LRGP)»

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Messieurs Dominique Thomas (Professeur de l'Université de Lorraine) et Raphaël Schneider (Professeur de l'Université de Lorraine), sont nommés directeurs adjoints de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} juillet 2013.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président et par délégation,
Le directeur général délégué à la science
Joël Bertrand



DEC132316INSIS

Décision portant nomination de Monsieur Jean-Claude POMMIER aux fonctions de chargé de mission

LE PRÉSIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n° 100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Monsieur Jean-Claude POMMIER, Ingénieur de recherche 1^{ère} classe, est nommé chargé de mission auprès du président pour l'Institut des Sciences de l'Ingénierie et des Systèmes du 1^{er} septembre 2013 au 31 août 2014. Sa mission a pour objet le suivi de la formation permanente de l'Institut des Sciences de l'Ingénierie et des Systèmes.

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur Jean-Claude POMMIER demeure affecté au Laboratoire Hubert Curien – UMR5516 – Saint-Etienne.

Article 2

Du 1^{er} septembre 2013 au 31 août 2014, Monsieur Jean-Claude POMMIER percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Rhône-Auvergne.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président
Alain Fuchs

DEC131967DR07

Décision portant nomination de Mme Florence-Hélène TRAN aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR5557 intitulée « Ecologie microbienne »

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu l'instruction relative aux missions et aux conditions d'exercice de la fonction d'assistant de prévention à l'Université Claude Bernard Lyon 1 (ou toute autre norme interne de l'université) ;

Vu la décision n° **DEC11A004DSI** portant renouvellement de l'unité mixte n°5557 intitulée « **Ecologie microbienne** » et nommant **M. Yvan MOENNE-LOCCOZ** en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du ;

Considérant que **Mme Florence-Hélène TRAN** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la **délégation Rhône Auvergne du CNRS les 13 et 14 mai 2013 et du 12 au 14 juin 2013.**

DECIDE :

Article 1^{er} : **Mme Florence-Hélène TRAN, technicienne,** est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n°5557 intitulée « **Ecologie microbienne** » à compter du **01/07/2013.**

Mme Florence-Hélène TRAN exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, **Mme Florence-Hélène TRAN** est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à **VILLEURBANNE**, le **09/07/2013**
Le directeur de l'unité
Yvan MOENNE-LOCCOZ

Visa du chef d'établissement partenaire

Visa du délégué régional du CNRS

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

DEC131962DR07

Décision portant nomination de M. Carlos MIRO SABATE aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR5278 intitulée « Hydrazines et Composés Energétiques Polyazotés »

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu l'instruction relative aux missions et aux conditions d'exercice de la fonction d'assistant de prévention à l'**Université Claude Bernard Lyon 1** (ou toute autre norme interne de l'université) ;

Vu la décision n° **DEC11A004DSI** portant création de l'unité mixte n°**5278** intitulée « **Hydrazines et Composés Energétiques Polyazotés** » et nommant **M. Henri DELALU** en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du ;

Considérant que **M. Carlos MIRO SABATE** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la **délégation Rhône Auvergne du CNRS** les **13 et 14 mai 2013** et du **12 au 14 juin 2013**.

DECIDE :

Article 1^{er} : **M. Carlos MIRO SABATE, chargé de recherche**, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n°**5278** intitulée « **Hydrazines et Composés Energétiques Polyazotés** » à compter du **01/07/2013**.

M. Carlos MIRO SABATE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, **M. Carlos MIRO SABATE** est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à **LYON** le **10/07/2013**.
le directeur de l'unité
Henri DELALU

Visa du chef d'établissement partenaire

Visa du délégué régional du CNRS

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

DEC131934DR07

Décision portant nomination de Mme Anne BAUDOIN aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR 5246 intitulée « Institut de Chimie et Biochimie Moléculaires et Supramoléculaires »

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu l'instruction relative aux missions et aux conditions d'exercice de la fonction d'assistant de prévention à l'Université Claude Bernard Lyon 1 (ou toute autre norme interne de l'université) ;

Vu la décision **DEC11A004DSI** portant renouvellement de l'unité mixte n°5246 intitulée « Institut de Chimie et Biochimie Moléculaires et Supramoléculaires » et nommant **M. Loïc BLUM** en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du ;

Considérant que **Mme Anne BAUDOIN** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la **délégation Rhône Auvergne du CNRS les 13 et 14 mai 2013 et du 12 au 14 juin 2013.**

DECIDE :

Article 1^{er} : **Mme Anne BAUDOIN, ingénieur de recherche,** est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n°5246 intitulée « Institut de Chimie et Biochimie Moléculaires et Supramoléculaires » à compter du **01/07/2013.**

Mme Anne BAUDOIN exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, **Mme Anne BAUDOIN** est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à **VILLEURBANNE**, le **03/07/2013**
Le directeur de l'unité
Loïc BLUM

Visa du chef d'établissement partenaire

Visa du délégué régional du CNRS

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

DEC131886DR07

Décision portant cessation de fonctions de M. Jean-Baptiste VAN DER HENST, agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO)¹ au sein de l'unité UMR5304 intitulée « Laboratoire sur le langage, le cerveau et la cognition »

LA DIRECTRICE

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° **DEC070065DR07** du **01/06/2007** portant nomination de **M. Jean-Baptiste VAN DER HENST** aux fonctions d'ACMO,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par **M. Jean-Baptiste VAN DER HENST**, dans l'unité du CNRS n°5304, à compter du **01/07/2013**.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à **BRON**, le **04/09/2013**

La directrice de l'unité
Tatjana NAZIR

Visa du chef d'établissement partenaire

Visa du délégué régional du CNRS

¹ Dans certains cas, la dénomination d'ACMO doit être maintenue à titre transitoire. Plus précisément, si la décision de nomination était une décision de nomination d'ACMO, vous devrez utiliser le vocable "ACMO"

DEC131460DR07

Décision portant nomination de M. Frédéric GALISSON aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR5086 intitulée « Bases moléculaires et structurales des systèmes infectieux »

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu l'instruction relative aux missions et aux conditions d'exercice de la fonction d'assistant de prévention à l'Université de (ou toute autre norme interne de l'université) ;

Vu la décision n° **DEC11A004DSI** portant renouvellement de l'unité mixte n°**5086** intitulée "**Bases moléculaires et structurales des systèmes infectieux**" et nommant **M. Gilbert DELEAGE** en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du

Considérant que **M. Frédéric GALISSON** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la **délégation Rhône Auvergne du CNRS les 25 et 26 mars 2013 et du 15 au 17 avril 2013,**

DECIDE :

Article 1^{er} : **M. Frédéric GALISSON, assistant ingénieur,** est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n°**5086** intitulée "**Bases moléculaires et structurales des systèmes infectieux**" à compter du **01/05/2013.**

M. Frédéric GALISSON exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, **M. Frédéric GALISSON** est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à **LYON**, le **03/05/2013**

Le directeur de l'unité

Gilbert DELEAGE

Visa du chef d'établissement partenaire

Visa du délégué régional du CNRS

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

DEC132337INSIS

Décision portant nomination de Monsieur Philippe BOISSE aux fonctions de directeur du groupement de recherche n°3371 intitulé « Mise en œuvre des composites et propriétés induites » - MIC

LE PRÉSIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n°DEC10A013DSI en date du 26 mars 2010 portant création du groupement intitulé Mise en œuvre des composites et propriétés induites – MIC et nommant Monsieur Francisco CHINESTA, directeur de ce groupement de recherche ;

Vu la décision n°DEC130297INSIS portant nomination de Monsieur Philippe BOISSE aux fonctions de directeur par intérim du groupement de recherche n°3371 intitulé « Mise en œuvre des composites et propriétés induites » - MIC

Vu l'avis émis par la section 9 du Comité national de la recherche scientifique ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Monsieur Philippe BOISSE, Professeur des universités – INSA Lyon, est nommé directeur du groupement de recherche susvisé à compter du 1^{er} août 2013.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président et par délégation,
Le directeur général délégué à la science
Joël Bertrand

DEC132156DR07

Décision portant nomination de Mme Inga KHOUDIR aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR6533 intitulée « Laboratoire de physique corpusculaire »

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu l'instruction relative aux missions et aux conditions d'exercice de la fonction d'assistant de prévention à l'Université de **Blaise Pascal** (ou toute autre norme interne de l'université) ;

Vu la décision n° **DEC122742DSI** portant renouvellement de l'unité mixte n° **6533** intitulée « **Laboratoire de physique corpusculaire** » et nommant **M. Alain FALVARD** en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du ;

Considérant que **Mme Inga KHOUDIR** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la **délégation Rhône Auvergne du CNRS les 16 et 17 mai et les 14 et 15 juin 2011,**

DECIDE :

Article 1^{er} : **Mme Inga KHOUDIR, technicienne,** est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n° **6533** intitulée « **Laboratoire de physique corpusculaire** » à compter du **01/01/2013.**

Mme Inga KHOUDIR exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, **Mme Inga KHOUDIR** est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à **AUBIERE**, le **15/07/2013**

Le directeur de l'unité

Alain FALVARD

Visa du chef d'établissement partenaire

Visa du délégué régional du CNRS

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

DEC132455INSHS

Décision portant nomination de Mme Sophie KERN aux fonctions de directrice de l'unité mixte de recherche UMR5596 intitulée Dynamique Du Langage-DDL.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° DEC11A004DSI en date du 4 janvier 2011 portant création de l'unité mixte de recherche n°5596 intitulée Dynamique Du Langage et nommant M. François PELLEGRINO directeur de cette unité ;

Vu la décision n°122813INSHS en date du 21 janvier 2013 portant nomination de Mme Sophie KERN aux fonctions de directrice par intérim de l'unité mixte de recherche n°5596

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

VU l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Sophie KERN, Chargée de recherche au CNRS, est nommée directrice de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} juillet 2013, en remplacement de M François PELLEGRINO démissionnaire.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président et par délégation,
Le directeur général délégué à la science
Joël Bertrand

DEC132219DR07

Décision portant cessation de fonctions de Mme Anne DHENAIN, agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO)¹ au sein de l'unité UMR5278 intitulée "laboratoire hydrazines et composés énergétiques polyazotés"

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° **DEC040047DR07** du **20/12/2004** portant nomination de **Mme Anne DHENAIN** aux fonctions d'ACMO,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO exercées par **Mme Anne DHENAIN**, dans l'unité du CNRS n°**5278**, à compter du **01/09/2013**.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à **VILLEURBANNE**, le **03/09/2013**

Le directeur de l'unité

Henri DELALU

Visa du chef d'établissement partenaire

Visa du délégué régional du CNRS

¹ Dans certains cas, la dénomination d'ACMO doit être maintenue à titre transitoire. Plus précisément, si la décision de nomination était une décision de nomination d'ACMO, vous devrez utiliser le vocable "ACMO"

DEC131997DR07

Décision portant cessation de fonctions de M. Vincent GIRARD, agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO)¹ au sein de l'unité UMR 5240 intitulée « Microbiologie, adaptation et pathogénie »

LA DIRECTRICE

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n°DEC000039DR07 du 06/01/2000 portant nomination de **M. Vincent GIRARD** aux fonctions d'ACMO,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par **M. Vincent GIRARD**, dans l'unité du CNRS n°5240, à compter du **1^{er} janvier 2011** .

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à **VILLEURBANNE**, le **11 juillet 2013**

La directrice de l'unité

Nicole COTTE PATTAT

Visa du chef d'établissement partenaire

Visa du délégué régional du CNRS

¹ Dans certains cas, la dénomination d'ACMO doit être maintenue à titre transitoire. Plus précisément, si la décision de nomination était une décision de nomination d'ACMO, vous devrez utiliser le vocable "ACMO"

DEC132477dr08

Décision portant nomination de M. Nicolas CALVE, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR7315 intitulée « Science des procédés céramiques et de traitements de surface » - (SPCTS).

LE PRESIDENT,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 070007DAJ du 18 janvier 2007 portant approbation de la Charte pour l'usage de ressources informatiques et de services Internet ;

Vu le document d'orientation et de cadrage de politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) du CNRS du 15 novembre 2006 ;

Vu la décision n° 111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision n° DEC122743DSI du 05 janvier 2012 modifiée portant création de l'unité UMR n°7315, intitulée « Science des procédés céramiques et de traitements de surface » (SPCTS) dont le directeur est M. Thierry CHARTIER ;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Centre Limousin Poitou-Charentes ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Nicolas CALVE, Ingénieur d'Etude, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité UMR7315 à compter du 1^{er} septembre 2013.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Orléans, le 04 septembre 2013

Pour le président et par délégation,
Le directeur d'unité
Thierry CHARTIER

DEC132478dr08

Décision portant nomination de M. Yvan STROPPIA, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR7322 intitulée «Laboratoire d'Economie d'Orléans» (LEO).

LE PRESIDENT,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 070007DAJ du 18 janvier 2007 portant approbation de la Charte pour l'usage de ressources informatiques et de services Internet ;

Vu le document d'orientation et de cadrage de politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) du CNRS du 15 novembre 2006 ;

Vu la décision n° 111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision n° DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR n°7322, intitulée Laboratoire d'Economie d'Orléans (LEO) ;

Vu la décision n° DEC122780INSHS du 26 novembre 2012 portant nomination de Mme Raphaëlle BELLANDO aux fonctions de directrice par intérim de l'unité UMR n°7322, intitulée « Laboratoire d'Economie d'Orléans » (LEO)

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Centre Limousin Poitou-Charentes ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Yvan STROPPIA, Ingénieur de Recherche de 2^{ème} classe, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité UMR7322 à compter du 1^{er} septembre 2013.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Orléans, le 06 septembre 2013

Pour le président et par délégation,
La directrice d'unité
Raphaëlle BELLANDO

DEC132480dr08

Décision portant nomination de M. Yves ROLLAND, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR7324 intitulée «Cités, Territoires, Environnement et Sociétés» (CITERES).

LE PRESIDENT,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 070007DAJ du 18 janvier 2007 portant approbation de la Charte pour l'usage de ressources informatiques et de services Internet ;

Vu le document d'orientation et de cadrage de politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) du CNRS du 15 novembre 2006 ;

Vu la décision n° 111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision n° DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR n°7324, intitulée Cités, Territoires, Environnement et Sociétés (CITERES), dont le directeur est M. Patrice MELE ;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Centre Limousin Poitou-Charentes ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Yves ROLLAND, Technicien de classe normale, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité UMR7324 à compter du 1^{er} septembre 2013.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Orléans, le 04 septembre 2013

Pour le président et par délégation,
Le directeur d'unité
Patrice MELE

DEC132481dr08

Décision portant nomination de M. Laurent CATHERINE, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR7327 intitulée « Institut des Sciences de la Terre d'Orléans » - (ISTO).

LE PRESIDENT,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 070007DAJ du 18 janvier 2007 portant approbation de la Charte pour l'usage de ressources informatiques et de services Internet ;

Vu le document d'orientation et de cadrage de politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) du CNRS du 15 novembre 2006 ;

Vu la décision n° 111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision n° DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR n°7327, intitulée Institut des Sciences de la Terre d'Orléans (ISTO), dont le directeur est M. Bruno SCAILLET

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Centre Limousin Poitou-Charentes ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Laurent CATHERINE, Ingénieur d'Etude de 2^{ème} classe, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité UMR7327 à compter du 1^{er} septembre 2013.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Orléans, le 05 septembre 2013

Pour le président et par délégation,
Le directeur d'unité
Bruno SCAILLET

DEC132483dr08

Décision portant nomination de M. Christophe HONSTETTRE, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR7347 intitulée « Matériaux, Microélectronique, Acoustique, Nanotechnologies » (GREMAN).

LE PRESIDENT,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 070007DAJ du 18 janvier 2007 portant approbation de la Charte pour l'usage de ressources informatiques et de services Internet ;

Vu le document d'orientation et de cadrage de politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) du CNRS du 15 novembre 2006 ;

Vu la décision n° 111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision n° DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR n°7347 intitulée Matériaux, Microélectronique, Acoustique, Nanotechnologies (GREMAN), dont le directeur est M. Marc LETHIECQ ;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Centre Limousin Poitou-Charentes ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Christophe HONSTETTRE, Technicien, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité UMR7347 à compter du 1^{er} septembre 2013.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Orléans, le 04/09/2013

Pour le président et par délégation,
Le directeur d'unité
Marc LETHIECQ

DEC132484dr08

Décision portant nomination de M. Benoît METROT, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR7348 intitulée «Laboratoire de Mathématiques et Applications» (LMA).

LE PRESIDENT,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 070007DAJ du 18 janvier 2007 portant approbation de la Charte pour l'usage de ressources informatiques et de services Internet ;

Vu le document d'orientation et de cadrage de politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) du CNRS du 15 novembre 2006 ;

Vu la décision n° 111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision n° DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR n°7348 intitulée Laboratoire de Mathématiques et Applications (LMA), dont le directeur est M. Pol VANHAECKE ;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Centre Limousin Poitou-Charentes ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Benoît METROT, Ingénieur d'Etude, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité UMR7348 à compter du 1^{er} septembre 2013.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Orléans, le 03 septembre 2013

Pour le président et par délégation,
Le directeur d'unité
Pol VANHAECKE

DEC132485dr08

Décision portant nomination de M. Romain THERON, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR7349 intitulée « Laboratoire de Mathématiques, Analyse, probabilités, Modélisation d'Orléans » - (MAPMO).

LE PRESIDENT,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 070007DAJ du 18 janvier 2007 portant approbation de la Charte pour l'usage de ressources informatiques et de services Internet ;

Vu le document d'orientation et de cadrage de politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) du CNRS du 15 novembre 2006 ;

Vu la décision n° 111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision n° DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité n° UMR7349, intitulée « Laboratoire de Mathématiques, Analyse, probabilités, Modélisation d'Orléans » - (MAPMO), dont le directeur est M. Romain ABRAHAM ;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Centre Limousin Poitou-Charentes ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Romain THERON, Assistant Ingénieur, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité UMR7349 à compter du 1^{er} septembre 2013.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Orléans, le 03 septembre 2013

Pour le président et par délégation,
Le directeur d'unité
Romain ABRAHAM

DEC132486dr08

Décision portant nomination de M. Olivier THIBAUT, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR7350 intitulée «Laboratoire de Mathématique et Physique Théorique» (LMPT).

LE PRESIDENT,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 070007DAJ du 18 janvier 2007 portant approbation de la Charte pour l'usage de ressources informatiques et de services Internet ;

Vu le document d'orientation et de cadrage de politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) du CNRS du 15 novembre 2006 ;

Vu la décision n° 111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision n° DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR n°7350, intitulée Laboratoire de Mathématique et Physique Théorique (LMPT), dont le directeur est M. Ahmad EL SOUFI ;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Centre Limousin Poitou-Charentes ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Olivier THIBAUT, Ingénieur d'Etude, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité UMR7350 à compter du 1^{er} septembre 2013.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Orléans, le 03 septembre 2013

Pour le président et par délégation,
Le directeur d'unité
Ahmad EL SOUFI

DEC132487dr08

Décision portant nomination de M. Sébastien GUIFFAN, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR7355 intitulée « Immunologie et Neurogénétique Expérimentales et Moléculaires » - (INEM).

LE PRESIDENT,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 070007DAJ du 18 janvier 2007 portant approbation de la Charte pour l'usage de ressources informatiques et de services Internet ;

Vu le document d'orientation et de cadrage de politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) du CNRS du 15 novembre 2006 ;

Vu la décision n° 111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision n° DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR n°7355, intitulée « Immunologie et Neurogénétique Expérimentales et Moléculaires » (INEM), dont la directrice est Mme Valérie QUESNIAUX ;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Centre Limousin Poitou-Charentes ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Sébastien GUIFFAN, Technicien de classe normale, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité UMR7355 à compter du 1^{er} septembre 2013.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Orléans, le 06 septembre 2013

Pour le président et par délégation,
La directrice d'unité
Valérie QUESNIAUX

DEC132488dr08

Décision portant nomination de M. Alain MOTTET, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMS2268 intitulée «Juriscope – Accès aux droits étrangers et promotion du droit français et du droit francophone» (JURISCOPE).

LE PRESIDENT,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 070007DAJ du 18 janvier 2007 portant approbation de la Charte pour l'usage de ressources informatiques et de services Internet ;

Vu le document d'orientation et de cadrage de politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) du CNRS du 15 novembre 2006 ;

Vu la décision n° 111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision n° DEC122739DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UMS n°2268, intitulée Juriscope – Accès aux droits étrangers et promotion du droit français et du droit francophone, dont la directrice est Mme Marie-Eugénie LAPORTE-LEGEAIS ;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Centre Limousin Poitou-Charentes ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Alain MOTTET, Technicien de classe exceptionnelle, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité UMS2268 à compter du 1^{er} septembre 2013.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Orléans, le 05 septembre 2013

Pour le président et par délégation,
La directrice d'unité
Marie-Eugénie LAPORTE-LEGEAIS

DEC132489dr08

Décision portant nomination de M. Laurent CATHERINE, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMS3116 intitulée « Observatoire des Sciences de l'Univers en région Centre» - (OSUC).

LE PRESIDENT,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 070007DAJ du 18 janvier 2007 portant approbation de la Charte pour l'usage de ressources informatiques et de services Internet ;

Vu le document d'orientation et de cadrage de politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) du CNRS du 15 novembre 2006 ;

Vu la décision n° 111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision n° DEC122739DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UMS n°3116, intitulée « Observatoire des Sciences de l'Univers en Région Centre » (OSUC) ;

Vu la décision n°DEC131692INSU u 03 juin 2013 portant nomination de M. Yves COQUET aux fonctions de directeur de l'UMS3116 intitulée « Observatoire des Sciences de l'Univers en Région Centre »

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Centre Limousin Poitou-Charentes ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Laurent CATHERINE, Ingénieur d'Etude de 2^{ème} classe, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité UMS3116 à compter du 1^{er} septembre 2013.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Orléans, le 03 septembre 2013

Pour le président et par délégation,
Le directeur d'unité
Yves COQUET

DEC132490dr08

Décision portant nomination de M. Thomas NODIMAR, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UPR841 intitulée «Institut de Recherche et d'Histoire des Textes» (IRHT).

LE PRESIDENT,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 070007DAJ du 18 janvier 2007 portant approbation de la Charte pour l'usage de ressources informatiques et de services Internet ;

Vu le document d'orientation et de cadrage de politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) du CNRS du 15 novembre 2006 ;

Vu la décision n° 111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision n° DEC11A001DSI du 04 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UPR841, intitulée Institut de Recherche et d'Histoire des Textes - IRHT, dont la directrice est Mme Nicole BERIOU ;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Centre Limousin Poitou-Charentes ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Thomas NODIMAR, Ingénieur d'Etude de 2^{ème} classe, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité UPR841 à compter du 1^{er} septembre 2013.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Orléans, le 05 septembre 2013

Pour le président et par délégation,
La directrice d'unité
Nicole BERIOU

DEC132491dr08

Décision portant nomination de M. Christian CHAUVEAU, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UPR3021 intitulée « Institut de Combustion, Aérothermique, Réactivité et Environnement » - (ICARE).

LE PRESIDENT,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 070007DAJ du 18 janvier 2007 portant approbation de la Charte pour l'usage de ressources informatiques et de services Internet ;

Vu le document d'orientation et de cadrage de politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) du CNRS du 15 novembre 2006 ;

Vu la décision n° 111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision n° DEC122733DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UPR n°3021, intitulée Institut de Combustion, Aérothermique, Réactivité et Environnement (ICARE), dont le directeur est M. Iskender GOKALP ;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Centre Limousin Poitou-Charentes ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Christian CHAUVEAU, Directeur de Recherche de 2^{ème} classe, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité UPR3021 à compter du 1^{er} septembre 2013.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Orléans, le 09 septembre 2013

Pour le président et par délégation,
Le directeur d'unité
Iskender GOKALP

DEC132493dr08

Décision portant nomination de M. Hervé DOREAU, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UPR3346 intitulée « Institut P' : Recherche et Ingénierie en Matériaux, Mécanique et Energétique » - (P').

LE PRESIDENT,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 070007DAJ du 18 janvier 2007 portant approbation de la Charte pour l'usage de ressources informatiques et de services Internet ;

Vu le document d'orientation et de cadrage de politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) du CNRS du 15 novembre 2006 ;

Vu la décision n° 111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision n° DEC122733DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UPR n°3346, intitulée Institut P' : Recherche et Ingénierie en Matériaux, Mécanique et Energétique (P'), dont le directeur est M. Jean-Paul BONNET ;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Centre Limousin Poitou-Charentes ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Hervé DOREAU, Assistant Ingénieur, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité UPR3346 à compter du 1^{er} septembre 2013.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Orléans, le 03 septembre 2013

Pour le président et par délégation,
Le directeur d'unité
Jean-Paul BONNET

DEC132494dr08

Décision portant nomination de M. Jean-Christophe VERGEZ, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UPR3346 intitulée « Institut P' : Recherche et Ingénierie en Matériaux, Mécanique et Energétique » - (P').

LE PRESIDENT,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 070007DAJ du 18 janvier 2007 portant approbation de la Charte pour l'usage de ressources informatiques et de services Internet ;

Vu le document d'orientation et de cadrage de politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) du CNRS du 15 novembre 2006 ;

Vu la décision n° 111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision n° DEC122733DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UPR n°3346, intitulée Institut P' : Recherche et Ingénierie en Matériaux, Mécanique et Energétique (P'), dont le directeur est M. Jean-Paul BONNET ;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Centre Limousin Poitou-Charentes ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Jean-Christophe VERGEZ, Ingénieur d'Etude de 1^{ère} classe, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité UPR3346 à compter du 1^{er} septembre 2013.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Orléans, le 03 septembre 2013

Pour le président et par délégation,
Le directeur d'unité
Jean-Paul BONNET

DEC132495dr08

Décision portant nomination de Mme Marie-Noëlle BRANLE, aux fonctions de chargée de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UPR3346 intitulée « Institut P' : Recherche et Ingénierie en Matériaux, Mécanique et Energétique » - (P').

LE PRESIDENT,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 070007DAJ du 18 janvier 2007 portant approbation de la Charte pour l'usage de ressources informatiques et de services Internet ;

Vu le document d'orientation et de cadrage de politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) du CNRS du 15 novembre 2006 ;

Vu la décision n° 111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision n° DEC122733DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UPR n°3346, intitulée Institut P' : Recherche et Ingénierie en Matériaux, Mécanique et Energétique (P'), dont le directeur est M. Jean-Paul BONNET ;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Centre Limousin Poitou-Charentes ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Marie-Noëlle BRANLE, Assistante Ingénieure, est nommée chargée de sécurité des systèmes d'information de l'unité UPR3346 à compter du 1^{er} septembre 2013.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Orléans, le 03 septembre 2013

Pour le président et par délégation,
Le directeur d'unité
Jean-Paul BONNET

DEC132496dr08

Décision portant nomination de M. Yannick BERTEAUX, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UPR4301 intitulée « Centre de Biophysique Moléculaire » - (CBM).

LE PRESIDENT,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 070007DAJ du 18 janvier 2007 portant approbation de la Charte pour l'usage de ressources informatiques et de services Internet ;

Vu le document d'orientation et de cadrage de politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) du CNRS du 15 novembre 2006 ;

Vu la décision n° 111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision n° DEC122733DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UPR n°4301, intitulée Centre de Biophysique Moléculaire (CBM), dont la directrice est Mme Eva JAKAB TOTH;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Centre Limousin Poitou-Charentes ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Yannick BERTEAUX, Assistant Ingénieur, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité UPR4301 à compter du 1^{er} septembre 2013.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Orléans, le 04 septembre 2013

Pour le président et par délégation,
La directrice d'unité
Eva JAKAB TOTH

DEC132497dr08

Décision portant nomination de M. Améziane CHERFOUH, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UPS44 intitulée « Transgénèse et Archivage d'Animaux Modèles » - (TAAM).

LE PRESIDENT,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 070007DAJ du 18 janvier 2007 portant approbation de la Charte pour l'usage de ressources informatiques et de services Internet ;

Vu le document d'orientation et de cadrage de politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) du CNRS du 15 novembre 2006 ;

Vu la décision n° 111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision n° DEC122738DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UPS n°44 intitulée Transgénèse et Archivage d'Animaux Modèles (TAAM), dont le directeur est M. Yann HERAULT ;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Centre Limousin Poitou-Charentes ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Améziane CHERFOUH, Assistant Ingénieur, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité UPS44 à compter du 1^{er} septembre 2013.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Orléans, le 06 septembre 2013

Pour le président et par délégation,
Le directeur d'unité
Yann HERAULT

DEC132498dr08

Décision portant nomination de M. Emmanuel THETAS, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité USR704 intitulée «Station de Radioastronomie de Nançay» (SRN).

LE PRESIDENT,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 070007DAJ du 18 janvier 2007 portant approbation de la Charte pour l'usage de ressources informatiques et de services Internet ;

Vu le document d'orientation et de cadrage de politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) du CNRS du 15 novembre 2006 ;

Vu la décision n° 111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision n° DEC101445INSU du 22 avril 2010 portant nomination de M. Gilles THEUREAU aux fonctions de directeur de l'unité USR n°704, intitulée Station de Radioastronomie de Nançay (SRN) ;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Centre Limousin Poitou-Charentes ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Emmanuel THETAS, Ingénieur d'Etude de 2^{ème} classe, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité USR704 à compter du 1^{er} septembre 2013.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Orléans, le 06 septembre 2013

Pour le président et par délégation,
Le directeur d'unité
Gilles THEUREAU

DEC132499dr08

Décision portant nomination de M. Alain RAVAZ, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité USR3501 intitulée «Maison des Sciences de l'Homme Val de Loire» (MSHVL).

LE PRESIDENT,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 070007DAJ du 18 janvier 2007 portant approbation de la Charte pour l'usage de ressources informatiques et de services Internet ;

Vu le document d'orientation et de cadrage de politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) du CNRS du 15 novembre 2006 ;

Vu la décision n° 111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision n° DEC122896DGDS du 19 décembre 2012 approuvant la création de l'unité USR n°3501, intitulée Maison des Sciences de l'Homme Val de Loire (MSHVL), dont la directrice est Mme Marie-Luce DEMONET ;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Centre Limousin Poitou-Charentes ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Alain RAVAZ, Assistant Ingénieur, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité USR3501 à compter du 1^{er} septembre 2013.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Orléans, le 18 septembre 2013

Pour le président et par délégation,
La directrice d'unité
Marie-Luce DEMONET

DEC132500dr08

Décision portant nomination de M. Jean-Yves BOURON, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité USR3565 intitulée « Maison des Sciences de l'Homme et de la Société de Poitiers » - (MSHS).

LE PRESIDENT,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 070007DAJ du 18 janvier 2007 portant approbation de la Charte pour l'usage de ressources informatiques et de services Internet ;

Vu le document d'orientation et de cadrage de politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) du CNRS du 15 novembre 2006 ;

Vu la décision n° 111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision n° DEC122896DGDS du 19 décembre 2012 approuvant la création de l'unité USR n°3565, intitulée Maison des Sciences de l'Homme et de la Société de Poitiers» (MSHS) dont le directeur est M. Alain FERRAND ;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Centre Limousin Poitou-Charentes ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Jean-Yves BOURON, Ingénieur de Recherche de 2^{ème} classe, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité USR3565 à compter du 1^{er} septembre 2013.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Orléans, le 04 septembre 2013

Pour le président et par délégation,
Le directeur d'unité
Alain FERRAND

DEC132576INEE

Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Paco Bustamante, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°7266 intitulée *Littoral, Environnement et Sociétés*

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° 122743DSI en date du 5 janvier 2012 portant création de l'unité mixte de recherche n°7266 intitulée *Littoral, Environnement et Sociétés* et nommant M. Pierre RICHARD, directeur de cette unité ;

Vu l'accord des partenaires ;

DECIDE :

Article 1^{er}

- I. Il est mis fin aux fonctions de M. Pierre RICHARD, directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, admis à faire valoir ses droits à la retraite, à compter du 29 juillet 2013.
- II. A compter de cette même date, M. Paco BUSTAMANTE, professeur à l'Université de La Rochelle, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 janvier 2014.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président et par délégation,
Le directeur général délégué à la science
Joël Bertrand

DEC132194INSHS

Décision portant nomination de M. Cédric AUDEBERT aux fonctions de directeur-adjoint de l'unité mixte de recherche n°7301 intitulée « Migrations Internationales, espaces et sociétés – MIGRINTER »

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° 130635INSHS en date du 13 mars 2013 portant nomination de M. Cédric AUDEBERT aux fonctions de directeur-adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n° 7301 susvisée ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Cédric AUDEBERT, chargé de recherche au CNRS, est nommé directeur-adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} juillet 2013.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président et par délégation,
Le directeur général délégué à la science

Joël Bertrand

DEC132475dr08

Décision portant nomination de Mme Aurélia DE MOUSSAC, aux fonctions de chargée de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR7302 intitulée « Centre d'Etudes Supérieures de Civilisation Médiévale » - (CESCM).

LE PRESIDENT,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 070007DAJ du 18 janvier 2007 portant approbation de la Charte pour l'usage de ressources informatiques et de services Internet ;

Vu le document d'orientation et de cadrage de politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) du CNRS du 15 novembre 2006 ;

Vu la décision n° 111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision n° DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR n°7302 intitulée Centre d'Etudes Supérieures de Civilisation Médiévale (CESCM), dont la directrice est Mme Cécile TREFFORT ;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Centre Limousin Poitou-Charentes ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Aurélia DE MOUSSAC, Ingénieure d'Etude, est nommée chargée de sécurité des systèmes d'information de l'unité UMR7302 à compter du 1^{er} septembre 2013.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Orléans, le 02 septembre 2013

Pour le président et par délégation,
La directrice d'unité
Cécile TREFFORT

DEC132474dr08

Décision portant nomination de M. Jean-Yves BOURON, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR7301 intitulée « Migrations Internationales, Espaces et Sociétés » - (MIGRINTER).

LE PRESIDENT,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 070007DAJ du 18 janvier 2007 portant approbation de la Charte pour l'usage de ressources informatiques et de services Internet ;

Vu le document d'orientation et de cadrage de politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) du CNRS du 15 novembre 2006 ;

Vu la décision n° 111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision n° DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR n°7301, intitulée Migrations Internationales, Espaces et Sociétés (MIGRINTER), dont le directeur est M. Kamel DORAI ;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Centre Limousin Poitou-Charentes ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Jean-Yves BOURON, Ingénieur de Recherche de 2^{ème} classe, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité UMR7301 à compter du 1^{er} septembre 2013.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Orléans, le 06 septembre 2013

Pour le président et par délégation,
Le directeur d'unité
Kamel DORAI

DEC132472dr08

Décision portant nomination de M. Jean-Pierre ROUX, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR7285 intitulée «Institut de Chimie des Milieux et des Matériaux de Poitiers» (IC2MP).

LE PRESIDENT,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 070007DAJ du 18 janvier 2007 portant approbation de la Charte pour l'usage de ressources informatiques et de services Internet ;

Vu le document d'orientation et de cadrage de politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) du CNRS du 15 novembre 2006 ;

Vu la décision n° 111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision n° DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR n°7285, intitulée Institut de Chimie des Milieux et des Matériaux de Poitiers (IC2MP), dont la directrice est Mme Sabine PETIT ;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Centre Limousin Poitou-Charentes ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Jean-Pierre ROUX, Ingénieur d'Etude hors classe, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité UMR7285 à compter du 1^{er} septembre 2013.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Orléans, le 04 septembre 2013

Pour le président et par délégation,
La directrice d'unité
Sabine PETIT

DEC132470dr08

Décision portant nomination de Mme Elisabeth PROUTEAU, aux fonctions de chargée de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR7266 intitulée « Littoral, Environnement et Sociétés » - (LIENSs).

LE PRESIDENT,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 070007DAJ du 18 janvier 2007 portant approbation de la Charte pour l'usage de ressources informatiques et de services Internet ;

Vu le document d'orientation et de cadrage de politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) du CNRS du 15 novembre 2006 ;

Vu la décision n° 111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision n° DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR n°7266, intitulée Littoral, Environnement et Sociétés (LIENSs) ;

Vu la décision n° DEC132576INEE du 04 septembre 2013 nommant M. Paco BUSTAMANTE aux fonctions de Directeur de l'unité UMR n°7266, intitulée Littoral, Environnement et Sociétés (LIENSs) ;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Centre Limousin Poitou-Charentes ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Elisabeth PROUTEAU, Ingénieure d'Etude de 2^{ème} classe, est nommée chargée de sécurité des systèmes d'information de l'unité UMR7266 à compter du 1^{er} septembre 2013.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Orléans, le 12 septembre 2013

Pour le président et par délégation,
Le directeur d'unité
Paco BUSTAMANTE

DEC132469dr08

Décision portant nomination de M. Franck GUY, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR7262 intitulée « Institut de Paléoprimateologie, paléontologie Humaine : Evolution et Paléoenvironnements » - (IPHEP).

LE PRESIDENT,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 070007DAJ du 18 janvier 2007 portant approbation de la Charte pour l'usage de ressources informatiques et de services Internet ;

Vu le document d'orientation et de cadrage de politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) du CNRS du 15 novembre 2006 ;

Vu la décision n° 111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision n° DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR n°7262 intitulée Institut de Paléoprimateologie, paléontologie Humaine : Evolution et Paléoenvironnements (IPHEP), dont le directeur est M. Patrick VIGNAUD ;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Centre Limousin Poitou-Charentes ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Franck GUY, Chargé de Recherches de 1^{ère} classe, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité UMR7262 à compter du 1^{er} septembre 2013.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Orléans, le 03 septembre 2013

Pour le président et par délégation,
Le directeur d'unité
Patrick VIGNAUD

DEC132468dr08

Décision portant nomination de M. Laurent HAGERMAN, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR7252 intitulée « XLIM ».

LE PRESIDENT,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 070007DAJ du 18 janvier 2007 portant approbation de la Charte pour l'usage de ressources informatiques et de services Internet ;

Vu le document d'orientation et de cadrage de politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) du CNRS du 15 novembre 2006 ;

Vu la décision n° 111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision n° DEC122743DSI du 05 janvier 2012 modifiée portant création de l'unité UMR n°7252, intitulée « XLIM » ;

Vu la décision n° DEC132210INSIS du 22 juillet 2013 nommant M. Dominique BAILLARGEAT aux fonctions de Directeur de l'unité UMR n°7252, intitulée « XLIM » ;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Centre Limousin Poitou-Charentes ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Laurent HAGERMAN, Ingénieur de recherche de 2^{ème} classe, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité UMR7252 à compter du 1^{er} septembre 2013.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Orléans, le 11 septembre 2013

Pour le président et par délégation,
Le directeur d'unité

Dominique BAILLARGEAT

DEC132467dr08

Décision portant nomination de M. Jean-Yves DURBIZE, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR7247 intitulée « Physiologie de la Reproduction et des Comportements » - (PRC).

LE PRESIDENT,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 070007DAJ du 18 janvier 2007 portant approbation de la Charte pour l'usage de ressources informatiques et de services Internet ;

Vu le document d'orientation et de cadrage de politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) du CNRS du 15 novembre 2006 ;

Vu la décision n° 111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision n° DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR n°7247, intitulée Physiologie de la Reproduction et des Comportements (PRC), dont le directeur est M. Florian GUILLOU ;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Centre Limousin Poitou-Charentes ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Jean-Yves DURBIZE, Technicien de classe supérieure, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité UMR7247 à compter du 1^{er} septembre 2013.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Orléans, le 04 septembre 2013

Pour le président et par délégation,
Le directeur d'unité
Florian GUILLOU

DEC132465dr08

Décision portant nomination de Mme Maryse CASTAN, aux fonctions de chargée de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité MOY800 intitulée «Délégation Centre Limousin Poitou-Charentes» (DCLPC).

LE PRESIDENT,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 070007DAJ du 18 janvier 2007 portant approbation de la Charte pour l'usage de ressources informatiques et de services Internet ;

Vu le document d'orientation et de cadrage de politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) du CNRS du 15 novembre 2006 ;

Vu la décision n° 111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision n°090007DAJ du 15 janvier 2009 modifiée nommant M. Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes à compter du 1^{er} février 2009 ;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Centre Limousin Poitou-Charentes ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Maryse CASTAN, Ingénieur d'Etude de 2^{ème} classe, est nommée chargée de sécurité des systèmes d'information de l'unité MOY800 à compter du 1^{er} septembre 2013.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Orléans, le 04 septembre 2013

Pour le président et par délégation,
Le Délégué régional
Patrice SOULLIE

DEC132464dr08

Décision portant nomination de M. Pierre RIFFLET, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité FRE3520 intitulée «Centre de Recherche sur la Matière Divisée» (CRMD).

LE PRESIDENT,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 070007DAJ du 18 janvier 2007 portant approbation de la Charte pour l'usage de ressources informatiques et de services Internet ;

Vu le document d'orientation et de cadrage de politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) du CNRS du 15 novembre 2006 ;

Vu la décision n° 111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision n° DEC122741DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité FRE n°3520, intitulée Centre de Recherche sur la Matière Divisée (CRMD), dont la directrice est Mme Sylvie BONNAMY ;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Centre Limousin Poitou-Charentes ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Pierre RIFFLET, Assistant Ingénieur, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité FRE3520 à compter du 1^{er} septembre 2013.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Orléans, le 03 septembre 2013

Pour le président et par délégation,
La directrice d'unité
Sylvie BONNAMY

DEC132463dr08

Décision portant nomination de M. James HABRIOUX, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité FRE3511 intitulée « Institut de Physiologie et Biologie Cellulaire » - (IPBC).

LE PRESIDENT,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 070007DAJ du 18 janvier 2007 portant approbation de la Charte pour l'usage de ressources informatiques et de services Internet ;

Vu le document d'orientation et de cadrage de politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) du CNRS du 15 novembre 2006 ;

Vu la décision n° 111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision n° DEC122741DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité FRE n°3511, intitulée Institut de Physiologie et Biologie Cellulaire (IPBC), dont le directeur est M. Frédéric BECQ ;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Centre Limousin Poitou-Charentes ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. James HABRIOUX, Technicien de classe exceptionnelle, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité FRE3511 à compter du 1^{er} septembre 2013.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Orléans, le 02 septembre 2013

Pour le président et par délégation,
Le directeur d'unité
Frédéric BECQ

DEC132462dr08

Décision portant nomination de M. Juan CREUS, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité FRE3474 intitulée « Laboratoire des Sciences de l'Ingénieur pour l'Environnement » - (LaSIE).

LE PRESIDENT,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 070007DAJ du 18 janvier 2007 portant approbation de la Charte pour l'usage de ressources informatiques et de services Internet ;

Vu le document d'orientation et de cadrage de politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) du CNRS du 15 novembre 2006 ;

Vu la décision n° 111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision n° DEC122741DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité FRE n°3474, intitulée Laboratoire des Sciences de l'Ingénieur pour l'Environnement (LaSIE), dont le directeur est M. Karim AIT-MOKHTAR ;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Centre Limousin Poitou-Charentes ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Juan CREUS, Assistant Ingénieur, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité FRE3474 à compter du 1^{er} septembre 2013.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Orléans, le 03 septembre 2013

Pour le président et par délégation,
Le directeur d'unité
Abdelkarim AIT-MOKHTAR

DEC132461dr08

Décision portant nomination de M. Romain THERON, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité FR2964 intitulée « Fédération Denis Poisson » - (FDP).

LE PRESIDENT,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 070007DAJ du 18 janvier 2007 portant approbation de la Charte pour l'usage de ressources informatiques et de services Internet ;

Vu le document d'orientation et de cadrage de politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) du CNRS du 15 novembre 2006 ;

Vu la décision n° 111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision n° DEC122740DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité FR n°2964, intitulée « Fédération Denis Poisson » (FDP), dont le directeur est M. Jérôme LE ROUSSEAU;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Centre Limousin Poitou-Charentes ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Romain THERON, Assistant Ingénieur, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité FR2964 à compter du 1^{er} septembre 2013.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Orléans, le 09 septembre 2013

Pour le président et par délégation,
Le directeur d'unité
Jérôme LE ROUSSEAU

DEC132460dr08

Décision portant nomination de M. Pascal MEICHEL, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité ERL6305 intitulée «Ordonnancement et Conduite » (OC).

LE PRESIDENT,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 070007DAJ du 18 janvier 2007 portant approbation de la Charte pour l'usage de ressources informatiques et de services Internet ;

Vu le document d'orientation et de cadrage de politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) du CNRS du 15 novembre 2006 ;

Vu la décision n° 111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision n° DEC122737DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité ERL n°6305, intitulée Ordonnancement et Conduite (OC), dont le directeur est M. Vincent T'KINDT ;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Centre Limousin Poitou-Charentes ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Pascal MEICHEL, Ingénieur d'Etude, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité ERL6305 à compter du 1^{er} septembre 2013 .

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Orléans, le 09 septembre 2013

Pour le président et par délégation,
Le directeur d'unité
Vincent T'KINDT

DEC132705dr08

Décision portant nomination de Mme Sandra LABOURE aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UPR841 intitulée « Institut de Recherche et d'Histoire des Textes » - IRHT

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC11A011DSI du 04 janvier 2011 nommant Mme Nicole BERIOU directrice de l'unité de recherche n° UPR841 ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 06 juin 2013 ;

Considérant que Mme Sandra LABOURE a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation Ile de France Ouest et Nord du CNRS du 25 au 27 avril 2000 et du 23 au 25 mai 2000 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Sandra LABOURE, Technicienne de classe supérieure, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité du CNRS n° UPR841 à compter du 1^{er} septembre 2013, sur le site orléanais de l'unité.

Mme Sandra LABOURE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Sandra LABOURE est placée directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 26 août 2013

La directrice de l'unité
Nicole BERIOU

Visa du délégué régional du CNRS

DEC132706dr08

Décision portant cessation de fonctions de Mme Véronique TREMAULT, agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au sein de l'unité UPR841 intitulée « Institut de Recherche et d'Histoire des Textes » - IRHT

LA DIRECTRICE

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC111446DR08 du 21 septembre 2011 portant nomination de Mme Véronique TREMAULT aux fonctions d'ACMO ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par Mme Véronique TREMAULT, dans l'unité du CNRS n°UPR841, à compter du 1^{er} septembre 2013

.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Orléans, le 26 août 2013

La directrice de l'unité
Nicole BERIOU

Visa du délégué régional du CNRS

DEC132143INSMI

Décision portant nomination de M. Yann BUGEAUD aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n° 7501 intitulée Institut de recherche mathématique avancée

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° 122886DGDS en date du 19 décembre 2012 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 7501 intitulée Institut de recherche mathématique avancée et nommant M. Thomas DELZANT directeur de cette unité ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Yann BUGEAUD, Professeur à l'Université de Strasbourg, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} septembre 2013, en remplacement de M. Thomas DELZANT, démissionnaire.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 15 juillet 2013

Pour le président et par délégation,
Le directeur général délégué à la science
Joël Bertrand

DEC132333INSIS

Décision portant nomination de Monsieur Gioacchino VIGGIANI aux fonctions de directeur et de Messieurs Pascal VILLARD, Robert PEYROUX et Frédéric DUFOUR aux fonctions de directeurs adjoints de l'unité mixte de recherche n°5521 intitulée « Sols, solides, structures et risques (3SR) »

LE PRÉSIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n°DEC11A004DSI en date du 4 janvier 2011 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5521 intitulée « Laboratoire Sols, Solides, Structures, Risques-3SR » et nommant Monsieur Jacques-Jean-Marie Desrues, directeur de cette unité et Monsieur Pascal Villard, directeur adjoint ;

Vu la décision n°DEC120383INSIS en date du 28 février 2012 nommant Messieurs Frédéric Dufour et Gioacchino Viggiani aux fonctions de directeurs adjoints par intérim de l'unité mixte de recherche n°5521 intitulée « Sols, solides, structures et risques (3SR) »

Vu l'avis émis par la section 9 du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du conseil de Laboratoire ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Monsieur Gioacchino Viggiani, professeur des universités – Université de Grenoble 1, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée à compter du 1^{er} septembre 2013.

Article 2

A compter de cette même date, Messieurs Pascal Villard, professeur des universités – Université de Grenoble 1, Robert Peyroux, chargé de recherche 1^{ère} classe - CNRS, Frédéric Dufour, professeur des universités – Institut Polytechnique de Grenoble - sont nommés directeurs adjoints.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le Président et par délégation,

Joël Bertrand

DEC132571INSU

Décision portant nomination par intérim de M. Sylvain Douté aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n° 5274 intitulée « Institut de Planétologie et d'Astrophysique de Grenoble »

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° DEC11A004DSI en date du 4 janvier 2011 portant création de l'unité mixte de recherche n° 5274 intitulée « Institut de Planétologie et d'Astrophysique de Grenoble » et nommant M. Jean-Louis Monin directeur de cette unité ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Sylvain Douté, chargé de recherche au CNRS, est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la période du 1^{er} septembre 2013 au 28 février 2014 en remplacement de Mme Chantal Lathuillère, démissionnaire.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 septembre 2013

Pour le président et par délégation,
Le directeur général délégué à la science
Joël Bertrand

DEC 132 768 DR 11

Décision portant cessation de fonctions de M. Jean Paul LAURENT agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO/AP) au sein de l'unité UMR 5564 intitulée LTHE

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC080100DR11 du 11 juillet 2008 portant nomination de M. Jean-Paul LAURENT aux fonctions d'ACMO/AP,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO/AP) exercées par M. Jean-Paul LAURENT dans l'unité du CNRS n° UMR 5564 à compter du 1^{er} mai 2013

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.


Fait à St Martin d'Hères le 12 juin 2013

Le directeur de l'unité

Thierry LEBEL
Directeur de Recherche I R D
Directeur du LT H E

Visa du délégué régional du CNRS

Le Délégué régional



Jérôme VITRE

Visa du chef d'établissement partenaire

*Pour le Président
par délégation*

**Le Directeur Général des Services
Jean-Luc ARGENTIER**

DEC 132761DR11

Décision portant cessation d'activité de M. Jean-Paul MASSON aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS (ACMO) / d'assistant de prévention (AP)¹

LE DIRECTEUR (ou le délégué)

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la décision n° DEC090019DR11 du 27 février 2009 portant nomination de M. Jean-Paul MASSON aux fonctions d'ACMO ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par M. Jean-Paul MASSON dans l'unité du CNRS n° 5275, à compter du 01/10/2012.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Grenoble, le 27 septembre 2012

Le directeur de l'unité

Visa du délégué régional du CNRS

Le Délégué régional



Jérôme VITRE

Visa du chef d'établissement partenaire

Pour le Président
par délégué

Le Directeur Central des Services
Jean-Luc ARGENTIER

Philippe CARDIN
Directeur de l'ISTerre



¹ Dans certains cas, la dénomination d'ACMO doit être maintenue à titre transitoire. Plus précisément, si la décision de nomination était une décision de nomination d'ACMO, vous devrez utiliser le vocable "ACMO".

DEC 132 759 DR 11

Décision portant cessation de fonctions de M. Colin PARLIER, agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / assistant de prévention (AP)¹ au sein de l'unité UMR 5266 intitulée SIMAP

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC100180DR11 du 13 septembre 2010 portant nomination de M. Colin PARLIER aux fonctions d'ACMO / d'AP,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / d'assistant de prévention (AP) exercées par M. Colin PARLIER dans l'unité du CNRS n° 5266 à compter du01/08/2013

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à le

Grenoble 5/7/13

Le directeur de l'unité


Michel PONS
Directeur du SIMAP

Visa du délégué régional du CNRS

Le Délégué régional


Jérôme VITRE

Visa du chef d'établissement partenaire


Régis PLATEAU
administrateur général
de l'Institut polytechnique
de Grenoble

¹ Dans certains cas, la dénomination d'ACMO doit être maintenue à titre transitoire. Plus précisément, si la décision de nomination était une décision de nomination d'ACMO, vous devrez utiliser le vocable "ACMO"

DEC 132 757 DR 11

Décision portant cessation de fonctions de M, Stéphane TORELLI agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / assistant de prévention (AP)¹ au sein de l'unité UMR 5250 intitulée DCM

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC070086DR11 du 16/07/2007 portant nomination de M. Stéphane TORELLI aux fonctions d'ACMO / d'AP,

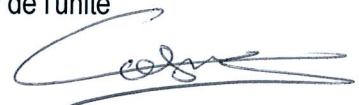
DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / d'assistant de prévention (AP) exercées par M. Stéphane TORELLI dans l'unité du CNRS n°5250, à compter du **30 septembre 2008**.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Grenoble le, 30 AOÛT 2013

Le directeur de l'unité



Dr Serge COSNIER

Directeur

UMR CNRS/UJF 5250

Département de Chimie Moléculaire

Visa du délégué régional du CNRS

Le Délégué régional



Jérôme VITRE

Visa du chef d'établissement partenaire

*Pour le Président
par délégation*

Le Directeur Général des Services
Jean-Luc ARGENTIER

¹ Dans certains cas, la dénomination d'ACMO doit être maintenue à titre transitoire. Plus précisément, si la décision de nomination était une décision de nomination d'ACMO, vous devrez utiliser le vocable "ACMO"

DEC132754DR11

Décision portant nomination de M. Raphaël GALLET aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR 5814 intitulée LAPP

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2005 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction générale sur l'hygiène, la sécurité et la médecine de prévention à l'Université de Savoie ;

Vu la décision n° DEC11A004DSI du 04/01/2011 nommant M. Jean KARYOTAKIS directeur de l'unité 5814

Vu l'attestation de formation dans le secteur industrie et recherche option sources scellées délivrée à M. Raphaël GALLET le 6/06/2013 par CNRS formation

Vu l'avis favorable du conseil de laboratoire du 11 juillet 2013,

DECIDE :

Article 1er : Nomination

M. Raphaël GALLET, IE2 est nommé personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 12/04/2013

Article 2 : Missions¹

M. Raphaël GALLET exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de M. Raphaël GALLET sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

¹ [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Annecy le 12 juillet 2013

Le directeur d'unité

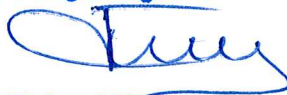


Laboratoire d'Annecy-le-Vieux
de Physique des Particules

Jean KARYOTAKIS
Directeur

Visa du délégué régional du CNRS

Le Délégué régional



Jérôme VITRE

Visa du chef d'établissement partenaire

Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président du Conseil Scientifique



Roman KOSSAKOWSKI

Décision portant cessation de fonctions de Mme Vanessa RIVA, agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO)¹ au sein de l'unité UMR 5814 intitulée Laboratoire d'Annecy-le-Vieux de Physique des Particules - LAPP

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° 070060DR11 du 8 mars 2007 portant nomination de Mme Vanessa RIVA aux fonctions d'ACMO,


DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par Mme Vanessa RIVA, dans l'unité du CNRS n°UMR5814 à compter du 1^{er} mars 2012.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Annecy-le-Vieux, le 11 juillet 2013

Le Délégué régional



Jérôme VITRE



Laboratoire d'Annecy-le-Vieux
de Physique des Particules

Jean KARYOTAKIS
Directeur

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du chef d'établissement partenaire
Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président du Conseil Scientifique



Román KOSSAKOWSKI

¹ Dans certains cas, la dénomination d'ACMO doit être maintenue à titre transitoire. Plus précisément, si la décision de nomination était une décision de nomination d'ACMO, vous devrez utiliser le vocable "ACMO"

DEC132506DR12

Décision portant nomination de M. André ANGELINI aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité MOY1200 intitulée Délégation Provence et Corse

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC090098DAJ du 30 juillet 2007 nommant M. Younis HERMES directeur de l'unité n° MOY1200 ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 14 décembre 2001 ;

Considérant que M. André ANGELINI a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS DR13 en 2002,

DECIDE :

Article 1^{er} : M. André ANGELINI, Ingénieur d'Etudes, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité du CNRS n° MOY1200, à compter du 1^{er} septembre 2013.

M. André ANGELINI exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. André ANGELINI est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 28 août 2013

Le directeur de l'unité et Délégué Régional du CNRS
M. Younis HERMES

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

DEC132507DR12

Décision portant nomination de M. Jean RUBENACH aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité MOY1200 intitulée Délégation Provence et Corse

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC090098DAJ du 30 juillet 2007 nommant M. Younis HERMES directeur de l'unité n° MOY1200 ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 14 décembre 2001 ;

Considérant que M. Jean RUBENACH a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'université de Provence en 2005,

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Jean RUBENACH, Assistant Ingénieur, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité du CNRS n° MOY1200, à compter du 1^{er} septembre 2013.

M. Jean RUBENACH exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Jean RUBENACH est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 28 août 2013

Le directeur de l'unité et Délégué Régional du CNRS
M. Younis HERMES

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

DEC 131880INSHS

Décision portant nomination de de Mme Sylvie MAZZELLA, directrice de l'unité mixte de recherche n°7305 intitulée LAMES.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n°122743DSI en date du 5 janvier 2012 portant création de l'unité mixte de recherche n°7305 intitulée LAMES et nommant M. Jean-Samuel BORDREUIL, directeur de cette unité;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Vu l'accord du partenaire;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Sylvie MAZZELLA, Chargée de recherche de 1^{ère} classe, est nommée directrice de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} juillet 2013, en remplacement de M. Jean-Samuel BORDREUIL, démissionnaire.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 29/08/2013

Pour le président et par délégation,
Le directeur général délégué à la science
Joël Bertrand

DEC131558DR12

Décision portant nomination de Mme Christine DURAND aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR7299 intitulée Centre Camille Jullian - Histoire et archéologie de la Méditerranée, de la Protohistoire à la fin de l'Antiquité (CCJ)

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu l'instruction relative aux missions et aux conditions d'exercice de la fonction d'assistant de prévention à l'Université d'Aix-Marseille (ou toute autre norme interne de l'université) ;

Vu la décision n° DEC122743DSI portant renouvellement de l'unité mixte n° UMR7299 intitulée Centre Camille Jullian - Histoire et archéologie de la Méditerranée, de la Protohistoire à la fin de l'Antiquité (CCJ) et la décision n° DEC 120808INSHS nommant Mme Marie-Brigitte CARRE en qualité de directrice ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 21 juin 2013 ;

Considérant que Mme Christine DURAND a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS DR12 du 6 au 8 mars 2013 et du 26 au 28 mars 2013,

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Christine DURAND, Assistant Ingénieur, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n° UMR7299 intitulée Centre Camille Jullian - Histoire et archéologie de la Méditerranée, de la Protohistoire à la fin de l'Antiquité (CCJ), à compter du 1^{er} mai 2013.

Mme Christine DURAND exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Christine DURAND est placée directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Aix-en-Provence, le 15 juillet 2013

La directrice de l'unité
Marie-Brigitte CARRE

Visa du délégué régional du CNRS
Younis HERMES

Visa du président de l'Université d'Aix-Marseille
Yvon BERLAND

DEC132580INSHS

Décision portant nomination de M. Xavier LAFON aux fonctions de directeur de l'unité de service et de recherche n°3155 intitulée « Institut de recherche sur l'architecture antique »

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n°130407INSHS en date du 13 mars 2013 portant nomination de M. Xavier LAFON aux fonctions de directeur par intérim de l'UMR n°3155 susvisée ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Xavier LAFON, professeur des universités à l'Université d'Aix-Marseille, est nommé directeur de l'unité de service et de recherche susvisée, à compter du 1^{er} août 2013.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président et par délégation,
Le directeur général délégué à la science

Joël Bertrand

DEC 131874INSHS

Décision portant nomination de M. Eric DE MARI aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche 5815 intitulée Dynamiques du droit.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° 11A004DSI en date du 4 janvier 2011 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5815 intitulée Dynamiques du droit et nommant Mme Vincente FORTIER, directrice de cette unité;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Eric DE MARI, Professeur de l'Université de MONTPELLIER 1, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} juillet 2013, en remplacement de Mme Vincente FORTIER, démissionnaire.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 29/08/2013

Pour le président et par délégation,
Le directeur général délégué à la science
Joël Bertrand

DEC132578INEE

Décision portant cessation de fonctions et nomination de Mme Agnès Mignot, directrice par intérim, ainsi que les nominations de M. Pierre-Olivier Antoine et M. Nicolas Galtier directeurs adjoints par intérim de l'unité mixte de recherche n°5554 intitulée *Institut des sciences de l'évolution de Montpellier*

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° 11A004DSI en date du 4 janvier 2011 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5554 intitulée *Institut des sciences de l'évolution de Montpellier* et nommant M. Jean-Christophe Auffray, directeur de cette unité ;

Vu la décision n° 111435INEE en date du 1^{er} septembre 2011 portant modification de la décision n° DEC11A004DSI en date du 4 janvier 2011 ;

Vu l'accord des partenaires ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Jean-Christophe Auffray, directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, appelé à d'autres fonctions, à compter du 1^{er} septembre 2013.

II. A compter de cette même date, Mme Agnès Mignot, professeur à l'Université Montpellier 2, est nommée directrice par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 28 février 2014.

III. Il est mis fin aux fonctions de M. Rachid Cheddadi, directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, appelé à d'autres fonctions, à compter du 1^{er} septembre 2013.

IV. A compter de cette même date, M. Nicolas Galtier, directeur de recherche au CNRS, et M. Pierre-Olivier Antoine, professeur à l'Université Montpellier 2, sont

nommés directeurs adjoints par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 28 février 2014.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président et par délégation,
Le directeur général délégué à la science
Joël Bertrand

DEC132588INSHS

Décision portant nomination de M. Gwenaël Kaminski aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche UMR5263 intitulée Cognition, Langues, Langage, Ergonomie-(CLLE).

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° DEC11A004DSI en date du 4 janvier 2011 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5263 intitulée : Cognition, Langues, Langage, Ergonomie et nommant M. Jean-François Bonnefon directeur de cette unité ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M Gwenaël Kaminski, Maître de conférence à l'université de Toulouse II, est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} septembre 2013, en remplacement de M Eric Raufaste démissionnaire.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président et par délégation,
Le directeur général délégué à la science
Joël Bertrand

DEC132579INSHS

Décision portant nomination de Mme H  l  ne DEBAX comme directrice et de Mmes Sylvie MOUYSSET et Sophie DULUCQ comme directrices-adjointes de l'unit   mixte de recherche n  5136 intitul  e « France m  ridionale et Espagne : histoire des soci  t  s du Moyen-  ge    l'  poque contemporaine »

LE PRESIDENT,

Vu le d  cret n   82-993 du 24 novembre 1982 modifi   portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le d  cret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de pr  sident du CNRS ;

Vu la d  cision n   920520SOSI du 24 juillet 1992 modifi  e portant organisation et fonctionnement des structures op  rationnelles de recherche ;

Vu la d  cision n   100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Jo  l Bertrand aux fonctions de directeur g  n  ral d  l  gu      la science ;

Vu la d  cision n  11A004DSI en date du 4 janvier 2011 portant renouvellement de l'unit   mixte de recherche n  5136 intitul  e « France m  ridionale et Espagne : histoire des soci  t  s du Moyen-  ge    l'  poque contemporaine » et nommant M. Marc OLIVIER directeur de cette unit   ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis   mis par les instances comp  tentes du Comit   national de la recherche scientifique ;

DECIDE :

Article 1  r

Mme H  l  ne D  BAX, ma  tre de conf  rences    l'Universit   de Toulouse 2, est nomm  e directrice de l'unit   mixte de recherche susvis  e,    compter du 1  r septembre 2013.

Mme Sylvie MOUYSSET et Mme Sophie DULUCQ, professeures des universit  s    l'Universit   de Toulouse 2, sont nomm  es directrices-adjointes de l'UMR    compter de cette m  me date.

Article 2

La pr  sente d  cision sera publi  e au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait    Paris, le

Pour le pr  sident et par d  l  gation,
Le directeur g  n  ral d  l  gu      la science

Jo  l Bertrand

DEC132593INSHS

Décision portant nomination de Monsieur Jean-Marie Lozachmeur aux fonctions de directeur par intérim et de Monsieur Vincent Requillart aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n°5604 intitulée Groupe de recherche en économie mathématique et quantitative-(GREMAQ)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n°11A004DSI en date du 4 Janvier 2011 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5604 intitulée Groupe de recherche en économie mathématique et quantitative et nommant M Philippe Bontems directeur de cette unité ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M Jean-Marie Lozachmeur, Chargé de recherche CNRS, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} septembre 2013, en remplacement de M Philippe Bontems démissionnaire.

Article 2

M Vincent Requillart, directeur de recherche INRA, est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} juin 2013, en remplacement de Mme Karine van der Straeten.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président et par délégation,
Le directeur général délégué à la science
Joël Bertrand

DEC 131878INSHS

Décision portant nomination de M. Andrew SMITH aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche 5116 intitulée Centre Emile DURKHEIM.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n°11A004DSI en date du 4 janvier 2011 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5116 intitulée Centre Emile DURKHEIM et nommant M. Antoine ROGER directeur de cette unité;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Vu l'accord des partenaires ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Andrew SMITH, Directeur de recherche à la FNSP, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisé, à compter du 1^{er} juillet 2013, en remplacement de M. Antoine ROGER, démissionnaire.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 29/08/2013

Pour le président et par délégation,
Le directeur général délégué à la science
Joël Bertrand

DEC132502INSHS

Décision portant nomination de Madame Leila Choukroune aux fonctions de directrice adjointe de l'unité de service et de recherche n°3330, intitulée « Savoirs et mondes indiens ».

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° DEC122838INSHS en date du 21 décembre 2012 portant prorogation de l'unité de service et de recherche n°3330 intitulée « Savoirs et mondes indiens » ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord de l'organisme partenaire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} septembre 2013, Madame Leila Choukroune, professeure, est nommée directrice adjointe de l'unité de service et de recherche n°3330, intitulée «Savoirs et mondes indiens», en remplacement de Monsieur Basudeb Chaudhuri appelé à d'autres fonctions.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS

Fait à Paris, le 16 septembre 2013

Pour le président et par délégation,
Le directeur général délégué à la science
Joël Bertrand

DEC132501INSHS

Décision portant nomination de Monsieur Michel Mouton aux fonctions de directeur de l'unité de service et de recherche n°3141, intitulée « Centre français d'archéologie et de sciences sociales (CEFAS) ».

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° DEC122795INSHS en date du 21 décembre 2012 portant renouvellement de l'unité de service et de recherche n°3141 intitulée « Centre français d'archéologie et de sciences sociales (CEFAS) » ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord de l'organisme partenaire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} septembre 2013, Monsieur Michel Mouton, chargé de recherche de 1^{ère} classe au CNRS, est nommé directeur de l'unité de service et de recherche n°3141, intitulée « Centre français d'archéologie et de sciences sociales (CEFAS) », en remplacement de Monsieur Michel Tuchscherer appelé à d'autres fonctions.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS

Fait à Paris, le 16 septembre 2013

Pour le président et par délégation,
Le directeur général délégué à la science
Joël Bertrand

DEC132458INSHS

Décision portant nomination de Mme Hélène Melat aux fonctions de directrice de l'unité de service et de recherche intitulée Centre franco-russe de recherche en sciences humaines et sociales de Moscou (USR3060).

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° DEC122823INSHS en date du 21 décembre 2012 portant prorogation de l'unité de service et de recherche intitulée Centre franco-russe de recherche en sciences humaines et sociales de Moscou ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord de l'organisme partenaire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} septembre 2013, Mme Hélène Melat, maître de conférences, est nommée directrice de l'unité de service et de recherche intitulée Centre franco-russe de recherche en sciences humaines et sociales de Moscou (USR3060), en remplacement de Madame Amandine Regamey appelée à d'autres fonctions.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS

Fait à Paris, le 16 septembre 2013

Pour le président et par délégation,
Le directeur général délégué à la science
Joël Bertrand

DEC132503INSHS

Décision portant nomination de Monsieur Eberhard Kienle aux fonctions de directeur de l'unité de service et de recherche n°3135, intitulée « Institut français du Proche-Orient (IFPO) ».

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° DEC122896DGDS en date du 19 décembre 2012 portant création et renouvellement des unités de service et de recherche ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord de l'organisme partenaire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} septembre 2013, Monsieur Eberhard Kienle, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur de l'unité de service et de recherche n°3135 intitulée «Institut français du Proche-Orient (IFPO)», en remplacement de Monsieur François Burgat appelé à d'autres fonctions.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS

Fait à Paris, le 16 septembre 2013

Pour le président et par délégation,
Le directeur général délégué à la science
Joël Bertrand

DEC131946INSMI

Décision portant nomination de M. Benoît SAUSSOL aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n°6205 intitulée Laboratoire de Mathématiques de Bretagne Atlantique

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° 122742DSI en date du 5 janvier 2012 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6205 intitulée Laboratoire de Mathématiques de Bretagne Atlantique et nommant M. Thierry LEVASSEUR directeur de cette unité ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Benoît SAUSSOL, Professeur des universités, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 31 juillet 2013, en remplacement de M. Thierry LEVASSEUR, démissionnaire.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 15 juillet 2013

Pour le président et par délégation,
Le directeur général délégué à la science
Joël Bertrand

DEC132228INSHS

Décision portant nomination de M. Yves DENECHERE aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n° 6258 intitulée « Centre de Recherches Historiques de l'Ouest » (CERHIO)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° 122742DSI en date du 5 janvier 2012 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 6258 intitulée Centre de Recherches Historiques de l'Ouest (CERHIO) et nommant Mme Annie Antoine directrice de cette unité ;

Vu la décision n° 130354INSHS en date du 19 février 2013 portant nomination de M. Yves Denéchère aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n° 6258 intitulée Centre de Recherches Historiques de l'Ouest (CERHIO) ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1

M. Yves DENECHERE, Professeur à l'Université d'Angers, est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} août 2013.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 30 août 2013

Pour le président et par délégation,
Le directeur général délégué à la science
Joël Bertrand

DEC132569INSMI

Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Pierre DEBES, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche 8524 intitulée Laboratoire Paul PAINLEVE

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° 10A004DSI en date du 18 décembre 2009 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 8524 intitulée Laboratoire Paul Painlevé et nommant M. Pierre DEBES, directeur de cette unité ;

Vu l'accord du partenaire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

- I. Il est mis fin aux fonctions de M. Christophe BESSE, directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, démissionnaire à compter du 1^{er} septembre 2013
- II. A compter de cette même date, M. Pierre DEBES, Professeur à l'Université de Lille 1, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 décembre 2013.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 2 septembre 2013

Pour le président et par délégation,
Le directeur général délégué à la science
Joël Bertrand

DEC132619INSHS

Décision portant nomination de M. Philippe Sabot aux fonctions de directeur et de Mme Natalia Grabar aux fonctions de directrice adjointe de l'unité mixte de recherche UMR8163 intitulée Savoirs, Textes, Langage (STL)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° 130403INSHS en date du 26 février 2013 portant cessation de fonctions et nomination de M. Philippe Sabot, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n° 8163 intitulée Savoirs, Textes, Langage (STL) ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Philippe Sabot, Professeur à l'université Lille 3, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée à compter du 1^{er} septembre 2013.

Mme Natalia Grabar, chargée de recherche au CNRS, est nommée directrice adjointe de l'unité mixte de recherche susvisée à compter du 1^{er} septembre 2013.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 16 septembre 2013

Pour le président et par délégation,
Le directeur général délégué à la science
Joël Bertrand

DEC131883INSHS

Décision portant nomination de M. Bertrand GEAY aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche 7319 intitulée CURAPP-ESS.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° 122743DSI en date du 5 janvier 2012 portant création de l'unité mixte de recherche n°7319 intitulée CURAPP-ESS et nommant M. Frédéric LEBARON, directeur de cette unité ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Bertrand GEAY, Professeur de l'université Picardie Jules Verne, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} juillet 2013, en remplacement de M. Frédéric LEBARON, démissionnaire.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 26/09/2013

Pour le président et par délégation,
Le directeur général délégué à la science
Joël Bertrand

DEC131894INSMI

Décision portant nomination de M. Pierre CALKA aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n°6085 intitulée Laboratoire de mathématiques Raphaël Salem

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° 122742DSI en date du 5 janvier 2012 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6085 intitulée Laboratoire de mathématiques Raphaël Salem et nommant M. Nordine MIR directeur de cette unité ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Pierre CALKA, professeur à l'Université de Rouen, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} juillet 2013, en remplacement de M. Nordine MIR, démissionnaire.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 12 juillet 2013

Pour le président et par délégation,
Le directeur général délégué à la science
Joël Bertrand

DEC131799DR19

Décision portant cessation de fonctions de M. Philippe BAZIN, agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au sein de l'unité UMR6506 intitulée Laboratoire de Catalyse et Spectrochimie (LCS)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision n° 010416DR19 du 20 juillet 2001 portant nomination de M. Philippe BAZIN aux fonctions d'ACMO,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par M. Philippe BAZIN, le 1^{er} juillet 2013.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Caen, le 1^{er} juin 2013

Le directeur de l'unité

Frédéric THIBAUT-STARZYK

Le Délégué régional du CNRS
pour la Normandie

Le Directeur de l'ENSICAEN

Vincent GOUJON

Dominique GOUTTE



DEC132613DR19

Décision portant nomination de Madame Aurélie TATUAM CHATUE aux fonctions d'ingénieur régional de prévention et de sécurité de la délégation Normandie.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC130357DAJ du 14 février 2013 donnant délégation de signature à Monsieur Vincent GOUJON délégué régional pour la circonscription Normandie notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'agrément du coordonnateur national de prévention et de sécurité du CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Madame Aurélie TATUAM CHATUE, Ingénieur d'études, est nommée, à compter du 1^{er} juillet 2013, ingénieur régional de prévention et de sécurité de la délégation Normandie en remplacement de Monsieur Louis MAZO, appelé à faire valoir ses droits à la retraite.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 23 septembre 2013

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Vincent GOUJON

Décision portant nomination de M. André-Joseph DARDAINE aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte 6583 intitulée Centre de recherche d'Histoire Quantitative

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 6583, intitulée Centre de recherche d'histoire quantitative, dont le directeur est Monsieur Jean-Louis LENHOF ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 14 juin 2013 ;

Considérant que M. André-Joseph DARDAINE a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par APAVE Nord-Ouest du 22 au 24 septembre 2010,

DECIDE :

Article 1^{er} : M. André-Joseph DARDAINE, Ingénieur d'études, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n°6583 intitulée Centre de recherche d'Histoire Quantitative à compter du 14 juin 2013.

M. André-Joseph DARDAINE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. André-Joseph DARDAINE est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 14 juin 2013.

Le directeur de l'unité

Jean-Louis LENHOF

Le Délégué régional du CNRS
pour la Normandie

Le Directeur de l'Université de Caen
Basse-Normandie

Vincent GOUJON

Pierre SINEUX

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Décision N°132829DR20
portant nomination
d'un assistant de prévention dans une unité du CNRS

LE DIRECTEUR (ou le délégué)

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 5 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

[pour UMR « quadriennale »]

Vu la convention d'application du contrat quinquennal conclu avec l'Université de Nice Sophia Antipolis le 1^{er} janvier 2012, portant création de l'unité mixte de recherche n°7277 ;

[pour UMR « non quadriennale »]

Vu la convention portant création / renouvellement l'unité mixte de recherche n°... au CNRS ;

[pour UPR « non quadriennale »]

Vu la décision n°... portant création / renouvellement l'unité propre de recherche n°... ;

[pour toutes les unités]

Vu la décision n°DEC 122743DSI du 05/01/2012 nommant Neseïl Stéphane directeur de l'unité de recherche n°7277 ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 19 avril 2013. ;

Considérant que M. MOMIER David a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par CNRS DR20 du 18/03/2005 au 18/03/2005 et du 05/04/2005 au 07/04/2005.

DECIDE :

Article 1 : M..MOMIER David ..est nommé assistant(e) de prévention dans l'unité du CNRS n° 7277, à compter du 1^{er} janvier 2013

M.MOMIER David . exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe I.4.3. de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant(e) de prévention, M MOMIER David est placé(e) directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Nice, le ... 13.01.2013

Le directeur de l'unité
(Signature) Stéphane ROSELLI - Directeur
Institut de Biologie Virose (IBV)
CNRS UMR7277 - Inserm U1091 - UNS

Martine Damonville Secr. Généra.
CNRS UMR7277 - Inserm U1091 - UNS

Elle Délégué Régional
et par délégation

Brigitte PAPIN
Secrétaire générale

Visa du délégué régional du CNRS

[Le cas échéant] Visa du chef d'établissement partenaire

DEC132231DAJ

Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Pascal Griset aux fonctions de directeur de l'unité propre de service n°3088 intitulée « Support de l'Institut des sciences de la communication du CNRS »

LE PRESIDENT

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 159/87 du 2 décembre 1987 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision n° 070050DAJ du 8 juin 2007 portant création de l'Institut des sciences de la communication du CNRS (ISCC) ;

Vu la décision n° 070052DAJ du 15 juin 2007 portant création de l'unité propre de service (UPS) intitulée « Support de l'Institut des sciences de la communication du CNRS » ;

Vu la décision n°132229DAJ portant prorogation de l'unité propre de service n° 3088 intitulée « Support de l'Institut des sciences de la communication du CNRS » ;

Vu l'avis du conseil de l'unité,

DECIDE :

Art. 1^{er}. – Il est mis fin aux fonctions de M. Dominique Wolton, directeur de l'UPS n°3088 intitulée « Support de l'Institut des sciences de la communication du CNRS», à compter du 1^{er} septembre 2013.

Art. 2. – A compter de cette même date, M. Pascal Griset, professeur des universités, est nommé directeur de l'UPS n°3088 intitulée « Support de l'Institut des sciences de la communication du CNRS».

Art. 3. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 02 septembre 2013

ALAIN FUCHS

DEC132237DAJ

Décision portant nomination de M. Raymond Bérard aux fonctions de directeur de l'unité propre de service intitulée « Institut de l'information scientifique et technique »

LE PRESIDENT

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 159-87 du 2 décembre 1987 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision n°121459DAJ du 26 avril 2012 portant renouvellement de l'UPS n°76 intitulée « Institut de l'information scientifique et technique » ;

Vu le contrat de travail conclu entre M. Raymond Bérard et le CNRS ;

Vu l'avis émis par le conseil de laboratoire de l'unité,

DECIDE :

Art. 1^{er} – M. Raymond Bérard est nommé directeur de l'unité propre de service intitulée « Institut de l'information scientifique et technique (INIST) » à compter du 1^{er} juillet 2013.

Art. 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 septembre 2013

Alain Fuchs

DEC132448DAJ

Décision portant nomination de Mme Sylvie Périnal aux fonctions de chef du service allocation et gestion des ressources, adjointe de la directrice de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation de la gestion

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 100148DAJ du 8 juillet 2010 portant organisation de la direction du CNRS ;

Vu la décision n°100172DAJ du 1^{er} octobre 2010 portant organisation de la direction de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation de la gestion (DSFIM),

DECIDE :

Art. 1^{er}. – Mme Sylvie Périnal, ingénieure d'études, est nommée cheffe du service allocation et gestion des ressources de la DSFIM, adjointe à la directrice de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation de la gestion, à compter du 1^{er} septembre 2013.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1er septembre 2013

Alain Fuchs

DEC132447DAJ

Décision portant nomination de Mme Ophélie Robin aux fonctions de cheffe du service budget et optimisation des ressources, adjointe à la directrice de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation de la gestion

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 100148DAJ du 8 juillet 2010 portant organisation de la direction du CNRS ;

Vu la décision n°100172DAJ du 1^{er} octobre 2010 portant organisation de la direction de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation de la gestion (DSFIM),

DECIDE :

Art. 1^{er}. – Mme Ophélie Robin, attachée principale d'administration, est nommée cheffe du service budget et optimisation des ressources de la DSFIM, adjointe à la directrice de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation de la gestion, à compter du 1^{er} juillet 2013.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1er septembre 2013

Alain Fuchs

DEC132594DAJ

Décision portant cessation de fonctions et nomination à la direction de l'innovation et des relations avec les entreprises

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 100174DAJ du 1^{er} octobre 2010 portant organisation de la direction de l'innovation et des relations avec les entreprises (DIRE) ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science,

DECIDE :

Art. 1^{er}. – Il est mis fin, à sa demande, aux fonctions de M. Pierre Gohar, directeur de l'innovation et des relations avec les entreprises, à compter du 31 août 2013.

Art. 2. – A compter de cette date, l'intérim de la fonction de directeur de l'innovation et des relations avec les entreprises est assuré par M. Joël Bertrand, directeur général délégué à la science.

Art. 3. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 02 septembre 2013

Alain Fuchs

DEC132673DAJ

Décision portant nomination de M. Dominique Wolton aux fonctions de conseiller auprès du Président

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS,

DECIDE :

Art. 1. – M. Dominique Wolton, directeur de recherche émérite, est nommé conseiller auprès du Président, à compter du 1^{er} septembre 2013.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 23 septembre 2013

Alain Fuchs

DEC132509DAJ

Décision portant renouvellement des fonctions de M. Michel Tararine, directeur du bureau du CNRS à Moscou

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 100148DAJ du 8 juillet 2010 portant organisation de la direction du CNRS ;

Vu la décision n° 100175DAJ du 1^{er} octobre 2010 portant organisation de la direction de l'Europe de la recherche et de la coopération internationale (DERCI) ;

Vu la décision n° 111999DAJ du 29 août 2011 portant nomination de M. Michel Tararine aux fonctions de directeur du bureau CNRS à Moscou ;

Sur proposition du directeur général délégué à la science,

DECIDE :

Art. 1^{er}. – M. Michel Tararine est renouvelé dans ses fonctions de directeur du bureau du CNRS à Moscou, pour une durée de 2 ans, à compter du 1^{er} septembre 2013.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 02 septembre 2013

Alain Fuchs

DEC132508DAJ

Décision portant prorogation du mandat de M. Luc Le Calvez, directeur du bureau du CNRS à Hanoi

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 100148DAJ du 8 juillet 2010 portant organisation de la direction du CNRS ;

Vu la décision n° 100175DAJ du 1^{er} octobre 2010 portant organisation de la direction de l'Europe de la recherche et de la coopération internationale (DERCI) ;

Vu la décision n° 110960DAJ du 15 avril 2011 portant nomination de M. Luc Le Calvez aux fonctions de directeur du bureau CNRS à Hanoi ;

Sur proposition du directeur général délégué à la science,

DECIDE :

Art. 1^{er}. – Le mandat de directeur du bureau du CNRS de M. Luc Le Calvez est prorogé, à compter du 15 août 2013, jusqu'au 12 avril 2014.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 02 septembre 2013

Alain Fuchs

DEC132362INC

Décision portant cessation de fonctions de M. Laurent MICOUIN, chargé de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission du CNRS ;

Vu la décision n° 123082INC du 02 janvier 2013, nommant M. Laurent MICOUIN, chargé de mission auprès du président du CNRS pour l'Institut de chimie ;

Vu la demande de démission formulée par M. Laurent MICOUIN le 26 juin 2013 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Il est mis fin, à compter du 1^{er} septembre 2013, aux fonctions de chargé de mission, pour l'Institut de chimie, exercées par M. Laurent MICOUIN auprès du président du CNRS.

Article 2

La présente décision sera mise en œuvre par la délégation Paris A.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 18 septembre 2013

Le président
Alain Fuchs

DEC132218DAJ

Décision portant nomination de M. Bruno Lucas aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'Institut des Sciences Biologiques (INSB)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la proposition du directeur de l'Institut des Sciences Biologiques (INSB),

DÉCIDE :

Art. 1^{er} – M. Bruno Lucas, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur adjoint scientifique de l'INSB en charge de l'immunologie, de la relation hôte pathogène, à compter du 1^{er} août 2013.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 15 juillet 2013

Alain Fuchs

DEC132117DAJ

Décision portant nomination de Mme Catherine Larroche aux fonctions de directrice adjointe administrative de l'Institut de Chimie (INC)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la proposition du directeur de l'Institut de Chimie,

DÉCIDE :

Art. 1^{er} – Il est mis fin aux fonctions de directrice adjointe de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation de Mme Catherine Larroche à compter du 2 septembre 2013.

Art.2. – A compter de cette même date, Mme Catherine Larroche, ingénieure de recherche, est nommée directrice adjointe administrative de l'Institut de Chimie en remplacement de M. Philippe Cavelier, appelé à d'autres fonctions.

Art.3. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 02 septembre 2013

Alain Fuchs

DEC131770 INSU

Décision portant nomination de Monsieur Jérôme ROSE aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n°10001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leurs activités ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Monsieur Jérôme ROSE, Directeur de Recherche 2^{ème} classe, est nommé chargé de mission auprès du président pour l'Institut National des Sciences de l'Univers, du 01/06 au 31/12/2013. Sa mission a pour objet le suivi des instruments nationaux des domaines Surfaces et Interfaces Continentales et Terre Solide de l'INSU, notamment les lignes Synchrotron de ESFR (dont l'Equipex ECO-X) et Soleil ainsi que le laboratoire LMC14.

Cette mission couvrira également le suivi de l'ensemble des instruments et plateformes Nationaux au service de la communauté.

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur Jérôme ROSE demeure affecté à l'UMR 7330, Centre Européen de Recherche et d'Enseignement de Géosciences de l'Environnement (CEREGE), sise à Europôle Méditerranéen de l'Arbois, BP 80 ,13545 Aix en Provence cedex 4.

Article 2

Du 01/06/2013 au 31/12/2013 Monsieur Jérôme ROSE percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation régionale Provence et Corse.



Le Président

www.cnrs.fr

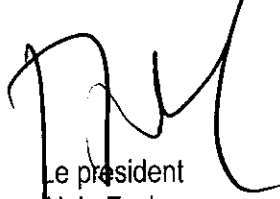
Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 49 13

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 4.06.13



Le président
Alain Fuchs

DEC131068INSU

Décision portant cessation de fonctions de M. Gérard ELDIN, chargé de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission du CNRS ;

Vu la décision n°10001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leurs activités ;

Vu la décision DEC123033INSU du 11 janvier 2013 nommant M. Gérard ELDIN chargé de mission auprès du président du CNRS pour l'Institut National des Sciences de l'Univers;

DECIDE :

Article 1^{er}

Il est mis fin, à compter du 01/04/2013, aux fonctions de chargé de mission, pour l'Institut National des Sciences de l'Univers exercées par M Gérard ELDIN auprès du président du CNRS.

Article 2

La présente décision sera mise en œuvre par la délégation régionale Midi-Pyrénées.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

15 AVR. 2013

Fait à Paris, le


Le président
Alain Fuchs



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

01 44 96 40 00
01 44 96 53 90

DEC131033INSU

Décision portant nomination de Madame Jacqueline BOUTIN aux fonctions de chargée de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n°10001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leurs activités ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Madame Jacqueline BOUTIN, Directrice de Recherche 2^{ème} classe, est nommée chargée de mission auprès du président pour l'Institut National des Sciences de l'Univers, du 01/04/2013 au 31/12/2013. Sa mission a pour objet le suivi de la recherche en océanographie physique, des programmes nationaux, des projets inter-organismes et des comités relevant de cette thématique de recherche, ainsi que du parc national d'équipement océanographique.

Pour l'exercice de cette mission, Madame Jacqueline BOUTIN demeure affectée à l'UMR 7159, Laboratoire d'Océanographie et du Climat : Expérimentations et Approches Numériques (LOCEAN), sise à l'Université Pierre et Marie Curie case 100,4 place Jussieu, 75252 Paris Cedex 05.

Article 2

Du 01/04/2013 au 31/12/2013 Madame Jacqueline BOUTIN percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation régionale Paris B.



www.cnrs.fr

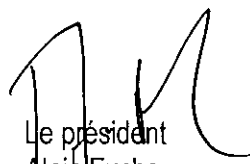
Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

01 44 96 40 00
01 44 96 53 90

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **15 AVR. 2013**



Le président
Alain Fuchs

DEC132450DAJ

Décision portant nomination de M. Zoubeir Zadvat aux fonctions de directeur adjoint administratif de l'Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Sur proposition du directeur de l'Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions,

DÉCIDE :

Art. 1^{er}. – M. Zoubeir Zadvat, ingénieur d'études, est nommé directeur adjoint administratif de l'Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions, à compter du 16 septembre 2013, en remplacement de Mme Françoise Balestie.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 3 septembre 2013

ALAIN FUCHS

DEC132449DAJ

Décision portant nomination de M. Christoph Sorger aux fonctions de directeur de l'Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité,

DÉCIDE :

Art. 1^{er}. – M. Christoph Sorger, professeur des universités, est nommé directeur de l'Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions à compter du 16 septembre 2013, en remplacement de M. Guy Métivier.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 3 septembre 2013

ALAIN FUCHS

DEC132612DAJ

Décision portant nomination de M. Mehran Mostafavi aux fonctions de délégué scientifique de l'Institut de Chimie

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Sur proposition du directeur de l'Institut de Chimie (INC),

DÉCIDE :

Art. 1^{er} – M. Mehran Mostafavi, professeur des universités, est nommé aux fonctions de délégué scientifique de l'INC en charge de la thématique « Grandes infrastructures chimie TGE/TGIR », à compter du 1^{er} septembre 2013.

Art. 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 09 septembre 2013

ALAIN FUCHS

DEC132602INEE

Décision portant nomination de M. Pierre-Michel Forget aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n°10000DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Pierre-Michel Forget, Maître de conférences des universités de classe normale, est nommé chargé de mission auprès du président pour l'Institut écologie et environnement, du 1^{er} octobre 2013 au 31 décembre 2014. Il sera en charge des actions menées à l'international par l'Institut écologie et environnement. Il aura également pour mission de participer aux actions du portefeuille 7A dans son accompagnement aux unités relevant de la section 29, participera aux actions liés à l'Ecologie tropicale à INEE-CNRS et animera un réseau thématique dans ce domaine. Il représentera également l'INEE dans les instances, dans le domaine de la Biodiversité et sera appui au suivi des relations avec le Ministère de l'écologie du développement durable et de l'énergie.

Pour l'exercice de cette mission, M. Pierre-Michel Forget demeure affecté à l'UMR7179 Mécanismes adaptatifs : des organismes aux communautés – Museum National d'Histoire Naturelle – département Ecologie gestion Biodiversité – 1 et 4 avenue du petit Château – 91800 Brunoy.

Article 2

Du 1^{er} octobre 2013 au 31 décembre 2014 M. Pierre-Michel Forget percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

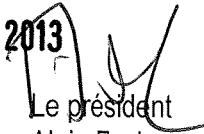
La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Ile-de-France Est.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

23 SEP. 2013


Le président
Alain Fuchs



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 49 13

Décision donnant délégation de signature à Madame Marie-Madeleine MERVANT-ROUX, directrice de l'unité UMR7172 intitulée Atelier de Recherche sur l'Intermédiaire et les Arts du Spectacle (ARIAS), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 080144DAJ du 12 décembre 2008 nommant Monsieur Alain MANGEOL délégué régional pour la circonscription Paris A à compter du 15 décembre 2008 ;

Vu la décision n° DEC130488INSHS du 23 juillet 2013 portant cessation de fonctions de Monsieur Jean-Loup BOURGET, et nomination de Madame Marie-Madeleine MERVANT-ROUX directrice de l'unité UMR7172, intitulée « Atelier de Recherche sur l'Intermédiaire et les Arts du Spectacle (ARIAS) » ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Marie-Madeleine MERVANT-ROUX, directrice de l'unité UMR7172, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marie-Madeleine MERVANT-ROUX, délégation de signature est donnée à Madame Josette RIO Technicienne de la recherche de classe supérieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-Sur-Seine, le 12 septembre 2013

Le Délégué Régional
Alain MANGEOL

DEC132695DR01

Décision donnant délégation de signature à Madame Josette RIO pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7172 intitulée Atelier de Recherche sur l'Intermédiaire et les Arts du Spectacle (ARIAS)

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC13088INSHS du 23 juillet 2013 portant cessation de fonctions de Monsieur Jean-Loup BOURGET, et nomination de Madame Marie-Madeleine MERVANT-ROUX directrice de l'unité UMR7172, intitulée « Atelier de Recherche sur l'Intermédiaire et les Arts du Spectacle 'ARIAS' » ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Josette RIO, Technicienne de la recherche de classe supérieure, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 12 septembre 2013

La Directrice d'unité
Marie-Madeleine MERVANT-ROUX

¹ Pour mémoire la directrice d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

Décision donnant délégation de signature à Monsieur Eric BUSSIERE directeur de l'unité UMR8138 intitulée Identités, relations internationales et civilisations de l'Europe (IRICE), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 080144DAJ du 12 décembre 2008 nommant Monsieur Alain MANGEOL délégué régional pour la circonscription Paris A à compter du 15 décembre 2008 ;

Vu la décision n° DEC123284INSHS du 19 février 2013 portant nomination de Monsieur Eric BUSSIERE directeur de l'unité UMR8138, intitulée « Identités, relations internationales et civilisations de l'Europe (IRICE) » ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Eric BUSSIERE, directeur de l'unité UMR8138, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Eric BUSSIERE, délégation de signature est donnée à Madame Sandrine MARAS, Technicienne classe normale, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-Sur-Seine, le 12 septembre 2013

Le Délégué régional
Alain MANGEOL

DEC132697DR01

Décision donnant délégation de signature à Madame Sandrine MARAS pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8138 intitulée Identités, relations internationales et civilisations de l'Europe (IRICE)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC12384INSHS du 19 février 2013 portant nomination de Monsieur Eric BUSSIERE directeur de l'unité UMR8138, intitulée « Identités, relations internationales et civilisations de l'Europe (IRICE) » ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Sandrine MARAS, Technicienne de classe normale, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 12 septembre 2013

Le Directeur d'unité
Eric BUSSIERE

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

DEC132698DR01

Décision donnant délégation de signature à Madame Jacqueline FAGARD, directrice par intérim de l'unité UMR8158 intitulée Laboratoire Psychologie de la Perception, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 080144DAJ du 12 décembre 2008 nommant Monsieur Alain MANGEOL délégué régional pour la circonscription Paris A à compter du 15 décembre 2008 ;

Vu la décision n° DEC131763INSB du 19 juin 2013 portant cessation des fonctions de Monsieur John Kevin O'REGAN et nomination de Madame Jacqueline FAGARD, directrice par intérim de l'unité UMR8158, intitulée Laboratoire Psychologie de la Perception ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Jacqueline FAGARD, directrice de l'unité UMR8158, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Jacqueline FAGARD, délégation de signature est donnée à Monsieur Andrei GOREA, directeur de recherche, Monsieur Thierry NAZZI, directeur de recherche, et Monsieur Pascal MAMASSIAN, directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-Sur-Seine, le 12 septembre 2013

Le Délégué régional
Alain MANGEOL

Décision portant cessation de fonctions et nomination de Monsieur Pascal GRISET, directeur de l'unité UPS3088 intitulée Support de l'institut des sciences de la communication du CNRS (ISCC), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 080144DAJ du 12 décembre 2008 nommant Monsieur Alain MANGEOL délégué régional pour la circonscription Paris A à compter du 15 décembre 2008 ;

Vu la décision n° DEC132229DAJ du 22 juillet 2013 portant prorogation de l'unité UPS3088, intitulée «Support de l'institut des sciences de la communication du CNRS (ISCC)» ;

Vu la décision n° DEC132231DAJ du 2 septembre 2013 portant cessation de fonctions et nomination de Monsieur Pascal GRISET directeur de l'unité UPS3088, intitulée « Support de l'institut des sciences de la communication du CNRS (ISCC) » ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Pascal GRISET, directeur de l'unité UPS3088, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-Sur-Seine, le 20 septembre 2013

Le Délégué régional
Alain MANGEOL

DEC132699DR01

Décision donnant délégation de signature à Monsieur Andrei GOREA pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8158 intitulée Laboratoire Psychologie de la Perception

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC131763INSB du 19 juin 2013 portant cessation des fonctions de Monsieur John Kevin OREGAN et nomination de Madame Jacqueline FAGARD directrice de l'unité UMR8158, intitulée « Laboratoire Psychologie de la Perception » ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Andrei GOREA, directeur de recherche, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Andrei GOREA, délégation est donnée à Monsieur Thierry NAZZI, directeur de recherche aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Thierry NAZZI, délégation est donnée à Monsieur Pascal MAMASSIAN, directeur de recherche aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire la directrice d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 12 septembre 2013

La Directrice d'unité
Jacqueline FAGARD

DEC132178DR02

Décision donnant délégation de signature à Monsieur Philippe Derreumaux, directeur pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPR 9080 intitulée Laboratoire de biochimie théorique

Le directeur d'unité,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 08A001DSI du 19 décembre 2008 portant renouvellement de l'unité UPR 9080, intitulée Laboratoire de biochimie théorique, dont le directeur est Monsieur Philippe Derreumaux ;

Vu la décision n° 123228DGDS du 21 décembre 2012 portant prorogation pour une durée d'un an à compter du 01 janvier 2013, dans un intérêt de service, l'unité UPR 9080, dont le directeur est Monsieur Philippe Derreumaux ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Victoria Terziyan TCS Gestionnaire de l'Unité, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Victoria Terziyan, délégation est donnée à Monsieur Marc Baaden, DR2, Chercheur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 10 juillet 2013

Le directeur d'unité

Philippe Derreumaux

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

DEC131860DR02

Décision donnant délégation de signature à Madame Anne Abeillé, directrice pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR 7110 intitulée Laboratoire de linguistique formelle

La directrice d'unité,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 08A012DSI du 19 décembre 2008 portant renouvellement de l'unité UMR 7110, intitulée Laboratoire de linguistique formelle, dont la directrice est Madame Anne Abeillé ;

Vu la décision n° 123228DGDS du 21 décembre 2013 portant prorogation pour une durée d'un an à compter du 01 janvier 2013, dans un intérêt de service, de l'unité UMR 7110, intitulée Laboratoire de linguistique formelle, dont la directrice est Madame Anne Abeillé ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Clément Plancq IE Directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Clément Plancq, délégation est donnée à Madame Dorothee Peitzmann, AI, Responsable Administrative aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 05 juin 2013

La directrice d'unité

Anne Abeillé

DEC131859DR02

Décision donnant délégation de signature à Madame Anne Abeillé, directrice de l'unité UMR 7110 intitulée Laboratoire de linguistique formelle, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 111332DAJ du 24 juin 2011 nommant Christine d'Argouges, déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} octobre 2011 ;

Vu la décision n° 08A012DSI du 19 décembre 2008 portant renouvellement de l'unité UMR 7110, intitulée Laboratoire de linguistique formelle, dont la directrice est Madame Anne Abeillé ;

Vu la décision n° 123228DGDS du 21 décembre 2012 portant prorogation pour une durée d'un an à compter du 01 janvier 2013, dans un intérêt de service, l'unité UMR 7110, dont la directrice est Madame Anne Abeillé ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Anne Abeillé, directrice de l'unité UMR 7110, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Anne Abeillé, délégation de signature est donnée à Monsieur Clément Plancq, IE, et Madame Dorothee Peitzmann, AI, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 05 juin 2013

La déléguée régionale

Christine d'Argouges

DEC131779DR02

Décision donnant délégation de signature à Monsieur Antoine Triller, directeur de l'unité UMR 8197 intitulée Institut de biologie de l'Ecole Normale Supérieure, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 111332DAJ du 24 juin 2011 nommant Christine d'Argouges, déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} octobre 2011 ;

Vu la décision n° 10A004DSI du 18 décembre 2009 portant création de l'unité UMR 8197, intitulée Institut de biologie de l'Ecole Normale Supérieure, dont le directeur est Antoine Triller ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Antoine Triller, directeur de l'unité UMR 8197, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Antoine Triller, délégation de signature est donnée à Monsieur Boris Barbour, DR2, Monsieur Chris Bowler, DR1, Monsieur Patrick Charnay, Monsieur Michel Hoarau, IE1, **Monsieur Jean Houmard, DR2, Monsieur Hervé Le Hir, DR2**, et **Madame Danièle Murciano, DR1**, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC111724DR02 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 28 mai 2013

La déléguée régionale

Christine d'Argouges

DEC131776DR02

Décision donnant délégation de signature à Monsieur Marc Renneville, directeur pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS 3598 intitulée Humanités Numériques

Le directeur d'unité,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC130631INSHS du 30 avril 2013 portant création de l'unité UMS 3598, intitulée Humanités Numériques, dont le directeur est Monsieur Marc Renneville ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Stéphane Pouyllau IR2 Directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Stéphane Pouyllau, délégation est donnée à Madame Ariane ALLET, IE2, Chargée de gestion administrative, financière et d'aide au pilotage aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 28 mai 2013

Le directeur d'unité

Marc Renneville

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

DEC131733DR02

Décision donnant délégation de signature à Monsieur Neil Ribe, directeur de l'unité UMR 7608 intitulée Fluides, automatique, systèmes thermiques, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 111332DAJ du 24 juin 2011 nommant Christine d'Argouges, déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} octobre 2011 ;

Vu la décision n° 08A012DSI du 19 décembre 2008 portant renouvellement de l'unité UMR 7608, intitulée Fluides, automatique, systèmes thermiques, dont le directeur est Neil Ribe ;

Vu la décision n° 123228DGDS du 21 décembre 2012 portant prorogation pour une durée de deux ans à compter du 01 janvier 2013, dans un intérêt de service, l'unité UMR n° 7608, dont le directeur est Neil Ribe ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Neil Ribe, directeur de l'unité UMR 7608, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Neil Ribe, délégation de signature est donnée à Madame Mai Guerrib, TCN, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 28 mai 2013

La déléguée régionale

Christine d'Argouges

DEC131775DR02

Décision donnant délégation de signature à Monsieur Marc Renneville, directeur de l'unité UMS 3598 intitulée Humanités Numériques, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 111332DAJ du 24 juin 2011 nommant Christine d'Argouges, déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} octobre 2011 ;

Vu la décision n° DEC130631INSHS du 30 avril 2013 portant création de l'unité UMS 3598, intitulée Humanités Numériques, dont le directeur est Marc Renneville ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Marc Renneville, directeur de l'unité UMS 3598, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Marc Renneville, délégation de signature est donnée à Monsieur Stéphane Pouyllau, IR2, et Madame Ariane ALLET, IE2, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 28 mai 2013

La déléguée régionale

Christine d'Argouges

DEC132635DR02

Décision donnant délégation de signature à Madame Sylvie Schneider-Maunoury, directrice pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR 7622 intitulée Laboratoire de Biologie du développement

La directrice d'unité,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 08A012DSI du 19 décembre 2008 portant renouvellement de l'unité UMR 7622, intitulée Laboratoire de Biologie du développement, dont la directrice est Madame Sylvie Schneider-Maunoury ;

Vu la décision n° DEC123228DGDS en date du 21 décembre 2012 portant prorogation de l'unité mixte de recherche n° 7622 intitulée « Biologie du développement » ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Florence Javoy IR1 Directrice Administrative, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Florence Javoy, délégation est donnée à Madame Isabelle ANGELCHIC, AI, Responsable du Pôle Secrétariat Gestion aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 05 septembre 2013

La directrice d'unité

Sylvie Schneider-Maunoury

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

DEC132634DR02

Décision donnant délégation de signature à Madame Sylvie Schneider-Maunoury, directrice de l'unité UMR 7622 intitulée Laboratoire de Biologie du développement, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 111332DAJ du 24 juin 2011 nommant Christine d'Argouges, déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} octobre 2011 ;

Vu la décision n° 08A012DSI du 19 décembre 2008 portant renouvellement de l'unité UMR 7622, intitulée Laboratoire de Biologie du développement, dont la directrice est Sylvie Schneider-Maunoury ;

Vu la décision n° DEC123228DGDS en date du 21 décembre 2012 portant prorogation de l'unité mixte de recherche n° 7622 intitulée « Biologie du développement » ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Sylvie Schneider-Maunoury, directrice de l'unité UMR 7622, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sylvie Schneider-Maunoury, délégation de signature est donnée à Madame Florence Javoy, IR1, et Madame Isabelle ANGELCHIC, AI, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 05 septembre 2013

La déléguée régionale

Christine d'Argouges

DEC132627DR03

Décision donnant délégation de signature à M. Yann Hérault pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPS44 intitulée Transgénèse et archivage d'animaux modèles (Service des Animaux Transgéniques) (TAAM-SEAT)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122738DSI du 5 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UPS44, intitulée Transgénèse et archivage d'animaux modèles (Service des Animaux Transgéniques) (TAAM-SEAT), dont le directeur est M. Yann Hérault ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Karelia Lipson-Ruffert, IR2 au CNRS et responsable du SEAT, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Karelia Lipson-Ruffert, délégation est donnée à Mme Catherine Cailleau, IE1 au CNRS et responsable du service culture, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Catherine Cailleau, délégation est donnée à Mme Cécile Frémond, IR1 au CNRS et directrice-adjointe du TAAM, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Cécile Frémond, délégation est donnée à M. Jean-Luc Thomas, IE2 au CNRS et secrétaire général du TAAM, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 5

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 4 septembre 2013

Le directeur d'unité
Yann Hérault

Décision donnant délégation de signature à M. Yann Hérault, directeur de l'unité UPS44 intitulée Transgénèse et archivage d'animaux modèles (Service des Animaux Transgéniques) (TAAM-SEAT), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC060330DAJ du 29 décembre 2006 nommant M. Brice KERBER délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Est à compter du 2 janvier 2007 ;

Vu la décision n° DEC122738DSI du 5 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UPS44, intitulée Transgénèse et archivage d'animaux modèles (Service des Animaux Transgéniques) (TAAM-SEAT), dont le directeur est M. Yann Hérault ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Yann Hérault, directeur de l'unité UPS44, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yann Hérault, délégation de signature est donnée à Mme Karelia Lipson-Ruffert, IR2 au CNRS, à Mme Catherine Cailleau, IE1C au CNRS, à Mme Cécile Frémond, IR1 au CNRS, et à M. Jean-Luc Thomas, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC100165DR03 du 8 mars 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Thiais, le 4 septembre 2013

Le délégué régional
Brice KERBER

DEC132653DR04

Délégation de signature consentie à Monsieur Jean-Antoine SCARPACI, directeur de l'UMR8609 par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 121623DAJ du 1^{er} juin 2012 nommant Madame Véronique DEBISSCHOP déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1^{er} juin 2012 ;

Vu le contrat quadriennal 2010-2013 conclu avec l'Université Paris-Sud le 24 mai 2011 approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2010, de l'UMR8609 intitulée « Centre de sciences nucléaires et de sciences de la matière » ;

Vu la décision n° 121973IN2P3 nommant Monsieur Jean-Antoine SCARPACI directeur de l'unité à compter du 15/07/2012 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Antoine SCARPACI, directeur de l'unité UMR8609, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Jean-Antoine SCARPACI**, délégation de signature est donnée à **Madame Christelle DODEMAN-DENYS, assistante ingénieure, Madame FRERET Michèle, ingénieure d'études, et Monsieur Jean DUPRAT, directeur de recherche**, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.



Délégation
Île-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Avenue de la Terrasse
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30
F. 01 69 82 33 33

Article 3

La décision n° **122707DR04** du 10/10/2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

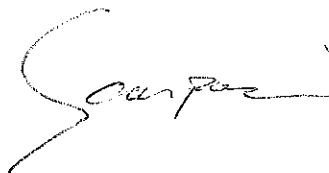
La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 9 septembre 2013



Véronique DEBISSCHOP
Déléguée régionale Ile-de-France Sud

Monsieur Jean-Antoine SCARPACI



Madame Christelle DODEMAN-DENYS



Madame FRERET Michèle



Monsieur Jean DUPRAT



Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 123228DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2013, de l'UPR3251 intitulée « Laboratoire d'informatique pour la mécanique et les sciences de l'ingénieur » ;

Vu la décision n° 132147INS2I nommant Monsieur François YVON directeur de l'unité à compter du 01/07/2013 ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

Délégation est donnée à Madame Anne VILNAT, professeure, directrice adjointe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Anne VILNAT, délégation est donnée à Monsieur Christian TENAUD, directeur de recherche, directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Anne VILNAT et de Monsieur Christian TENAUD, délégation est donnée à Madame Karine BASSOULET, ingénieure de recherche, administratrice, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.



Délégation
Île-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

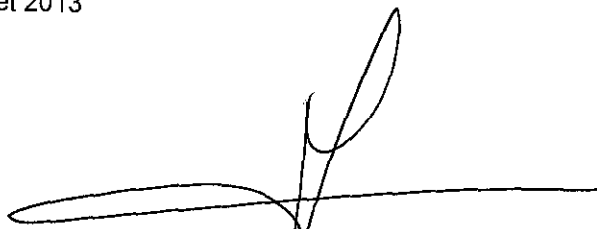
Avenue de la Terrasse
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30
F. 01 69 82 33 33

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

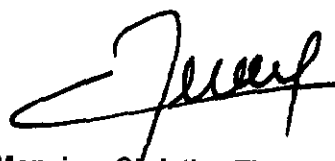
Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} juillet 2013



Monsieur François YVON
Directeur de l'unité n° UPR3251



Madame Anne VILNAT



Monsieur Christian TENAUD



Madame Karine BASSOULET

DEC132631DR04

MOY1692

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122594DAJ approuvant la création, à compter du 01/01/2013, de l'unité MOY1692 intitulée « Direction déléguée à la formation pour les entreprises » ;

Vu la décision n° DEC122595DAJ portant nomination de Mme Edith Wilmart aux fonctions de directrice déléguée à la formation pour les entreprises à compter du 01/01/2013 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Blanche GONZALEZ, AI, Administrateur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

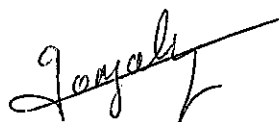
La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} janvier 2013



Madame Edith WILMART
Directeur de l'unité n° MOY1692

Madame Blanche GONZALEZ



Délégation
Île-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Avenue de la Terrasse
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30
F. 01 69 82 33 33

DEC132630DR04

**Délégation de signature consentie à Madame Edith WILMART, directeur de MOY1692
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 121623DAJ du 1^{er} juin 2012 nommant Madame Véronique DEBISSCHOP déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1^{er} juin 2012 ;

Vu la décision n° DEC122594DAJ approuvant la création, à compter du 01/01/2013, de l'unité MOY1692 intitulée « Direction déléguée à la formation pour les entreprises » ;

Vu la décision n° DEC122595DAJ portant nomination de Mme Edith Wilmart aux fonctions de directrice déléguée à la formation pour les entreprises à compter du 01/01/2013 ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Edith WILMART, directeur de l'unité MOY1692, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Edith WILMART, délégation de signature est donnée à Madame Blanche GONZALEZ, AI, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.



Délégation
Île-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Avenue de la Terrasse
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30
F. 01 69 82 33 33

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} janvier 2013

Véronique DEBISSCHOP
Déléguée régionale Ile-de-France Sud



Madame Edith WILMART



Madame Blanche GONZALEZ



DEC132213DR04

**Délégation de signature consentie à Monsieur François YVON, directeur de l'UPR3251
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 121623DAJ du 1^{er} juin 2012 nommant Madame Véronique DEBISSCHOP déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1^{er} juin 2012 ;

Vu la décision n° 123228DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2013, de l'UPR3251 intitulée « Laboratoire d'informatique pour la mécanique et les sciences de l'ingénieur » ;

Vu la décision n° 132147INS2I nommant Monsieur François YVON directeur de l'unité à compter du 01/07/2013 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur François YVON, directeur de l'unité UPR3251, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur François YVON**, délégation de signature est donnée à **Madame Anne VILNAT, professeure, Monsieur Christian TENAUD, directeur de recherche, et Madame Karine BASSOULET, ingénieure de recherche**, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.



Délégation
Île-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Avenue de la Terrasse
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30
F. 01 69 82 33 33

Article 3

La décision n° 122406DR04 du 01/09/2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

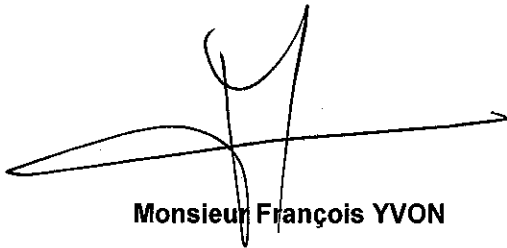
Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.


Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} juillet 2013



Monsieur François YVON



Véronique DEBISSCHOP
Déléguée régionale Ile-de-France Sud



Madame Anne VILNAT



Monsieur Christian TENAUD



Madame Karine BASSOULET

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu le contrat quadriennal 2010-2013 conclu avec l'Université Paris-Sud le 24 mai 2011 approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2010, de l'UMR8609 intitulée « Centre de sciences nucléaires et de sciences de la matière » ;

Vu la décision n° 121973IN2P3 nommant Monsieur Jean-Antoine SCARPACI directeur de l'unité à compter du 15/07/2012 ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

Délégation est donnée à Madame Christelle DODEMAN-DENYS, assistante ingénieure, chargée de la gestion financière, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Christelle DODEMAN-DENYS, délégation est donnée à Madame FRERET Michèle, ingénieure d'études, responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Christelle DODEMAN-DENYS et de Madame FRERET Michèle, délégation est donnée à Monsieur Jean DUPRAT, directeur de recherche, adjoint directeur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

La décision n° 122708DR04 du 10/10/2012 donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés est abrogée.



Délégation
Île-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Avenue de la Terrasse
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30
F. 01 69 82 33 33

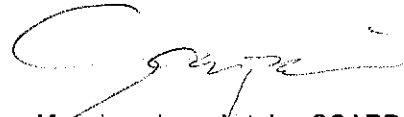
Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 9 septembre 2013



Monsieur Jean-Antoine SCARPACI
Directeur de l'unité n° UMR8609

Madame Christelle DODEMAN-DENYS



Madame FRERET Michèle



Monsieur Jean DUPRAT



DEC132138DAJ

Décision donnant délégation de signature (Délégation Ile-de-France Ouest et Nord)

LE PRESIDENT

Vu le code de la santé publique ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

Vu le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu l'arrêté du 28 février 2002 modifié fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques de la recherche au CNRS ;

Vu l'arrêté du 24 août 2004 relatif aux examens professionnels de sélection pour l'accès à certains grades des corps d'ingénieurs et de personnels techniques et d'administration de la recherche du CNRS ;

Vu la décision n° 159/87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils

de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 070003DR17 du 2 janvier 2007 portant nomination de Mme Valérie Roch aux fonctions de responsable du développement des ressources humaines ;

Vu la décision n° 100263DAJ du 20 octobre 2010 portant sur les recherches impliquant une expérience sur l'homme menées au CNRS ;

Vu la décision n° 112309DR05 du 4 octobre 2011 portant nomination de Mme Sabine Barbut aux fonctions de chargée des affaires générales de la Délégation Ile-de-France Ouest et Nord ;

Vu la décision n° 121583DAJ du 15 mai 2012 portant nomination de Mme Laurence Corvellec aux fonctions d'adjointe au délégué régional de la circonscription pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord ;

Vu la décision n° 131458DR05 du 19 avril 2013 portant nomination de M. Jérôme Paret aux fonctions de responsable du Service des Ressources Humaines de la Délégation Ile-de-France Ouest et Nord ;

Vu la décision n° 132119DAJ portant nomination de M. Philippe Cavelier aux fonctions de délégué régional de la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord ;

Vu l'instruction n°INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu la délibération modifiée du conseil d'administration du CNRS du 4 février 2010 donnant délégation de pouvoir au président du CNRS,

DECIDE :

Art. 1^{er}. – Délégation permanente est donnée à M. Philippe Cavelier, délégué régional de la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS et dans la limite de ses attributions, les arrêtés, actes, décisions et conventions relevant des domaines suivants :

1.1 - Gestion des personnels

- les décisions relatives au recrutement et à la gestion des personnels chercheurs ainsi que celles relatives aux ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche ;

- les décisions de désignation des jurys de concours de recrutement des ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche conformément aux dispositions du décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;
- les décisions fixant pour chaque concours, la date et le lieu de déroulement des épreuves, ainsi que la liste des candidats admis à concourir, conformément aux dispositions de l'article 2 de l'arrêté du 28 février 2002 susvisé ;
- les décisions d'ouverture des concours externes d'accès aux corps d'ingénieurs et de personnels techniques et d'administration de la recherche, prises en application de décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;
- les sanctions disciplinaires du premier groupe ;
- les conventions de mise à disposition à l'exception de celles impliquant une exonération totale ou partielle de la prise en charge de la rémunération et des charges sociales afférentes à la mise à disposition des personnes du CNRS auprès d'une entreprise ;
- les arrêtés interministériels de détachement des fonctionnaires du CNRS ainsi que les décisions de nomination dans le corps relevant de l'établissement des fonctionnaires qui y sont détachés ;
- les décisions de désignation des jurys d'examens de sélection professionnelle conformément aux dispositions du décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;
- les conventions et décisions relatives aux actions de formation permanente.

1.2 - Organisation et fonctionnement des services

- les décisions de nomination des correspondants fonctionnels et des responsables de la Délégation, à l'exception des chargés de mission scientifique ou résidents ;
- les décisions de nomination de l'ingénieur régional de prévention et de sécurité et des agents chargés de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité ;
- les décisions relatives aux conseils de laboratoire et de service ;

- les conventions fixant les modalités d'acquisition et de fonctionnement des matériels communs au CNRS et à d'autres organismes ;
- les baux d'immeubles donnés ou pris à loyer d'une durée inférieure ou égale à neuf ans dont le montant annuel est inférieur ou égal à 125 000 euros ;
- les conventions d'occupation précaire, conventions d'hébergement et concessions de logement ;
- les actes d'administration relatifs aux biens mobiliers et immobiliers.

1.3 - Relations avec les partenaires

- les contrats de recherche impliquant une ou plusieurs unités de la circonscription ;
- les contrats conclus dans le cadre de l'Union européenne, ainsi que les actes et accords y afférents ;
- les conventions de collaboration pour une unité propre de recherche hors contractualisation ;
- les conventions d'association des unités de recherche hors contractualisation ;
- les conventions destinées à assurer le bon fonctionnement des unités et notamment celles relatives à l'hygiène et à la sécurité, à la restauration et au suivi médical ;
- les conventions avec les universités relatives à la délivrance des ordres de mission ;
- les conventions avec les collectivités locales de la circonscription ;
- les conventions d'adhésion à des associations « loi 1901 », lorsque la cotisation annuelle est inférieure à 3 000 euros ;
- les accords de partenariat dont la coordination est assurée par une unité de la circonscription et qui impliquent des unités relevant d'autres circonscriptions ;
- les contrats ou conventions conclus dans les domaines de l'édition et de l'audiovisuel et notamment, les contrats d'édition ou de co-édition, de production et de coproduction, de diffusion, de cession et d'achat de droits d'auteur ou de

droits voisins, pour le compte des unités relevant de sa circonscription ;

- les conventions de délégation de gestion des unités conclus avec les établissements d'enseignement supérieur et les actes qui leur sont afférents.

1.4 - Les dons et legs

- les actes consécutifs à l'acceptation de ceux-ci dans les conditions prévues aux dispositions testamentaires, les actes conservatoires, d'administration, de disposition, les actes donnant pouvoir avec faculté de substituer.

1.5 - Déclarations diverses

- les déclarations, demandes et autres formalités en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement ;
- le visa des demandes d'autorisation des lieux de recherches biomédicales du CNRS, en tant que responsable des lieux, en application de l'article L. 1121-13 du code de santé publique ;
- les demandes d'autorisation relatives à l'importation à des fins de recherche de cellules souches embryonnaires, aux protocoles d'études et de recherche et à la conservation de ces cellules ;
- les demandes d'autorisation d'activité d'importation et/ou d'exportation d'organes et de cellules issus du corps humain et de leurs dérivés à des fins scientifiques, en application des articles R.1235-7 et R.1235-8 du code de la santé publique.

1.6 - Subventions

- l'attribution de subventions en espèces d'un montant, par subvention, inférieur ou égal à 125 000 euros et dont l'objet est limité aux aides à la recherche, à l'aide à la diffusion des résultats de la recherche, au soutien aux réunions et colloques scientifiques, au financement des prix attribués aux scientifiques et au soutien à des institutions scientifiques et aux associations liées aux CNRS ;
- l'attribution de subventions en nature pour un montant, par bénéficiaire et par an, inférieur ou égal à 125 000 euros ;

- l'attribution de subventions pour l'exécution des programmes pluridisciplinaires entrant dans le cadre de la programmation scientifique approuvée par le conseil d'administration dont le montant, par an et par programme, est inférieur ou égal à 375 000 euros ;
- les décisions de versement de subventions aux établissements d'enseignement supérieur pour les unités dont la gestion leur est déléguée au titre d'une convention de délégation de gestion.

1.7 - Tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits

- les décisions fixant le montant des redevances et rémunérations dues au CNRS entrant dans le champ de compétences déterminé par l'instruction de procédure relative à la tarification, la facturation et la budgétisation de ventes de produits.

1.8 - Poursuites pénales engagées par le CNRS

- les dépôts de plaintes contre X ou contre des personnes physiques qui ne sont pas agents du CNRS, par courrier ou par déposition, relatives aux atteintes portées aux biens matériels et immatériels, excepté les dépôts de plainte avec constitution de partie civile, la citation directe et les dépôts de plaintes contre des personnes physiques qui sont des agents du CNRS.

Art. 2. – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe Cavelier, délégué régional, délégation est donnée à Mme Laurence Corvellec, adjointe au délégué régional, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1^{er}, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérées au 1.1, dans la limite de ses attributions.

Art. 3. – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe Cavelier, délégué régional, et de Mme Laurence Corvellec, adjointe au délégué régional, délégation est donnée à Mme Sabine Barbut, chargée des affaires générales, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1^{er}, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérées au 1.1, dans la limite de ses attributions.

Art. 4. – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe Cavelier, délégué régional, et de Mme Laurence Corvellec, adjointe au délégué régional, délégation est donnée à M. Jérôme Paret, responsable du service des ressources humaines, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS l'ensemble des actes visés au 1.1, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe, dans la limite de ses attributions.

Art. 5. – La présente décision, qui prend effet à compter du 2 septembre 2013, sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 02 septembre 2013

Alain Fuchs

DEC132686DR05

Décision donnant délégation de signature à Mme Laurence Corvellec, adjointe au délégué régional, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe Cavelier, délégué régional de la délégation Ile-de-France Ouest et Nord

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant M. Philippe Cavelier, délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord ;

Vu la décision n° 121583DAJ du 15 mai 2012 nommant Mme Laurence Corvellec, aux fonctions d'adjointe au délégué régional de la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord ;

DECIDE :

Article 1^{er}

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe Cavelier, délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, délégation est donnée à Mme Laurence Corvellec, Ingénieure de recherche, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 9 septembre 2013

Le délégué régional
Philippe Cavelier

DEC132533DR06

Décision donnant délégation de signature à Christian Klein et Samuel Herrmann pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5584 intitulée « Institut de Mathématiques de Bourgogne ».

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 5 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5584 intitulée « Institut de mathématiques de Bourgogne », dont le directeur est Luis Paris ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Christian Klein**, Professeur à l'Université de Bourgogne, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Christian Klein, délégation est donnée à **Samuel Herrmann**, Professeur à l'Université de Bourgogne, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Dijon, le 1^{er} septembre 2013

Le directeur d'unité

Luis Paris

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

DEC132591DR06

Décision donnant délégation de signature à Jean-Christophe Foltete et Isabelle Mouret pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité USR3124 intitulée « Maison des Sciences de l'Homme et de l'Environnement Claude Nicolas Ledoux ».

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122733DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité USR3124, intitulée Maison des Sciences de l'Homme et de l'Environnement Claude Nicolas Ledoux ;

Vu la décision n° DEC132245INSHS du 31 juillet 2013 portant nomination de M. Jean-Claude Daumas aux fonctions de directeur par intérim et de M. Jean-Christophe Foltete aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'USR3124 intitulée Maison des Sciences de l'Homme et de l'Environnement Claude Nicolas Ledoux ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Jean-Christophe Foltete**, Professeur à l'Université de Franche-Comté, Directeur adjoint par intérim, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Jean-Christophe Foltete délégation est donnée à **Isabelle Mouret**, Ingénieur d'étude CNRS, secrétaire générale, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Besançon, le 1^{er} septembre 2013

Le directeur d'unité par intérim

Jean-Claude Daumas

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

DEC132590DR06

Décision donnant délégation de signature à Jean-Claude Daumas, directeur par intérim de l'unité USR3124 intitulée « Maison des Sciences de l'Homme et de l'Environnement Claude Nicolas Ledoux » par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC100152DAJ du 23 juin 2010 nommant Monsieur Philippe Piéri délégué régional pour la circonscription Centre-Est à compter du 1^{er} juillet 2010 ;

Vu la décision n° DEC122733DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité USR3124, intitulée Maison des Sciences de l'Homme et de l'Environnement Claude Nicolas Ledoux ;

Vu la décision n° DEC132245INSHS du 31 juillet 2013 portant nomination de M. Jean-Claude Daumas aux fonctions de directeur par intérim et de M. Jean-Christophe Foltete aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'USR3124 intitulée Maison des Sciences de l'Homme et de l'Environnement Claude Nicolas Ledoux ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Jean-Claude Daumas**, directeur par intérim de l'USR 3124, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Jean-Claude Daumas, délégation de signature est donnée à **Jean-Christophe Foltete**, Professeur à l'Université de Franche-Comté, Directeur adjoint par intérim et à **Isabelle Mouret**, Ingénieur d'étude CNRS, secrétaire générale, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC120136DR06 du 1^{er} janvier 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nancy, le 1^{er} septembre 2013

Philippe Piéri

Jean-Claude Daumas

Le Délégué Régional

Le Directeur d'unité par intérim

Jean-Christophe Foltete

Isabelle Mouret

Le délégataire

La délégataire

DEC132781DR07

Décision portant modification de la décision n° DEC130969DR07 du 15 janvier 2013 donnant délégation de signature à M. Gilbert DELEAGE, directeur de l'unité FR3302 intitulée Institut de biologie et chimie des protéines, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

Le délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant M. Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision N° DEC11A006DSI du 4 janvier 2011, portant création de l'unité FR3302, intitulée Institut de biologie et chimie des protéines, dont le directeur est M. Gilbert DELEAGE ;

Vu la décision N° DEC130969DR07 du 15 janvier 2013 donnant délégation de signature à M. Gilbert DELEAGE, directeur de l'unité FR3302 intitulée Institut de biologie et chimie des protéines, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire ;

Décide

Article 1er

L'article 2 de la décision n° DEC130969DR07 du 15 Janvier 2013 susvisée est modifié comme suit :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gilbert DELEAGE, délégation de signature est donnée à Monsieur Christophe GEOURJON, Ingénieur de recherche, et à Monsieur Bernard VERRIER, Directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1er, ainsi qu'à Madame Virginie MESSINA, Technicienne, pour les commandes de fonctionnement d'un montant inférieur à 4 000 euros uniquement.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 19 septembre 2013

Frédéric FAURE
Délégué Régional CNRS
Rhône Auvergne

DEC132752DR07

Décision portant modification de la décision n° DEC130976DR07 du 15 janvier 2013 donnant délégation de signature à Mme Jannick RUMEAU, directrice de l'unité GDR3585 intitulée Liquides Ioniques et PolymèreS, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

Le délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant M. Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision N° DEC130185DGDS du 21 février 2013, portant création de l'unité GDR3585, intitulée Liquides Ioniques et PolymèreS, dont la directrice est Mme Jannick RUMEAU ;

Vu la décision N° DEC130976DR07 du 15 janvier 2013 donnant délégation de signature à Mme Jannick RUMEAU, directrice de l'unité GDR3585 intitulée Liquides Ioniques et PolymèreS, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire ;

Décide

Article 1er

L'article 2 de la décision n° DEC130976DR07 du 15 Janvier 2013 susvisée est modifié comme suit :

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Jannick RUMEAU, délégation de signature est donnée à Mme Margarida COSTA-GOMES, Directrice de recherche, et à Mme Sylvie NOVAT, Technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 10 septembre 2013

Frédéric FAURE
Délégué Régional CNRS
Rhône Auvergne

Décision donnant délégation de signature à M. Jean-Yves Delannoy, directeur par intérim de l'unité UMR5268 intitulée Laboratoire polymères et matériaux avancés, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision n° DEC11A002DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5268, intitulée Laboratoire polymères et matériaux avancés, dont le directeur par intérim est Jean-Yves Delannoy ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-Yves Delannoy, directeur par intérim de l'unité UMR5268, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Yves Delannoy, délégation de signature est donnée à M. Didier Long, Directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC131303DR07 du 15 janvier 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 1^{er} septembre 2013.

Le délégué régional
Frédéric Faure

DEC132603dr08

Délégation de signature consentie à M. Dominique BAILLARGEAT, Directeur de l'unité UMR7252 intitulée « XLIM », par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 modifiée - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 090007DAJ du 15 janvier 2009 modifiée nommant M. Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Centre Poitou-Charentes à compter du 1^{er} février 2009 ;

Vu la décision n° DEC122743DSI du 05 janvier 2012 modifiée portant création de l'unité UMR n°7252, intitulée « XLIM » ;

Vu la décision n°DEC132210INSIS du 22 juillet 2013 nommant M. Dominique BAILLARGEAT en qualité de directeur de l'UMR7252 intitulée « XLIM » ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Dominique BAILLARGEAT, directeur de l'unité UMR n°7252, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique BAILLARGEAT, délégation de signature est donnée à Mme Nadine SEGUIN, Ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision abroge la décision n° DEC130699DR08 du 25 février 2013.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 04 septembre 2013

Patrice SOULLIE
Délégué Régional

DEC132704dr08

Délégation de signature consentie à Mme Catherine BESSADA, Directrice de l'unité UPR3079 intitulée Conditions Extrêmes et Matériaux : Haute Température et Irradiation (CEMHTI), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 modifiée - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 090007DAJ du 15 janvier 2009 modifiée nommant M. Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Centre Poitou-Charentes à compter du 1^{er} février 2009 ;

Vu la décision n° DEC122733DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UPR n°3079, intitulée Conditions Extrêmes et Matériaux : Haute Température et Irradiation (CEMHTI) ;

Vu la décision N°DEC131952INC du 11 juillet 2013 nommant Mme Catherine BESSADA en qualité de Directrice de l'Unité UPR3079 intitulée Conditions Extrêmes et Matériaux : Haute Température et Irradiation (CEMHTI)

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Catherine BESSADA, Directrice de l'unité UPR n °3079, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Catherine BESSADA, délégation de signature est donnée à M. Ludovic BRUTINOT, Ingénieur de Recherche, à M. Patrick ECHEGUT, Directeur de recherche, à Mme Marie-France BARTHE, Directrice de recherche, à Mme Marie-France ROUILLIER, Ingénieure d'études, à Mme Anne-Marie GUEDON, Assistante-Ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision abroge la décision n° DEC131500DR08 du 18 avril 2013.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 04 septembre 2013

Patrice SOULLIE
Délégué Régional

DEC132773dr08

Délégation de signature consentie à M. Paco BUSTAMANTE, Directeur par intérim de l'unité UMR7266 intitulée « Littoral, Environnement et Sociétés » (LIENSs), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 modifiée - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 090007DAJ du 15 janvier 2009 modifiée nommant M. Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Centre Poitou-Charentes à compter du 1^{er} février 2009 ;

Vu la décision n° DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR7266 intitulée « Littoral, Environnement et Sociétés » (LIENSs) ;

Vu la décision N°DEC132576INEE du 04 septembre 2013 nommant M. Paco BUSTAMANTE en qualité de Directeur par intérim de l'unité UMR7266 intitulée « Littoral, Environnement et Sociétés » (LIENSs) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Paco BUSTAMANTE, Directeur par intérim de l'unité UMR n°7266, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Paco BUSTAMANTE, délégation de signature est donnée à M. Pascal MARTY, Professeur des Universités et à Mme Lucia PICARD, Assistante-Ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision abroge la décision n° DEC120920dr08 du 23 janvier 2012.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement à la date de nomination.

Fait à Orléans, le 18 septembre 2013

Patrice SOULLIE
Délégué Régional

DEC132869dr08

Décision de délégation de signature consentie par M. Raymond QUERE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR3423 intitulée « Fédération de recherche mathématique et interactions, images et information numérique, réseaux et sécurité » - MIRES.

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122740DSI du 05 janvier 2012 modifiée portant création de l'unité FR n°3423, intitulée «Fédération de recherche mathématique et interactions, images et information numérique, réseaux et sécurité », dont le directeur est M. Raymond QUERE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Nadine SEGUIN, Ingénieure d'études, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2013.

Fait à Orléans, le 25 septembre 2013

Le directeur d'unité
Raymond QUERE

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

DEC132870dr08

Décision de délégation de signature consentie par M. Paco BUSTAMANTE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7266 intitulée « Littoral, Environnement et Sociétés » (LIENSs).

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR7266 intitulée « Littoral, Environnement et Sociétés » (LIENSs) ;

Vu la décision N°DEC132576INEE du 04 septembre 2013 nommant M. Paco BUSTAMANTE en qualité de Directeur par intérim de l'unité UMR7266 intitulée « Littoral, Environnement et Sociétés » (LIENSs) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Pascal MARTY, Professeur des Universités, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal MARTY, délégation est donnée à Mme Lucia PICARD, Assistante-Ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

Article 4

La présente décision abroge la décision n° DEC120897dr08 du 23 janvier 2012.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement à la date de nomination.

Fait à Orléans, le 23 septembre 2013

Le directeur d'unité par intérim
Paco BUSTAMANTE

DEC132871dr08

Décision de délégation de signature consentie par Mme Catherine BESSADA pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPR3079 intitulée Conditions Extrêmes et Matériaux : Haute Température et Irradiation (CEMHTI).

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122733DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UPR n°3079, intitulée Conditions Extrêmes et Matériaux : Haute Température et Irradiation (CEMHTI) ;

Vu la décision N°DEC131952INC du 11 juillet 2013 nommant Mme Catherine BESSADA en qualité de Directrice de l'Unité UPR3079 intitulée Conditions Extrêmes et Matériaux : Haute Température et Irradiation (CEMHTI) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Ludovic BRUTINOT, Ingénieur de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Ludovic BRUTINOT, délégation est donnée à M. Patrick ECHEGUT, Directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Ludovic BRUTINOT et de M. Patrick ECHEGUT, délégation est donnée à Mme Marie-France BARTHE, Directrice de recherche aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Ludovic BRUTINOT, de M. Patrick ECHEGUT et de Mme Marie-France BARTHE, délégation est donnée à Mme Marie-France ROUILLIER, Ingénieure d'études aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Ludovic BRUTINOT, de M. Patrick ECHEGUT, de Mme Marie-France BARTHE et de Mme Marie-France ROUILLIER, délégation est donnée à Mme Anne-Marie GUEDON, Assistante-Ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 6

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 7

La présente décision abroge la décision n° DEC131503DR08 du 17 avril 2013.

Article 8

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 25 septembre 2013

La directrice d'unité
Catherine BESSADA

DEC132872dr08

Délégation de signature consentie à M. Jean FEUILLARD, Directeur de l'unité FR3503 intitulée « Génomique, Environnement, Immunité, Santé, Thérapeutique » - GEIST, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 modifiée - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 090007DAJ du 15 janvier 2009 modifiée nommant M. Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Centre Poitou-Charentes à compter du 1^{er} février 2009 ;

Vu la décision n° DEC122740DSI du 05 janvier 2012 modifiée portant création de l'unité FR n°3503, intitulée «Génomique, Environnement, Immunité, Santé, Thérapeutique », dont le directeur est M. Jean FEUILLARD ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean FEUILLARD, directeur de l'unité FR n °3503, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2013.

Fait à Orléans, le 20 septembre 2013

Patrice SOULLIE
Délégué Régional

DEC132874dr08

Décision de délégation de signature consentie par M. Hervé WATIER pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité GDR3260 intitulée « Anticorps et ciblage thérapeutique » (ACCITH).

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC130185DGDS du 21 février 2013 portant renouvellement de l'unité GDR n°3260, intitulée « Anticorps et ciblage thérapeutique », dont le directeur est M. Hervé WATIER ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Marc OHRESSER, IGR2C au GICC (UMR7295), à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc OHRESSER, délégation est donnée à Mme Anne MICHAK, Assistante-ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 12 avril 2013

Le directeur d'unité
Hervé WATIER

DEC132606DR10

Décision donnant délégation de signature à M. Marcel Hibert pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR7200 intitulée « Laboratoire d'Innovation Thérapeutique »

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 122886DGDS du 19 décembre 2012 approuvant le renouvellement de l'UMR7200, intitulée « Laboratoire d'Innovation Thérapeutique » dont le directeur est M. Marcel Hibert.

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Didier Rognan [Directeur-Adjoint de l'UMR 7200], à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Didier Rognan, délégation est donnée à Mme Françoise Herth [Assistant-Ingénieur CNRS], aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision prend effet au 1^{er} janvier 2013 et sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 29 août 2013

Le directeur d'unité
Marcel Hibert

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

Signatures des sub-délégués :

Jean-Marc Reichhart :

Jean-Luc Imler :

Laurent Troxler :

Décision donnant délégation de signature à M. Marcel Hibert, directeur de l'UMR7200 intitulée « Laboratoire d'Innovation Thérapeutique », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 112627DAJ du 20 décembre 2011 nommant Mme Gaëlle Bujan déléguée régionale pour la circonscription Alsace à compter du 2 janvier 2012 ;

Vu la décision n° 122886DGDS du 19 décembre 2012 approuvant le renouvellement de l'UMR7200, intitulée « Laboratoire d'Innovation Thérapeutique » dont le directeur est M. Marcel Hibert.

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Marcel Hibert, directeur de l'UMR7200, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marcel Hibert, délégation de signature est donnée à M. Didier Rognan [Directeur-Adjoint de l'UMR 7200] ainsi qu'à Mme Françoise Herth [Assistant-Ingénieur CNRS], aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision prend effet au 1^{er} janvier 2013.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 29 août 2013

La déléguée régionale
Gaëlle Bujan

Signatures des sub-délégués :

Marcel Hibert :

Didier Rognan :

Francoise Herth :

DEC132586DR10

Décision donnant délégation de signature à M. Yann Bugeaud pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7501 intitulée « *Institut de Recherche Mathématique Avancée* »

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 122886DGDS du 19 décembre 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7501, intitulée « *Institut de Recherche Mathématique Avancée* » dont le directeur est M. Yann Bugeaud.

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Delphine Schmitt, [assistant ingénieur - CNRS], à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Delphine Schmitt, délégation est donnée à M. Rutger Noot, [professeur des universités], aux fins mentionnées à l'article 1^{er}

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision prend effet au 1^{er} septembre 2013 et sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 1^{er} septembre 2013

Le directeur d'unité
Yann Bugeaud

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

Signatures des sub-délégués :

Yann Bugeaud :

Delphine Schmitt :

Rutger Noot :

DEC132639DR11

Décision donnant délégation de signature à M. Bernard CHENNEVIER, directeur de l'unité mixte de recherche UMR5628, intitulée Laboratoire des Matériaux et Génie Physique (LMGP), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 120002DAJ du 17 janvier 2012 nommant Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes à compter du 01 janvier 2012 ;

Vu la décision n° 11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche UMR5628, intitulée Laboratoire des Matériaux et Génie Physique (LMGP), dont le directeur est M. Bernard CHENNEVIER;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M Bernard CHENNEVIER, directeur de l'UMR5628, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.
- 3.

Article 2

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

En cas d'absence ou d'empêchement de M Bernard CHENNEVIER, délégation de signature est donnée à Mme Nicole DOUARD, IGE Grenoble INP, responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° 123067DR11 du 3 décembre 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (déléguant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 6 septembre 2013

Le délégué régional
Jérôme Vitre

Décision donnant délégation de signature à M Philippe CARDIN, directeur de l'unité mixte de recherche UMR5275, intitulée Institut des Sciences de la Terre (ISTerre), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 120002DAJ du 17 janvier 2012 nommant Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes à compter du 01 janvier 2012 ;

Vu la décision n° 11A004DSI du 4 janvier 2011 portant création de l'unité mixte de recherche UMR275, intitulée Institut des Sciences de la Terre (ISTerre), dont le directeur est M. Philippe CARDIN ;

Vu la décision n° 132148INSU du 24 juillet 2013 portant nomination de plein droit de M. Stéphane Guillot et de M. Philippe Lesage aux fonctions de directeurs adjoints de l'unité mixte de recherche n° 5275 intitulée "Institut des Sciences de la Terre" ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M Philippe CARDIN, directeur de l'UMR5275, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

En cas d'absence ou d'empêchement de M Philippe CARDIN, délégation de signature est donnée à Mme France BLANC, IE1, directeur-adjoint, à M. Philippe GUEGUEN, DR, directeur-adjoint, à M. Stéphane GUILLOT, DR, directeur-adjoint et à Mme Claudine MEUGNIOT, IE2, responsable gestion, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} dans la limite de 3.000 €.

Article 3

La décision n° 131059DR11 du 29 mars 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (déléguant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 6 septembre 2013

Le délégué régional
Jérôme Vitre

Décision donnant délégation de signature à M. Radu BURLACU, directeur de l'unité mixte de recherche UMR5820, intitulée Centre d'Etudes et de Recherches Appliquées à la Gestion (CERAG), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 120002DAJ du 17 janvier 2012 nommant Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes à compter du 01 janvier 2012 ;

Vu la décision n° 11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche UMR5820, intitulée Centre d'Etudes et de Recherches Appliquées à la Gestion (CERAG), dont le directeur est M. Pascal DUMONTIER;

Vu la décision n° 131911INSHS du 13 juin 2013 portant nomination de M Radu BURLACU aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche UMR5820, intitulée Centre d'Etudes et de Recherches Appliquées à la Gestion (CERAG) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M Radu BURLACU, directeur de l'UMR5820, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M Radu BURLACU, délégation de signature est donnée à M. Camille SERVOZ-GAVIN, AI, secrétaire général, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} dans la limite de 3.000 €.

Article 3

La décision n° 130219DR11 du 18 janvier 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (déléguant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 12 septembre 2013

Le délégué régional
Jérôme Vitre

DEC132678DR12

Décision donnant délégation de signature à Mme Brigitte COCHE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7305 intitulée LAMES

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°122743DSI du 05/01/2012 portant création de l'unité UMR 7305, intitulée « Laboratoire méditerranéen de sociologie », dont le directeur est Jean-Samuel BORDREUIL ;

Vu la décision n° 131880INSHS du 29/08/13 nommant Mme Sylvie MAZZELLA directrice de l'UMR 7305 à compter du 01/07/2013;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Brigitte COCHE, AI, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 01/09/2013

La directrice d'unité
Sylvie MAZZELLA

La délégataire

Nom : B. COCHE
Signature :

Paraphe :

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

DEC132196DR12

Décision donnant délégation de signature à M. Philippe BONFILS, directeur de l'unité FR3076 intitulée Droits, pouvoirs et sociétés, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 090098DAJ du 30/07/09 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010 ;

Vu la décision n° 122740DSI du 05/01/12 approuvant le renouvellement de l'unité FR3076, intitulée Droits, Pouvoirs et sociétés dont le directeur est Gilbert ORSONI ;

Vu la Décision n° 131666INSHS du 11/06/13 portant nomination de M. Philippe BONFILS aux fonctions de directeur par intérim de la fédération de recherche FR3076 intitulée Droits, Pouvoirs et Sociétés ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Philippe BONFILS, directeur par intérim de l'unité FR3076, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Philippe BONFILS**, délégation de signature est donnée à M. Alexis BUGADA, professeur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 12/07/13

Le délégué régional
Younis HERMES

Le Directeur

Le délégataire

Nom : P. BONFILS Signature :	Nom : A. BUGADA Signature :
Paraphe :	Paraphe :

DEC132677DR12

Décision donnant délégation de signature à Mme Sylvie MAZZELLA, directrice de l'unité UMR 7305 intitulée Laboratoire méditerranéen de sociologie par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 090098DAJ du 30/07/09 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010;

Vu la décision n°122743DSI du 05/01/2012 portant création de l'unité UMR 7305, intitulée « Laboratoire méditerranéen de sociologie », dont le directeur est Jean-Samuel BORDREUIL ;

Vu la décision n° 131880INSHS du 29/08/13 nommant Mme Sylvie MAZZELLA directrice de l'UMR 7305 à compter du 01/07/2013;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Sylvie MAZZELLA, directrice de l'unité UMR7305, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme **Sylvie MAZZELLA**, délégation de signature est donnée à Mme Brigitte COCHE, AI, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° 131274DR12 du 08/04/12 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 01 septembre 2013

Le délégué régional
Younis HERMES

La Directrice

La délégataire

Nom : S. MAZZELLA	Nom : B. COCHE
Signature :	Signature :
Paraphe :	Paraphe :

DEC132154DR12

Décision donnant délégation de signature à Mme Cynthia JULIEN pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7345 intitulée Physique des interactions ioniques et moléculaires

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 122743DSI du 05/01/2012 portant création de l'unité UMR 7345, intitulée Physique des interactions ioniques et moléculaires, dont le directeur est Jean-Marc LAYET;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Cynthia JULIEN, AI, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Cynthia JULIEN, délégation est donnée à Mme Marie-Pierre CARVIN, AI, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 26/06/13

Le directeur d'unité
Jean-Marc LAYET

Les délégués

Nom : Cynthia JULIEN	Nom : MP CARVIN
Signature :	Signature :
Paraphe :	Paraphe :

DEC132153DR12

Décision donnant délégation de signature à M. Jean Marc LAYET, directeur de l'unité UMR7345 intitulée Physique des interactions ioniques et moléculaires, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 090098DAJ du 30/07/09 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010;

Vu la décision n° 122743DSI du 05/01/2012 portant création de l'unité UMR 7345, intitulée Physique des interactions ioniques et moléculaires, dont le directeur est Jean-Marc LAYET;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-Marc LAYET, directeur de l'unité UMR7345, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Jean-Marc LAYET, délégation de signature est donnée à Cynthia JULIEN, AI, et à Marie-Pierre CARVIN, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° 121834DR12 du 05/06/12 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 26/06/2013

Le délégué régional
Younis HERMES

Le directeur

Les délégataires

Nom : JM LAYET	Nom : Cynthia JULIEN	Nom : MP CARVIN
Signature :	Signature :	Signature :
Paraphe :	Paraphe :	Paraphe :

DEC132675DR12

Décision donnant délégation de signature à M. James STURGIS, directeur de l'unité UMR7255 intitulée Laboratoire d'ingénierie des systèmes macromoléculaires, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 090098DAJ du 30/07/09 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010 ;

Vu la décision n° 122743DSI du 05/01/12 portant création de l'unité UMR 7255, intitulée « Laboratoire d'ingénierie des systèmes macromoléculaires », dont le directeur est James STURGIS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. James STURGIS, directeur de l'unité UMR7255, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

En cas d'absence ou d'empêchement de M. James STURGIS, délégation de signature est donnée à Mme Françoise GUERLESQUIN, DR2 et à Mme Isabelle MARINARI, TCN, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° 120473DR12 du 02 janvier 12 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 04 juillet 13

Le délégué régional
Younis HERMES

Le Directeur

Les délégataires

Nom : J. STURGIS Signature :	Nom : F. GUERLESQUIN Signature :	Nom : I. MARINARI Signature :
Paraphe :	Paraphe :	Paraphe :

Décision donnant délégation de signature à M. Christian DEVAUX, directeur de l'unité UMR5236 intitulée Centre d'étude d'agents Pathogènes et Biotechnologie pour la Santé, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 080154DAJ du 7 janvier 2009 nommant Madame Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Languedoc Roussillon à compter du 1^{er} février 2009 ;

Vu la décision n° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 5236, Centre d'étude d'agents Pathogènes et Biotechnologie pour la Santé, dont le Directeur est M. Christian DEVAUX.

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Christian DEVAUX, directeur de l'unité UMR 5236, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christian DEVAUX, directeur de l'unité UMR 55236, délégation de signature est donnée à M. Stephan KOHLER, DR2, à M. Pierre DIAMANTE, AI, à Madame Sandrine PEIRED, AI, et à Madame Martine MICHAUD, AI, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC100047DR13 du 1^{er} février 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier le 1^{er} janvier 2013



Ghislaine GIBELLO

DEC132672DR13

Décision donnant délégation de signature à M. Christian DEVAUX pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5236 intitulée Centre d'étude d'agents Pathogènes et Biotechnologie pour la Santé.

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC11A004DSI du 1^{er} janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 5236, intitulée Centre d'étude d'agents Pathogènes et Biotechnologie pour la Santé, dont le directeur est M. Christian DEVAUX;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Pierre DIAMANTE, Administrateur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre DIAMANTE, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1^{er} à Mme Martine MICHAUD, Gestionnaire – assistance ;

Article 3

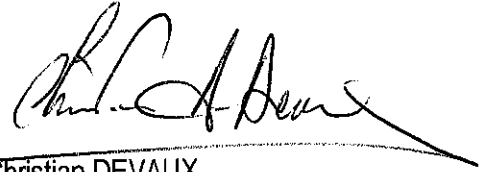
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1^{er} janvier 2013

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. Christian DEVAUX', written in a cursive style. The signature is positioned above a horizontal line that underlines the name below it.

M. Christian DEVAUX

Décision donnant délégation de signature à M. Nicolas ARNAUD, directeur de l'unité UMS 3282 intitulée *Observatoire de Recherche Méditerranéen de l'Environnement*, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 080154DAJ du 7 janvier 2009 nommant Madame Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Languedoc Roussillon à compter du 1^{er} février 2009 ;

Vu la décision n° DEC11A012DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UMS 3282, intitulée, *Observatoire de Recherche Méditerranéen de l'Environnement*, dont le Directeur est M. Nicolas ARNAUD.

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Nicolas ARNAUD, directeur de l'unité UMS 3282, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Nicolas ARNAUD, directeur de l'unité UMS 3282, délégation de signature est donnée à M. Thierry BOULINIER, DR2, et à Mme Alexia VAILLE, TCN, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC131837DR13 du 1^{er} janvier 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier le 1^{er} juillet 2013



Ghislaine GIBELLO

DEC132716DR13

Décision donnant délégation de signature à M. Eric DE MARI, directeur de l'unité UMR5815 intitulée *Dynamiques du droit*, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 080154DAJ du 7 janvier 2009 nommant Madame Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Languedoc Roussillon à compter du 1^{er} février 2009 ;

Vu la décision n° DEC131874INSHS du 29 Août 2013 portant nomination aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n° 5815, intitulée *Dynamique du Droit*, M. Eric DE MARI.

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Eric DE MARI, directeur de l'unité UMR 5815, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Eric DE MARI, directeur de l'unité UMR 5815, délégation de signature est donnée à M. Malo DEPINCE, MCF et à Mme Evelyne MONTELS, AI, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC100002DR13 du 1^{er} février 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier le 1^{er} juillet 2013



Ghislaine GIBELLO

DEC132516DR14

Décision donnant délégation pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) M. Serge Cohen, directeur de l'UMR5219 intitulée Institut de Mathématique de Toulouse

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5219, intitulée Institut de Mathématique de Toulouse ;

Vu la décision n° 131897INSMI du 26 juin 2013 portant nomination de M. Serge Cohen aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n°5219 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Philippe Laurençot, DR2, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe Laurençot, délégation est donnée à Mme Céline Rozier, IE2, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 19 août 2013

Le directeur d'unité

M. Serge Cohen

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

DEC132515DR14

Délégation de signature consentie à M. Serge Cohen par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 111981DAJ du 31 août 2011 nommant M. Patrick Mounaud délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 1^{er} septembre 2011 ;

Vu la décision n° 11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5219, intitulée Institut de Mathématique de Toulouse ;

Vu la décision n° 131897INSMI du 26 juin 2013 portant nomination de M. Serge Cohen aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n°5219 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Serge Cohen, directeur de l'unité mixte de recherche n°5219, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Serge Cohen, délégation de signature est donnée à M. Philippe Laurençot, DR2, et Mme Céline Rozier, IE2, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 19 août 2013

Le délégué régional

M. Patrick Mounaud

DEC132791DR14

Délégation de signature consentie à M. Jean-Marie Lozachmeur par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 111981DAJ du 31 août 2011 nommant M. Patrick Mounaud délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 1^{er} septembre 2011 ;

Vu la décision n°11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5604, intitulée « Groupe de Recherche en Économie Mathématique et Quantitative » ;

Vu la décision n°132593INSHS du 17 septembre 2013 portant nomination de M. Jean-Marie Lozachmeur aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°5604 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-Marie Lozachmeur, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°5604, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Marie Lozachmeur, délégation de signature est donnée à M. Jean-Claude Desmaison, IE, et à M. Vincent Réquillart, DR, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 19 septembre 2013

Le délégué régional

M. Patrick Mounaud

DEC132459DR16

Décision donnant délégation de signature à M. Marcel BABIN, directeur de l'unité UMI3376 intitulée «TAKUVIK» par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040098DAJ du 29 octobre 2004 nommant Gilles Sentise délégué régional pour la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 15 novembre 2004 ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°11A008DSIDGDS du 4 janvier 2011 portant création de l'unité UMI3376 «TAKUVIK» et la nomination de son directeur, Marcel Babin;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Marcel Babin**, directeur de l'unité UMI3376, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur à 20 000 euros hors taxes, soit 23 920 euros TTC ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marcel Babin, délégation de signature est donnée à **Mme Caroline GUILMETTE**, ingénieur d'études CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 19 août 2013

Gilles Sentise

Délégué régional de Paris Michel-Ange

DEC132655DR16

Délégation de signature consentie à Monsieur Joël Bertrand par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

Le délégué régional

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique;

Vu la décision n° 000207DCAJ du 20 mars 2000 modifiée portant création et organisation de la délégation Paris Michel-Ange;

Vu la décision n° 040098DAJ du 29 octobre 2004 portant nomination de M. Gilles SENTISE, Délégué Régional de la circonscription Paris Michel-Ange ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision 100013DAJ du 21 janvier 2010-Délégation de pouvoir modifiée conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux du CNRS ;

Vu la décision n°100148DAJ du 8 juillet 2010 portant création de la Direction de l'Innovation et des Relations avec les Entreprises (DIRE) ;

Vu la décision n°111542DAJ du 20 juillet 2011 portant nomination de Madame Pascale LETOURNEUX aux fonctions de directrice adjointe aux affaires administratives à la DIRE ;

Vu la décision n°132594DAJ du 2 septembre 2013 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur de l'innovation et des relations avec les entreprises par intérim ;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à **Monsieur Joël BERTRAND**, directeur par intérim de l'innovation et des relations avec les entreprises, à l'effet de signer, au nom du délégué régional de Paris Michel-Ange, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles à la DIRE, les actes suivants :

- a) les commandes ayant trait aux frais de protection intellectuelle
- b) les commandes d'un montant inférieur à 15 000 euros hors taxes, soit 17 940 euros TTC,
- c) les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Joël BERTRAND, délégation est donnée à **Madame Pascale LETOURNEUX, directrice adjointe aux affaires administratives**, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} ci-dessus.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires.

Article 4

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 6 septembre 2013

Gilles SENTISE
Délégué Régional Paris Michel-Ange

DEC132652DR16

Délégation de signature consentie à M. Dominique MASSIOT, directeur de l'Institut de Chimie, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

Le délégué régional

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique;

Vu la décision n° 000207DCAJ du 20 mars 2000 modifiée portant création et organisation de la délégation Paris Michel-Ange;

Vu la décision n° 040098DAJ du 29 octobre 2004 portant nomination de M. Gilles SENTISE, Délégué Régional de la circonscription Paris Michel-Ange ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010-Délégation de pouvoir modifiée conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux du CNRS ;

Vu la décision n°131039DAJ du 2 avril 2013 portant nomination de Monsieur Dominique MASSIOT aux fonctions de directeur de l'Institut de Chimie ;

Vu la décision n°132117DAJ du 2 septembre 2013 nommant Mme Catherine Larroche aux fonctions de directrice adjointe administrative de l'Institut de Chimie ;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à **M. Dominique MASSIOT**, Directeur de l'Institut de Chimie, à l'effet de signer, au nom du délégué régional de Paris Michel-Ange, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles à l'INC, les actes suivants :

- a) les commandes d'un montant inférieur à 15 000 euros hors taxes, soit 17 940 euros TTC,
- b) les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique Massiot, délégation est donnée à **Mme Catherine LARROCHE**, directrice adjointe administrative de l'Institut de Chimie, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} ci-dessus.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires.

Article 4

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 6 septembre 2013

Gilles SENTISE
Délégué Régional Paris Michel-Ange

DEC132637DR16

Décision donnant délégation de signature à M. Philippe COQUET, directeur de l'unité UMI3288 intitulée «CNRS International-NTU-Thales Research Alliance (CINTRA)» par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040098DAJ du 29 octobre 2004 nommant Gilles Sentise délégué régional pour la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 15 novembre 2004 ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°132188INSIS du 17 juillet 2013 portant prolongation de l'unité UMI3288 «CNRS International-NTU-Thales Research Alliance (CINTRA)» et la nomination de son directeur, M.Philippe COQUET;

Vu la décision n°132189INSIS du 22 juillet 2013 portant renouvellement de l'UMI3288 intitulée « CNRS International-NTU-Thales Research Alliance (CINTRA) »;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Philippe COQUET**, directeur de l'unité UMI3288, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur à 20 000 euros hors taxes, soit 23 920 euros TTC ;

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 5 septembre 2013

Gilles Sentise

Délégué régional de Paris Michel-Ange

DEC132632DR16

Délégation de signature consentie à M. Christoph Sorger, directeur de l'Institut national des sciences mathématiques et de leurs Interactions (INSMI), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

Le délégué régional

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique;

Vu la décision n° 000207DCAJ du 20 mars 2000 modifiée portant création et organisation de la délégation Paris Michel-Ange;

Vu la décision n° 040098DAJ du 29 octobre 2004 portant nomination de M. Gilles SENTISE, Délégué Régional de la circonscription Paris Michel-Ange ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010-Délégation de pouvoir modifiée conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux du CNRS ;

Vu la décision n°132449DAJ du 3 septembre 2013 portant nomination de M. Christoph Sorger aux fonctions de directeur de l'Institut national des sciences mathématiques et de leurs Interactions;

Vu la décision n°132450DAJ du 3 septembre 2013 nommant M. Zoubeir Zadvat aux fonctions de directeur adjoint administratif de l'Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à **M. Christoph SORGER**, Directeur de l'Institut national des sciences mathématiques et de leurs Interactions (INSMI), à l'effet de signer, au nom du délégué régional de Paris Michel-Ange, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles à l'INSMI, les actes suivants :

- a) les commandes d'un montant inférieur à 15 000 euros hors taxes, soit 17 940 euros TTC,
- b) les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christoph Sorger, délégation est donnée à **M. Zoubeir ZADVAT**, directeur adjoint administratif de l'INSMI, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} ci-dessus.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires.

Article 4

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 16 septembre 2013

Gilles SENTISE
Délégué Régional Paris Michel-Ange

Délégation de signature consentie au directeur d'unité par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

DEC132598DR18

Délégation de signature consentie à Monsieur Pierre DEBES par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire



Délégation Nord Pas-de-Calais
et Picardie

www.cnrs.fr

Espace Recherche et Innovation
2, rue des Canoniers
59046 LILLE Cedex

T. 03 20 12 58 00

F. 03 20 63 00 43

La déléguée régionale

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC1002610DAJ du 4 octobre 2010 nommant Mme Françoise PAILLOUS déléguée régionale pour la circonscription Nord Pas de Calais Picardie à compter du 1 janvier 2011;

Vu la décision DEC10A004DSI du 18 décembre 2009 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 8524, intitulée « Laboratoire Paul PAINLEVE »;

Vu la décision DEC132569INSMI du 02 septembre 2013 nommant Pierre DEBES directeur de l'UMR 8524 ;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à Pierre DEBES, directeur de l'unité, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Pierre DEBES, délégation de signature est donnée à Christophe BIERNACKI, Professeur de l'université Lille 1; aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision DEC110092DR18 du 1^{er} janvier 2011 donnant délégation de signature à Christophe BESSE est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou de non renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le 3 septembre 2013

M. Pierre DEBES

Mme Françoise PAILLOUS

Directeur de l'unité UMR8524

Déléguée régionale

M. Christophe BIERNACKI

Professeur de l'université Lille 1

DEC121888DR18

Délégation de signature consentie à Caroline TOKARSKI
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

La déléguée régionale

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC1002610DAJ du 4 octobre 2010 nommant Mme Françoise PAILLOUS déléguée régionale pour la circonscription Nord Pas de Calais Picardie à compter du 1 janvier 2011;

Vu la décision DEC10A001DSI portant création de l'unité USR3290, intitulée Miniturisation pour l'Analyse, la Synthèse et la Protéomique.

Vu la décision n°DEC121719INC 07 juin 2012 nommant Mme Caroline Tokarski aux fonctions de directrice par intérim de l'unité de service et recherche N°3290 intitulée Miniaturisation pour l'Analyse, la Synthèse et la Protéomique (MSAP)

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à Caroline TOKARSKI, directeur de l'unité, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Caroline TOKARSKI, délégation de signature est donnée à Christian Rolando Directeur de Recherche CNRS et à Karine Delhaye gestionnaire de l'USR aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le 08 juin 2012

M. Caroline TOKARSKI
Directeur de l'unité USR3290

Mme Françoise PAILLOUS
Déléguée régionale

M. Christian Rolando
Directeur de recherche CNRS

Karine Delhaye
Gestionnaire USR3290

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Délégation de signature consentie au directeur d'unité par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

DEC132621DR18

Délégation de signature consentie à Monsieur Eric GREGOIRE par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire



Délégation Nord Pas-de-Calais
et Picardie

www.cnrs.fr

Espace Recherche et Innovation
2, rue des Canoniers
59046 LILLE Cedex

T. 03 20 12 58 00

F. 03 20 63 00 43

La déléguée régionale

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC1002610DAJ du 4 octobre 2010 nommant Mme Françoise PAILLOUS déléguée régionale pour la circonscription Nord Pas de Calais Picardie à compter du 1 janvier 2011;

Vu la décision DEC10A004DSI du 18 décembre 2009 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 8188, intitulée « Centre de Recherche en Informatique de Lens», dont le Directeur est Eric GREGOIRE ;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à Eric GREGOIRE, directeur de l'unité, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement d'Eric GREGOIRE, délégation de signature est donnée à Pierre MARQUIS, Professeur de universités, Université d'Artois ; Lakhdar SAÏS, Professeur des universités, Université d'Artois ; aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Article 4

La décision DEC110120DR18 du 1^{er} janvier 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le 4 septembre 2013

M. Eric GREGOIRE
Directeur de l'unité UMR8188

Mme Françoise PAILLOUS
Déléguée régionale

M. Pierre MARQUIS
Professeur des universités
Université d'Artois

M. Lakhdar SAÏS
Professeur des universités
Université d'Artois

DEC132629DR19

Décision donnant délégation de signature à Monsieur Dominique DURAND pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR 6534 intitulée Laboratoire de Physique Corpusculaire.

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 6534, intitulée « Laboratoire de physique corpusculaire », dont le directeur est Monsieur Dominique DURAND ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Aurélie GONTIER, Technicienne de la recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 15 septembre 2013

Le directeur d'unité
Dominique DURAND

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

DEC132626DR19

Décision donnant délégation de signature à Monsieur Dominique DURAND, Directeur de l'unité UMR6534 intitulée Laboratoire de physique corpusculaire, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC130356 DAJ du 14 février 2013 nommant Monsieur Vincent GOUJON, Délégué régional de la circonscription Normandie ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6534, intitulée « Laboratoire de physique corpusculaire », dont le directeur est Monsieur Dominique DURAND ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Dominique DURAND, Directeur de l'unité UMR 6534, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Dominique DURAND, délégation de signature est donnée à Madame Aurélie GONTIER, Technicienne de la recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC130572DR19 du 18 février 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 15 septembre 2013

Vincent GOUJON

DEC132451DAJ

Décision portant modification de la décision n°122283DAJ du 31 août 2012 donnant délégation de signature à Mme Chantal Chambellan-Le-Lavier, directrice de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation de la gestion

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°100172DAJ du 1^{er} octobre 2010 portant organisation de la direction de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation de la gestion ;

Vu la décision n°122283DAJ du 31 août 2012 donnant délégation de signature à Mme Chantal Chambellan-Le-Lavier, directrice de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation de la gestion ;

Vu la décision n°132447DAJ portant nomination de Mme Ophélie Robin aux fonctions de cheffe du service budget et optimisation des ressources, adjointe à la directrice de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation de la gestion ;

Vu la décision n°132448DAJ portant nomination de Mme Sylvie Périnal aux fonctions de cheffe du service allocation et gestion des ressources, adjointe de la directrice de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation de la gestion,

DECIDE :

Art. 1^{er}. – L'article 2 de la décision n° 122283DAJ du 31 août 2012 susvisée est modifié ainsi qu'il suit :

I. Les termes : « M. Sylvain Dehaud, directeur adjoint » sont remplacés par les termes : « Mme Ophélie Robin, adjointe à la directrice » ;

II. Les termes : « Mme Catherine Larroche, directrice adjointe » sont remplacés par les termes : « Mme Sylvie Périnal, adjointe à la directrice ».

Art. 2. – La présente décision prendra effet à compter du 1^{er} septembre 2013 et sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1er septembre 2013

Alain Fuchs

DEC132751DAJ

Décision donnant délégation de signature ponctuelle à M. Patrice Bourdelais, Directeur de l'Institut des Sciences Humaines et Sociales

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°100172DAJ du 2 juillet 2010 portant nomination de M. Patrice Bourdelais, aux fonctions de Directeur de l'Institut des Sciences Humaines et Sociales ;

Vu le projet de memorandum of understanding (MOU) entre l'Université de Keio et le CNRS ;

Vu le projet de convention portant création du Laboratoire International Associé (LIA) Human Protection and Responses to Disaster - Intensive Care in Industrial Societies (HPRD) entre le Ministère des Affaires Etrangères, l'Université Lille 1 Sciences et Technologies, la Graduate School of Global Studies de l'University of Doshisha Kyoto, le FUKushima FUTURE Center for REGIONAL Revitalization de l'University of Fukushima et le CNRS ;

DECIDE :

Art. 1. – Délégation est donnée à M. Patrice Bourdelais, Directeur de l'Institut des Sciences Humaines et Sociales, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, le MOU entre l'Université de Keio et le CNRS.

Art. 2. – Délégation est donnée à M. Patrice Bourdelais, Directeur de l'Institut des Sciences Humaines et Sociales, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, la convention portant création du LIA HPRD entre le Ministère des Affaires Etrangères, l'Université Lille 1 Sciences et Technologies, la Graduate School of Global Studies de l'University of Doshisha Kyoto, le FUKushima FUTURE Center for REGIONAL Revitalization de l'University of Fukushima et le CNRS.

Art. 3. – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 23 septembre 2013

Alain Fuchs

DEC132616DAJ

Décision donnant délégation de signature (Direction de l'innovation et des relations avec les entreprises)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 122438DAJ du 21 septembre 2012 portant nomination de M. Ludovic Hamon aux fonctions de directeur adjoint responsable du pôle « Relations avec les Entreprises et Transfert de l'Innovation » ;

Vu la décision n° 132594DAJ portant cessation de fonctions et nomination à la direction de l'innovation et des relations avec les entreprises,

DÉCIDE :

Art. 1.^{er} – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Joël Bertrand, directeur de l'innovation et des relations avec les entreprises par intérim, délégation est donnée à M. Ludovic Hamon, directeur adjoint responsable du pôle « Relations avec les Entreprises et Transfert de l'Innovation », à l'effet de signer au nom du président du CNRS, les conventions, actes et décisions suivants, dans la limite de ses attributions :

- les conventions de recherche comportant des clauses de valorisation particulières et les accords de licence ;

- les actes relatifs au dépôt et à l'extension des brevets ;

- les décisions relatives à des actions de valorisation (stages, bourses, fond de valorisation, actions thématiques programmées, transfert de technologie...) ;

- les conventions fixant les règles relatives à la copropriété et à l'exploitation des brevets, logiciels et savoir-faire ;

- les actes de cession de brevet, logiciel, savoir-faire ou de parts de copropriété de brevet, logiciel, savoir-faire d'une valeur unitaire inférieure ou égale à 375 000 € ;

- tous actes relatifs aux créances détenues par le CNRS sur les sociétés innovantes, et notamment leurs cessions, d'une valeur unitaire inférieure ou égale à 375 000 € ;

- les actes relatifs aux aides octroyées par OSEO-ANVAR, dont le remboursement est d'une valeur unitaire inférieure ou égale à 100 000 €.

Art. 2.- La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 09 septembre 2013

Alain Fuchs

DEC132452DAJ

Décision donnant délégation de signature à M. Christoph Sorger, directeur de l'Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

Vu le décret n°84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de Président du CNRS ;

Vu la décision n°159/87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision n°31/90 du 9 février 1990 relative aux comités d'orientation et de surveillance des unités propres de service ;

Vu la décision n°900267SOSI du 17 septembre 1990 modifiée relative à la composition et au fonctionnement des comités scientifiques des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n°920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n°050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu la décision n°100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision n°132449DAJ portant nomination de M. Christoph Sorger aux fonctions de directeur de l'Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions ;

Vu la décision n°132450DAJ portant nomination de M. Zoubair Zadvat aux fonctions de directeur adjoint administratif de l'Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions,

DÉCIDE :

Art. 1^{er} – Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à M. Christoph Sorger, directeur de l'Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, les actes, décisions, conventions et avenants relevant des domaines suivants :

A) STRUCTURES OPERATIONNELLES DE RECHERCHE ET DE SERVICE

- les décisions, les conventions et leurs avenants relatifs à la création, au renouvellement et à la suppression des groupements de recherche et de service ;
- les décisions, les conventions et leurs avenants relatifs à la création, au renouvellement et à la suppression des structures fédératives de recherche hors contractualisation ;
- les décisions portant modification du rattachement des unités aux sections du comité national de la recherche scientifique et aux délégations régionales ;
- les décisions portant nomination des sous-directeurs des unités propres de recherche et des unités propres de service ;
- les décisions arrêtant la composition des comités scientifiques auprès des structures de recherche ainsi que celles désignant les présidents desdits comités ;
- les décisions arrêtant la composition des comités d'orientation et de surveillance des structures propres de service ainsi que celles désignant les présidents desdits comités.

B) GESTION SCIENTIFIQUE

- les décisions de principe relatives à l'affectation et aux positions des chercheurs et le cas échéant à celles des ingénieurs, des personnels techniques et d'administration de la recherche ;
- les décisions relatives à l'attribution des postes de chercheurs, d'ingénieurs, de personnels techniques et d'administration de la recherche ;
- les décisions relatives à l'attribution de crédits aux structures de recherche et de service ;
- les décisions de principe relatives aux transferts de matériels.

Art. 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christoph Sorger, directeur de l'Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions, délégation est donnée à M. Zoubair Zadvat, directeur adjoint administratif de l'Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions, à l'effet de signer au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1^{er}.

Art. 3 – La présente décision qui prend effet à compter du 16 septembre 2013, sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 3 septembre 2013

ALAIN FUCHS

DEC132118DAJ

Décision portant modification de la décision n° 131043DAJ du 2 avril 2013 donnant délégation de signature (Institut de Chimie)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 131043DAJ du 2 avril 2013 donnant délégation de signature (Institut de Chimie) ;

Vu la décision n° 132117DAJ portant nomination de Mme Catherine Larroche aux fonctions de directrice adjointe administrative de l'Institut de Chimie,

DÉCIDE :

Art. 1^{er} – La décision n° 131043DAJ du 2 avril 2013 susvisée est modifiée ainsi qu'il suit :

A l'article 2, les mots : « M. Philippe Cavelier, directeur adjoint administratif » sont remplacés par les mots : « Mme Catherine Larroche, directrice adjointe administrative ».

Art. 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 02 septembre 2013

Alain Fuchs

DEC132068INSHS

Décision portant création du groupement de recherche n°3607 intitulé Connaissance de l'Europe médiane.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu l'accord des Partenaires ;

Vu l'avis des instances compétentes du comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'avis du directeur de l'institut des Sciences humaines et sociales ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Création

Est créé, pour une durée de quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2013, le groupement de recherche n° 3607 intitulé « Connaissance de l'Europe médiane » :

Etablissements partenaires : Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Université Paris 4 Sorbonne, EHESS, Université de Lorraine, INALCO, Université Paris 10 Ouest-Nanterre, Sciences Po Paris, Université Lyon 3, ENS Lyon

Institut : Institut des Sciences humaines et sociales (InSHS)

Délégation : Paris A

Section : 33

Article 2 – Nomination

M. Antoine MARES, Professeur à l'Université Paris 1, est nommé directeur de ce groupement de recherche pour la durée fixée à l'article 1^{er}.

Article 3 – Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 4 septembre 2013

Le président
Alain Fuchs

DEC132181DIST

Décision portant création de l'unité mixte de service UMS3602 intitulée Persée

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 159-87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et de service du CNRS ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du directeur de la Direction de l'Information Scientifique et Technique ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Création

L'unité mixte de service (UMS) n°3602 intitulée Persée est créée à compter du 1^{er} janvier 2013, sous réserve de la mise en œuvre de la convention correspondante.

Entité de rattachement : Direction de l'Information Scientifique et Technique

Délégation : Délégation Rhône-Auvergne (DR07)

Etablissement(s) partenaire(s) : PRES Université de Lyon, Ecole Normale Supérieure de Lyon

Section : CID 50

Article 2 : Nomination

Mme Nathalie Fargier, Conservateur à l'ENS de Lyon, est nommée directrice par intérim de cette unité mixte de service à compter du 1^{er} janvier 2013 jusqu'au 31 décembre 2013.

Article 3 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président
Alain Fuchs

DEC132181DIST

Décision portant création de l'unité mixte de service UMS3602 intitulée Persée

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 159-87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et de service du CNRS ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du directeur de la Direction de l'Information Scientifique et Technique ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Création

L'unité mixte de service (UMS) n°3602 intitulée Persée est créée à compter du 1^{er} janvier 2013, sous réserve de la mise en œuvre de la convention correspondante.

Entité de rattachement : Direction de l'Information Scientifique et Technique

Délégation : Délégation Rhône-Auvergne (DR07)

Etablissement(s) partenaire(s) : PRES Université de Lyon, Ecole Normale Supérieure de Lyon

Section : CID 50

Article 2 : Nomination

Mme Nathalie Fargier, Conservateur à l'ENS de Lyon, est nommée directrice par intérim de cette unité mixte de service à compter du 1^{er} janvier 2013 jusqu'au 31 décembre 2013.

Article 3 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 04/09/2013


Le président
Alain Fuchs



www.cnrs.fr

Campus Gérard Mègier
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

DEC132193INSIS

Nomination de M. Patrice Rannou aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de service n°2920 intitulée : Observatoire des Micro et Nano Technologies (OMNT).

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° DEC110454INSIS du 10 mars 2011 prorogeant la durée l'unité mixte de service n°2920 « Observatoire des Micro et Nano Technologies » ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu le compte-rendu du comité de pilotage de l'OMNT.

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Patrice Rannou, Chargé de recherche au CNRS, est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de service susvisée, à compter du 1^{er} septembre 2013 et jusqu'au 31 décembre 2013.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 26/9/2013



Pour le président et par délégation,
Le directeur général délégué à la science
Joël Bertrand



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

DEC132266INSIS

Décision modifiant la décision n° 122743 DSI du 5 janvier 2012 portant création de l'UMR n°7250 intitulée Astrophysique Relativiste, Théories, Expériences, Métrologie, Instrumentation, Signaux (ARTEMIS)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu la décision n° 122743DSI du 5 janvier 2012 portant création de l'UMR n°7250 intitulée Astrophysique Relativiste, Théories, Expériences, Métrologie, Instrumentation, Signaux (ARTEMIS) ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du directeur de l'institut INSIS ;

DECIDE :

Article 1^{er} :

A l'article 1 de la décision n° 122743DSI du 5 janvier 2012 susvisée, les dispositions relatives à l'UMR n°7250 intitulé Astrophysique Relativiste, Théories, Expériences, Métrologie, Instrumentation, Signaux (ARTEMIS) sont modifiées, à compter du 1^{er} janvier 2012, comme suit :

La ligne suivante est supprimée :

« Directeur-adjoint : M. Michel BOER, directeur de recherche »

Article 2 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président
Alain Fuchs

DEC132617DR17

Décision relative au tarif appliqué par la Délégation Bretagne-Pays-de-la-Loire, MOY1700, sur les inscriptions aux colloques qu'elle gère.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°DEC131272DAJ en date du 19 avril 2013 portant nomination de Mme Clarisse DAVID aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription de Bretagne-Pays-de-la-Loire ;

Vu la décision n° DEC131273DAJ en date du 19 avril 2013 donnant délégation de signature à Mme Clarisse DAVID, déléguée régionale pour la circonscription de Bretagne-Pays-de-la-Loire, notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Le tarif pour la gestion par la Délégation Bretagne-Pays-de-la-Loire, MOY1700, de chaque inscription aux colloques (hors étudiant), est fixé à 15 € HT.

Article 2 :

Ce tarif prend effet à compter du 1^{er} janvier 2013.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 30 août 2013

Pour le président et par délégation,
La déléguée régionale
Clarisse DAVID

DEC132280DR17

Décision relative au tarif des locations de chambres, réalisées par l'UMR6502, intitulée, Institut des Matériaux de Nantes

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC131272DAJ en date du 19 avril 2013 portant nomination de Mme Clarisse DAVID aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription de Bretagne-Pays de la Loire ;

Vu la décision n° DEC131273DAJ en date du 19 avril 2013 donnant délégation de signature à Mme Clarisse DAVID, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne-Pays de la Loire, notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Le tarif des locations de chambres réalisées par l'UMR6502, intitulée Institut des Matériaux de Nantes, est fixé selon le barème ci-après :

	1 semaine	1 mois
Doctorants :	60 € HT	240 € HT
Chercheurs/enseignants :	120 € HT	460 € HT

Article 2 :

Ce tarif prend effet à compter du 1^{er} septembre 2013

Article 3 :

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Rennes, le 26 juillet 2013

Pour le président et par délégation,
La déléguée régionale
Clarisse DAVID

DEC131987INSHS

Décision portant modification des dispositions relatives à l'unité mixte de recherche n° 7322 intitulée « Laboratoire d'Economie d'Orléans »

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° DEC122743DSI en date du 5 janvier 2012 portant création de l'unité mixte de recherche n°7322 intitulée « Laboratoire d'Economie d'Orléans et nommant M. Patrick VILLIEU directeur de cette unité ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2013, les dispositions relatives à l'unité mixte de recherche (UMR) n°7322 contenues dans l'article 1^{er} de la décision n° DEC122743 DSI susvisée sont modifiées ainsi qu'il suit :

La ligne suivante est ajoutée :

« Etablissement partenaire : Université de Tours »

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président et par délégation,
Le directeur général délégué à la science
Joël Bertrand

DEC 130684INSMI

Décision modifiant la décision n° DEC122740DSI du 5 janvier 2012 portant création et renouvellement des fédérations de recherche

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° 122740DSI du 5 janvier 2012 portant renouvellement de la fédération de recherche n°2291 intitulée Fédération de recherche des unités de mathématiques de Marseille;

DECIDE :

Article 1^{er}

Le paragraphe « *Délégation Provence et Corse* » de l'article 2 de la décision susvisée :

Partenaires : UNIVERSITE TOULON, UNIVERSITE AVIGNON, UNIVERSITE D'AIX-MARSEILLE

Est modifié ainsi qu'il suit :

Partenaires : UNIVERSITE TOULON, UNIVERSITE AVIGNON, UNIVERSITE D'AIX-MARSEILLE, ECOLE CENTRALE MARSEILLE.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 12 juillet 2013

Pour le président et par délégation,
Le directeur général délégué à la science
Joël Bertrand

DEC132712INC

Décision portant nomination de Mme Corinne AMENGUAL aux fonctions de sous-directrice de l'unité propre de recherche UPR8641 intitulée Centre de Recherche Paul Pascal

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 131039DAJ du 2 avril 2013 portant nomination de M. Dominique MASSIOT aux fonctions de directeur de l'Institut de chimie ;

Vu la décision n° 11A001DSI en date du 4 janvier 2011 portant renouvellement de l'unité propre de recherche intitulée Centre de Recherche Paul Pascal ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Sur proposition du directeur d'unité ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Corinne AMENGUAL, assistante en gestion administrative au CNRS, est nommée sous-directrice de l'unité propre de recherche intitulée Centre de Recherche Paul Pascal. n° 8641 pour la période du 1^{er} août 2013 au 31 décembre 2014 ;

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 16 septembre 2013

Pour le président et par délégation,
Le directeur de l'institut de Chimie
Dominique MASSIOT

DEC132843SGCN

Décision relative à la vacance de sièges au sein de Conseils scientifiques d'institut du Centre national de la recherche scientifique.

Vu, le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique et notamment ses articles 28 et 29 ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination du président du Centre national de la recherche scientifique - M. FUCHS (Alain) ;

Vu la décision n° 100003SGCN du 22 février 2010 fixant la composition, le mode d'élection et le fonctionnement des Conseils scientifiques d'institut ;

Vu, la décision n° 132220DAJ du 15 juillet 2013 portant nomination de Mme LABASTIE (Marie-Claude) aux fonctions de secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu, la décision n° 132222DAJ du 15 juillet 2013 donnant délégation de signature à Mme LABASTIE (Marie-Claude), Secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique.

DECIDE

Article 1er

Les sièges suivants sont à pourvoir, pour les Conseils scientifiques d'institut mentionnés ci-dessous :

Conseil scientifique de l'institut national de physique nucléaire et de physique des particules
1 siège – Collège B2

Conseil scientifique de l'institut de chimie
1 siège – Collège B1

Conseil scientifique de l'institut écologie et environnement
1 siège – Collège A1

Conseil scientifique de l'institut de physique
1 siège – Collège B2

Conseil scientifique de l'institut des sciences biologiques
1 siège - Collège électoral B1

Article 2

Lors des prochaines réunions des conseils scientifiques d'institut, les membres élus des conseils scientifiques d'institut concernés éliront un membre parmi les personnes ayant fait acte de candidature.

Article 3

Les déclarations de candidatures doivent être établies suivant le modèle annexé à la présente, avec signature manuscrite, accompagnées d'un curriculum vitae (2 pages), de la liste des travaux, des productions scientifiques les plus récentes (4 pages maximum) le cas échéant. Elles doivent être reçues par voie postale ou être déposées au Secrétariat général du Comité national - CNRS - 3 rue Michel Ange - 75016 PARIS, avant le **15 novembre 2013 à 18h00**.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS. Une mention de cette décision sera faite au *Bulletin Officiel* du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Fait à Paris, le 26.SEPT.2013

*Pour le Président et par délégation,
la Secrétaire générale du Comité national*

Marie-Claude Labastie

DEC132835SGCN

Décision modifiant la décision n° DEC120541SGCN du 07 février 2012 relative à la nomination des membres du bureau du conseil scientifique de l'institut écologie et environnement du Comité national de la recherche scientifique

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination du président du Centre national de la recherche scientifique - M. FUCHS (Alain) ;

Vu la décision n° 100003SGCN du 22 février 2010 fixant la composition, le mode d'élection et le fonctionnement des Conseils scientifiques d'institut, notamment l'article 10 ;

Vu la décision n° 132220DAJ du 15 juillet 2013 portant nomination de Mme LABASTIE (Marie-Claude), Secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique.

Vu la décision n° 132222DAJ du 15 juillet 2013 donnant délégation de signature à Mme LABASTIE (Marie-Claude), Secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique.

DÉCIDE

Art. 1^{er} – Monsieur Denis ALLEMAND, professeur des universités, est nommé membre du bureau du conseil scientifique de l'institut écologie et environnement, en remplacement de Monsieur Jean-Denis VIGNE, élu président.

Art. 2 - L'article 1^{er} de la décision du 07 février 2012 susvisée est modifié comme suit :

Les mots « Monsieur Jean-Denis VIGNE » sont remplacés par les mots « Monsieur Denis ALLEMAND ».

Art. 3 – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le **25.SEPT.2013**

*Pour le Président et par délégation,
la Secrétaire générale du Comité national*

Marie-Claude Labastie

DEC132620DR19

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR6273 intitulée Centre Michel de Bouârd - Centre de recherches archéologiques et historiques anciennes et médiévales

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision n° DEC130357DAJ du 14 février 20113 donnant délégation de signature à Monsieur Vincent GOUJON, délégué régional pour la circonscription Normandie ;

Vu la décision n°DEC 122742DSI du 05 janvier 2012 renouvelant l'unité UMR 6273, intitulée "Centre Michel de Bouârd - Centre de recherches archéologiques et historiques anciennes et médiévales" dont le directeur est Monsieur Pierre BAUDUIN ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR 6273.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 15 membres :

- le directeur de l'unité, membre de droit ;
- la directrice adjointe, membre de droit ;
- 9 membres élus ;
- 4 membres nommés.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est égale à la durée du mandat de l'unité.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 2 septembre 2013

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Vincent GOUJON

DEC132622DR19

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR6634 intitulée Groupe de physique des matériaux

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision n° DEC130357DAJ du 14 février 20113 donnant délégation de signature à Monsieur Vincent GOUJON, délégué régional pour la circonscription Normandie ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 6634, intitulée « Groupe de physique des matériaux » dont le directeur est Monsieur Philippe PAREIGE ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR6634.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 15 membres :

- le directeur de l'unité ;
- 11 membres élus ;
- 3 membres nommés ;

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est égale à la durée du mandat de l'unité.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 2 septembre 2013

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Vincent GOUJON

Le Président du Centre national de la recherche scientifique

DEC132611DRH

Vu le décret 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation du CNRS,

Vu le décret 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps des fonctionnaires des EPST,
aux corps des fonctionnaires des EPST,

Vu le décret 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS,

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre National de la recherche scientifique,

Vu l'avis des instances d'évaluation,

Vu la demande de l'intéressée,

Vu la décision d'accueil en détachement en date du 29 août 2013

DECIDE

Article I L'article III de la décision susvisée est modifiée comme suit :

La ligne suivante est ajoutée

Institut des sciences humaines et sociales

Nom	Prénom	Grade	Section	Affectation	DR
SCHWEYER Professeur certifié	Anne-Valérie	CR1	33	UMR8170 PARIS	1

Article II La présente décision sera publiée au bulletin officiel du Centre National de la Recherche Scientifique.

Fait à Paris, le 30 août 2013

Le Directeur des ressources humaines

Christophe COUDROY

DEC132596DRH

**Décision portant modification de la composition de la Commission de Réforme
du Centre national de la recherche scientifique**

LE PRESIDENT,

Vu l'article 35 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant disposition statutaires relatives à la Fonction Publique de l'Etat,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 portant organisation et fonctionnement du CNRS et notamment son article 8,

Vu le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et aux régimes de congés de maladies des fonctionnaires,

Vu l'arrêté du 12 mars 1985 portant création d'un comité médical auprès du CNRS,

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain FUCHS aux fonctions de Président du CNRS

Vu l'arrêté du 1^{er} septembre 1986 portant création d'une commission de réforme au CNRS,

Vu l'arrêté du 14 avril 2011 fixant la date des élections des membres des Commissions Administratives Paritaires compétentes à l'égard des personnels du CNRS

Vu la décision DEC1217337DRH du 15 juin 2012 relative à la composition de la Commission de Réforme

DECIDE :

Article 1

La décision DEC1217337DRH est complétée ainsi qu'il suit :

.1 Représentants du Contrôleur Financier :

Monsieur Bernard ADANS et Monsieur Yves BLIN, en remplacement de Madame Anne-Marie PUILATS et Madame Marie-Françoise FICHET

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 6 septembre 2013

Alain FUCHS

Le Président du Centre national de la recherche scientifique

DEC132577DRH

Vu le décret 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation du CNRS,

Vu le décret 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps des fonctionnaires des EPST,
aux corps des fonctionnaires des EPST,

Vu le décret 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS,

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre National de la recherche scientifique,

Vu l'avis des instances d'évaluation,

Vu la demande de l'intéressé,

Vu la décision d'accueil en détachement en date du 29 août 2013

DECIDE

Article I L'article II de la décision susvisée est modifiée comme suit :

La ligne suivante est ajoutée

Institut des sciences de l'information et de leurs interactions

Nom	Prénom	Grade	Section	Affectation	DR
YVON	François	DR1	7	UPR3251 ORSAY	4
Professeur des universités					

Article II La présente décision sera publiée au bulletin officiel du Centre National de la Recherche Scientifique.

Fait à Paris, le 30 août 2013
Pour le Président et par délégation
le Directeur des ressources humaines

Christophe COUDROY

BULLETIN OFFICIEL DU CNRS

CNRS
3, rue Michel-Ange
75794 Paris Cedex 16

Directeur de la publication
Xavier Inglebert

Pour consulter le BO et ses archives
<http://www.dsi.cnrs.fr/bo>

Dépôt légal à parution
Septembre 2013
ISSN 1148-4853

Établissement public à caractère scientifique et technologique Recherche

Organisation générale du CNRS
Présidence du CNRS
Direction générale déléguée
Instituts : domaines scientifiques, technologiques
et sociétaux
Délégations régionales
Unités de recherches et de services : UPR, UPS, "Nul n'est censé ignorer la loi"...

Textes fondateurs du CNRS
Publication légale/Information
Réglementation
Actes administratifs
Exercice des activités de recherche
Article unique
Art. 1. -
Art. 2. -
Art. 3. -

Personnels du CNRS
Enseignants-chercheurs au CNRS
GDS, UMR, UMS, UMI, FRE, FR, IFR, GDR
Statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat - Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat - Vu la loi n° 88-1138 du 20 décembre 1988 modifiée relative à la protection des personnes qui se prêtent à des recherches biomédicales et les décrets pris pour son application - Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique - Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) - Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes - aux corps de fonctionnaires du CNRS - Vu le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires publics scientifiques et technologiques - Vu le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS - Vu le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS

Dispositions particulières
Mesures particulières
Comités, conseils et commissions
Conseil d'administration
Concours et promotions
Distinctions
Éméritat
Procédure CNRS
Décisions administratives
Topologie des actes administratifs
Décisions institutionnelles
Décision de création d'une unité mixte de recherche
Décision de nomination aux fonctions de directeur(trice) ; de délégué régional ; de directeur d'unité

Administration de la recherche
Budget, finances, comptabilité
Ordonnateur / Comptable
Dons et legs consentis au CNRS
Administration de la recherche
Budget, finances, comptabilité
Ordonnateur / Comptable
Dons et legs consentis au CNRS



www.cnrs.fr